

PARCS ET ÉQUIPEMENTS	
SECTEUR OUEST	
Parc Oscar..... <i>Rue Doric et av. Oscar</i>	
Parc Ottawa..... <i>Rue Prieur et av. de Belleville</i>	
Parc-école Saint-Rémi..... <i>Un peu au nord de la rue Sabrevois et av. de Rome</i>	
Parc Sabrevois..... <i>Rue Sabrevois et av. des Récollets</i>	
Parc Ménard..... <i>Place Ménard et av. de Rome</i>	
Parc Eusèbe-Ménard..... <i>Boul. Gouin et av. de Bruxelles</i>	
Parc Pilon..... <i>Rue Arthur-Champoux et av. des Récollets</i>	
SECTEUR CENTRE	
Centre Calixa-Lavallée..... <i>Boul. Henri-Bourassa et av. Pelletier</i>	
Parc Maurice-Bélanger..... <i>Rue Forest et av. Hébert</i>	
Parc Primeau..... <i>Un peu au nord de la rue de Castille et av. Pelletier</i>	
Parc Garon-Amos..... <i>Rue d'Amos et av. Garon</i>	
Parc-école Saint-Vincent-Marie..... <i>Av. Armand-Lavergne et rue de Castille</i>	
Parc Louis-Querbes..... <i>Rue de Charleroi et av. Armand-Lavergne</i>	
Parc Sauvé..... <i>Rue de Bayonne et av. Éthier</i>	
Parc Chabot..... <i>Rue d'Amos et boul. Sainte-Gertrude</i>	
Parc Charleroi..... <i>Rue Louis-Francoeur et av. Alfred</i>	
Parc Aimé-Léonard..... <i>Boul. Gouin et boul. Sainte-Gertrude</i>	
Parc Saint-Laurent..... <i>Boul. Henri-Bourassa et av. Alfred</i>	
Parc Lacordaire..... <i>Place Joseph-Dufresne et boul. Lacordaire</i>	
Parc-école Sainte-Gertrude..... <i>Rue des Ardennes et boul. Sainte-Gertrude</i>	
SECTEUR EST	
Athlétisme Lester B. Pearson..... <i>Rue Crevier et av. P.-M.-Favier</i>	
Parc Le Carignan..... <i>Rue Renoir et av. P.-M.-Favier</i>	
Parc Henri-Bourassa..... <i>Rue Pascal et av. Laurier</i>	
Parc-école Jules-Verne..... <i>Rue Maurice-Duplessis et av. P.-M.-Favier</i>	
Parc Langelier – Marie-Victorin..... <i>Rue Marie-Victorin et boul. Langelier</i>	
Parc Tardif..... <i>Rue Tardif et av. Monty</i>	
Parc Monty..... <i>Rue Pierre et av. Monty</i>	
Parc Gouin..... <i>Boul. Gouin et un peu à l'est du boul. Langelier</i>	
Parc Marie-Victorin..... <i>Boul. Maurice-Duplessis et boul. Albert-Hudon</i>	
Sentier pédestre et piste cyclable.....	

ACCÈS MONTRÉAL-NORD POUR VOUS SERVIR

NOTRE SITE INTERNET
Naviguez sur : ville.montreal.qc.ca/mtlnord

VOTRE BUREAU DU CITOYEN
Venez nous rendre visite au 4243, rue de Charleroi.

NOS ADRESSES
Pour soumettre des commentaires, des suggestions ou des questions, écrivez-nous.

Adresse postale

- Arrondissement de Montréal-Nord
4243, rue de Charleroi, Montréal-Nord (Québec) H1H 5R5

Adresse électronique

- montreal-nord@ville.montreal.qc.ca
- Télécopieur : 514-328-4299

NOTRE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE UNIQUE
Du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h 30,
le samedi, le dimanche et les jours fériés, de 9 h à 17 h.

Urgence – Police – Incendie	911
Info-Santé	811
Service de la sécurité incendie de Montréal – Renseignements	514-280-2685
Service de police (quand c'est pressant, mais pas urgent)	514-280-2222
Travaux publics (24 heures sur 24, 7 jours sur 7)	514-328-4100

Pour joindre directement les unités de nos directions aux heures d'ouverture de nos bureaux

Ressources humaines et demande d'emploi	514-328-4090
Adresse électronique	rharr@mtlnord.ca
Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social	514-328-4150
Activités aquatiques	514-328-4152, poste 9
Bambinerie – Camp de jour	514-328-4267
Bibliothèque Belleville	514-328-4140
Bibliothèque Charleroi	514-328-4135
Bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire	514-328-5626
Bibliothèque Henri-Bourassa	514-328-4125
Culture	514-328-4078
Loisirs et Centre de loisirs	514-328-4152
Maison culturelle et communautaire	514-328-5630
Piscine Calixa-Lavallée	514-328-4170
Piscine Henri-Bourassa	514-328-4171
Sports et arénas	514-328-4160
CLD de Montréal-Nord 11211, avenue Hébert	514-353-7171
Point de service de la cour municipale Saint-Léonard, 8400, boulevard Lacordaire	514-872-2964
SPCA (Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux)	514-735-2711

VOS ÉLUS

Gilles Deguire , maire d'arrondissement	514-328-4024
Jean-Marc Gibeau , conseiller de la Ville de Montréal	514-328-5574
Clementina Teti-Tomassi , conseillère de la Ville de Montréal	514-328-5576
Monica Ricourt , conseillère d'arrondissement, district d'Ovide-Clermont	514-328-5575
Chantal Rossi , conseillère d'arrondissement, district de Marie-Clarak	514-328-5573

À CONSERVER

ENCART DÉTACHABLE AU CENTRE

RÉPERTOIRE
des services

2010

Montréal-Nord

Montréal

MESSAGE DU MAIRE

Citoyennes,

Citoyens,

Le 1^{er} novembre dernier, vous avez réitéré votre confiance envers l'équipe d'Union Montréal, pour un troisième mandat consécutif. Je vous en remercie sincèrement. Je prends la relève d'un homme que j'admire beaucoup. En effet, à titre de maire depuis les fusions municipales, M. Marcel Parent a su mener à bien plusieurs projets dont la construction de la Maison culturelle et communautaire et l'implantation des collectes environnementales, pour ne nommer que ceux-là.

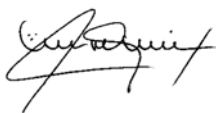
Je suis moi aussi un homme d'action et je suis déterminé à bien vous servir. Avec ma nouvelle équipe, j'ai l'ambition de trouver des solutions aux problèmes de notre arrondissement. Pour y parvenir, je n'hésiterai pas à faire appel à tous nos précieux partenaires nord-montréalais.

Parmi les membres du conseil d'arrondissement figurent deux nouvelles recrues aux postes de conseillères d'arrondissement : Monica Ricourt dans le district d'Ovide-Clermont et Chantal Rossi dans le district de Marie-Clara. Jean-Marc Gibeau conserve quant à lui son poste de conseiller de la Ville de Montréal pour le district d'Ovide-Clermont, tandis que Clementina Teti-Tomassi accède au poste de conseillère de la Ville de Montréal pour le district de Marie-Clara.

Par ailleurs, je vous présente la nouvelle version du *Répertoire des services 2010*. Nous vous invitons à le conserver tout au long de l'année, car il contient des renseignements utiles qui sauront répondre à plusieurs de vos questions relatives à la vie municipale. Cette année, nous avons groupé tous les renseignements ponctuels dans l'*Infonord*, sous la forme d'un feuillet détachable au centre du répertoire. Cet encart contient les programmations culturelles et sportives pour la période de décembre 2009 à mars 2010. Le prochain *Infonord* paraîtra à la fin de février 2010.

Les membres du conseil d'arrondissement se joignent à moi pour vous souhaiter une très belle période des fêtes. Nous profitons de l'occasion pour remercier nos partenaires, les organismes locaux, les gens d'affaires et toutes les personnes qui travaillent à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de Montréal-Nord.

Le maire de l'arrondissement de Montréal-Nord,



Gilles Deguire

Maire de l'arrondissement
de Montréal-Nord

Répertoire des services 2010

TABLE DES MATIÈRES

GESTION ET DÉMOCRATIE

Organigramme de l'arrondissement de Montréal-Nord	5
Élus de l'arrondissement	6
Conseil municipal	8
Consultations publiques	8
Conseil d'arrondissement	9
Comités d'arrondissement	9
Comité consultatif d'urbanisme (CCU)	10
Charte montréalaise	11
Ombudsman	11
Profil sociodémographique	12
Budget	14
Missions et réalisations 2009	16
Réalisations spéciales	20

LES SERVICES MUNICIPAUX – OÙ SE RENSEIGNER ? 22

Numéro de téléphone unique 311	23
Adresses	23
Site Internet	23
Publications	24
Annonces	24
Bureau Accès Montréal (BAM)	24
Achat	24
Carte Accès Montréal	24
Médaille de chien	25
Attestation de document	25
Certificat de vie et déclaration solennelle	25
Demande d'accès à l'information	26
Consultation de documents relatifs aux séances du conseil d'arrondissement	26
Païement	26
Contravention et entente de païement	26
Taxes	27

AMÉNAGEMENT URBAIN ET SERVICES AUX ENTREPRISES 28

Aide financière en habitation	28
Certificats et permis	30
Salubrité et entretien des logements	32
Règlements de A à Z	33

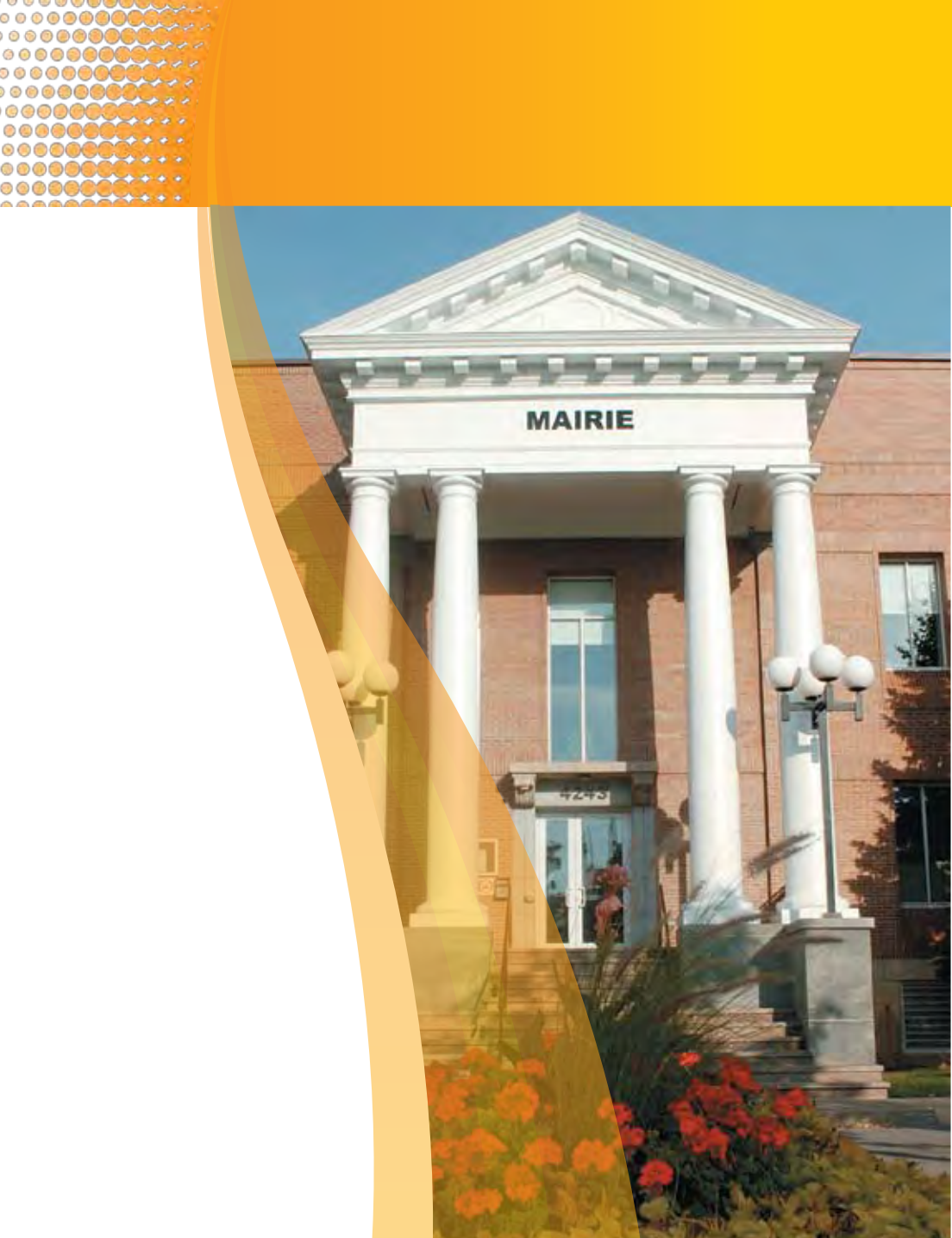
TRAVAUX PUBLICS 41

Collectes environnementales et recyclage	42
Arbres de Noël	42
Électronique	42
Matières recyclables	42
Objets encombrants	44
Ordures ménagères	44
Résidus domestiques dangereux (RDD)	45
Textiles	46
Restes de peinture	47

Piles et autres matières	47
Résidus verts (incluant feuilles mortes)	47
Déneigement	48
Éclairage de rue	49
Horticulture	49
Parcs et équipements	49
Propreté	49
Réfection des routes	50
CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL	51
Soutien aux organismes à but non lucratif	52
Prêt de locaux	52
Culture	52
Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord	52
Des bibliothèques à votre service !	52
Sports et loisirs	57
Activités aquatiques	57
Activités dans les arénas	59
Patinoires extérieures, glissoire	59
Développement social	60
Liste alphabétique des organismes locaux – 2009	60
RESSOURCES HUMAINES	64
Offres d'emploi de l'arrondissement	64
AUTRES SERVICES PUBLICS	
Services aux entreprises et développement économique	65
CLD et CDÉC	65
Chambre de commerce et d'industrie de Montréal-Nord (CCIMN)	65
Organismes de recherche d'emploi	66
Santé	67
Renseignements généraux	67
Services aux personnes vivant avec une déficience	68
Liste des organismes	72
Sécurité publique	73
Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)	73
Service de la sécurité incendie de Montréal	73
Animaux	74
Aire d'exercice pour chiens	74
SPCA	75
Règlements	76
Transport	77
Communauto	77
Autobus express 467 Saint-Michel	77
Navette Or – Autobus 252 et 257	77
Index des mots clés	79
Bottin téléphonique	Dos
Plan de l'arrondissement	couverture arrière

ENCART CENTRAL DÉTACHABLE

Programmation culturelle, sportive, de loisirs et
du développement social – hiver 2010



Mairie d'arrondissement

4243, rue de Charlevoix
Montréal-Nord

ORGANIGRAMME DE L'ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL-NORD

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Jean-Marc Gibeau

Conseiller de la Ville de Montréal
District d'Ovide-Clermont

Clementina Teti-Tomassi

Conseillère de la Ville de Montréal
District de Marie-Clarac

Monica Ricourt

Conseillère d'arrondissement
District d'Ovide-Clermont

Chantal Rossi

Conseillère d'arrondissement
District de Marie-Clarac

Gilles Deguire

Maire d'arrondissement

DIRECTIONS DE L'ARRONDISSEMENT

Nicola Cardone

Directeur
Direction de l'aménagement urbain et
des services aux entreprises

Hugues Chantal

Directeur
Direction des services administratifs,
des relations avec les citoyens
et du greffe

Alain Legault

Directeur
Direction des travaux publics

Claudiel Toussaint

Directeur
Direction de la culture, des sports, des
loisirs et du développement social

Serge Geoffrion

Directeur
Direction d'arrondissement

Gestion et démocratie

ÉLUS DE L'ARRONDISSEMENT

Maire d'arrondissement



Gilles Deguire est au service de la population depuis plus de 40 ans, dont 30 ans dans les forces policières. Les 10 dernières années, il a occupé la fonction de directeur du bureau de circonscription de l'actuelle députée provinciale de Bourassa-Sauvé, M^{me} Line Beauchamp. Il est reconnu dans l'arrondissement de Montréal-Nord pour son dévouement envers la communauté. Il siègera au conseil d'agglomération, et au conseil d'administration de la communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Téléphone : 514-328-4024

Télécopieur : 514-328-5577

Gilles Deguire

Conseiller de la Ville de Montréal District d'Ovide-Clermont



Jean-Marc Gibeau est membre du conseil municipal de la ville et de l'arrondissement de Montréal-Nord depuis 1996, où il a pris la relève de son père. Résidant de Montréal-Nord depuis toujours, il est très actif dans le milieu des affaires de l'arrondissement. Il siège, entre autres, aux conseils d'administration d'Urgence-santé et de l'École nationale de police du Québec. Il a été nommé membre de la commission sur les finances, les services administratifs et le capital humain, et de la commission sur la sécurité publique.

Téléphone : 514-328-5574

Télécopieur : 514-325-4025

Jean-Marc Gibeau

Conseillère de la Ville de Montréal District de Marie-Clarac



Nord-montréalaise, mère de cinq enfants, Clementina Teti-Tomassi a été élue en 2005 comme conseillère d'arrondissement. Soucieuse d'améliorer la qualité de vie dans l'arrondissement, elle a siégé à de nombreux comités, dont celui de la table de concertation de *Montréal-Nord en santé*. Elle a été nommée adjointe au leader de la majorité, Marvin Rotrand, et membre de la Commission de la présidence.

Téléphone : 514-328-5576

Télécopieur : 514-325-4025

Clementina Teti-Tomassi

**Conseillère d'arrondissement
District d'Ovide-Clermont**



Née à Montréal-Nord, diplômée en sciences politiques, Monica Ricourt vient de faire le saut en politique municipale en tant que conseillère d'arrondissement. Très engagée dans la communauté haïtienne, elle a fondé l'Association des jeunes immigrants. Au cours des cinq dernières années, elle a été l'attachée politique de l'actuelle députée de la circonscription de Bourassa-Sauvé.

Téléphone : 514-328-5575

Télécopieur : 514-325-4025

Monica Ricourt

**Conseillère d'arrondissement
District de Marie-Clara**



Native de l'arrondissement et fille de l'ancien député fédéral Carlo Rossi, Chantal Rossi a été initiée très jeune à la vie publique. Éluë à la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île, elle occupe également le poste de vice-présidente de la Commission de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, du transport scolaire et des technologies de l'information.

Téléphone : 514-328-5573

Télécopieur : 514-325-4025

Chantal Rossi

Gestion et démocratie

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal se compose du maire de Montréal, **M. Gérald Tremblay**, et de 64 membres élus provenant de tous les arrondissements. Ses principaux champs de compétence sont :

- les ententes gouvernementales,
- la sécurité publique,
- l'environnement,
- le Plan d'urbanisme,
- le budget et le programme triennal d'immobilisations (PTI).

Vos conseillers municipaux, **MM. Gilles Deguire, Jean-Marc Gibeau et M^{me} Clementina Teti-Tomassi**, vous y représentent. Le conseil municipal tient une séance, à laquelle vous pouvez assister, le quatrième lundi du mois (sauf en juillet), à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est. Une période de 90 minutes est consacrée aux questions des citoyens qui se sont inscrits 30 minutes avant le début de la séance.

L'ordre du jour de la prochaine séance et les procès-verbaux sont disponibles sur le site Internet ville.montreal.qc.ca (calendrier du comité exécutif). Vous pouvez aussi les consulter au comptoir des archives, à l'hôtel de ville.

CONSULTATIONS PUBLIQUES

Les consultations publiques permettent à la Ville de Montréal de demander l'avis des citoyens sur plusieurs dossiers qui relèvent de ses compétences, notamment les projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire ou tout autre projet désigné par le conseil municipal ou le comité exécutif. La Ville reconnaît par le fait même le droit à la démocratie participative et l'influence que peuvent avoir les citoyens sur les décisions qui les concernent. Ainsi, les citoyens peuvent devenir de réels partenaires de leur administration municipale.

Renseignements : 311, demander Ville de Montréal

Site Internet : ocpm.qc.ca



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Le conseil d'arrondissement a la responsabilité d'offrir les activités et les services de proximité. Ses principaux champs de compétence sont :

- l'urbanisme,
- l'enlèvement des matières résiduelles,
- la culture, les loisirs et le développement social,
- les parcs et la voirie locale,
- l'habitation,
- les ressources humaines,
- la gestion financière,
- la tarification non fiscale.

Il est composé du maire d'arrondissement, **M. Gilles Deguire**, des deux conseillers de la Ville de Montréal, **M. Jean-Marc Gibeau** et **M^{me} Clementina Teti-Tomassi**, et des deux conseillères d'arrondissement, **M^{mes} Chantal Rossi et Monica Ricourt**.

Vous avez des questions, une suggestion ou une plainte ? Nous vous invitons à assister aux assemblées publiques du conseil d'arrondissement qui ont lieu le deuxième mardi du mois (sauf en juillet et en décembre), à 19 h, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement (entrée ouest), 11155, avenue Hébert. Une période de questions de 30 minutes est allouée aux citoyens. Sur notre site Internet, vous trouverez les procès-verbaux de l'année en cours. De plus, le lundi précédant la séance du conseil, nous y déposons l'ordre du jour de la prochaine séance à l'adresse ville.montreal.qc.ca/mtlnord (vie démocratique, séances du conseil). Pour obtenir une copie du procès-verbal ou de l'ordre du jour, présentez-vous au Bureau d'accès de Montréal-Nord, 4243, rue de Charleroi, du lundi au jeudi, de 8 h à 16 h 30, et le vendredi, de 8 h à 13 h. Vous aurez à payer des frais pour la photocopie.

Calendrier 2010 des séances du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord

Les séances auront lieu les 12 janvier, 9 février, 9 mars, 13 avril, 11 mai, 8 juin, 10 août, 14 septembre, 12 octobre et 9 novembre.

COMITÉS D'ARRONDISSEMENT

Les comités d'arrondissement

Nous avons mis en place dix comités d'arrondissement de portée locale touchant les domaines de compétence de l'arrondissement. Ces groupes de travail peuvent se composer d'un ou de plusieurs élus de Montréal-Nord, du directeur et de certains fonctionnaires rattachés à la direction touchée par le sujet traité.

Liste des comités et des élus qui les composent :

- Comité consultatif d'urbanisme (CCU) : Jean-Marc Gibeau
- Comité des travaux publics – section sécurité routière et circulation : Chantal Rossi et Clementina Teti-Tomassi
- Comité des travaux publics – section embellissement : Monica Ricourt et Clementina Teti-Tomassi
- Comité de développement social et communautaire : Monica Ricourt, Chantal Rossi et Clementina Teti-Tomassi
- Comité culturel permanent : Monica Ricourt, Chantal Rossi et Clementina Teti-Tomassi
- Comité gangs de rue : Jean-Marc Gibeau et Monica Ricourt
- Comité des communications : Jean-Marc Gibeau, Monica Ricourt, Chantal Rossi et Clementina Teti-Tomassi
- Comité de la caisse de retraite : Jean-Marc Gibeau, Monica Ricourt et Chantal Rossi
- Table Paix et Sécurité urbaines : Gilles Deguire et Jean-Marc Gibeau
- CLD/CDEC : Jean-Marc Gibeau et Chantal Rossi

Gestion et démocratie

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

À la suite de l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* du Québec, les municipalités ont été amenées à accroître leurs interventions en matière d'aménagement du territoire. Afin de répondre à une plus grande diversité de préoccupations et de projets, notre arrondissement a mis sur pied un CCU composé de quatre citoyens et d'un élu. Le directeur de l'Aménagement urbain et des Services aux entreprises assiste aux rencontres à titre de personne-ressource, et la secrétaire de l'arrondissement agit à titre de secrétaire du comité.

Ce comité est encadré par un règlement de l'arrondissement. Il exerce un rôle-conseil auprès des élus de l'arrondissement pour toute question liée à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire. Il constitue un outil privilégié qui permet de mieux tenir compte des besoins de la population. Il se réunit une fois par mois pour étudier les demandes que lui transmet la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises relativement à une dérogation mineure, à un plan d'implantation et d'intégration architecturale, à un changement au règlement de zonage ou de lotissement, à une demande de dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise, etc. Enfin, le comité soumet ses recommandations au conseil d'arrondissement. Le mandat de ses membres est de deux ans et est renouvelable.

Les recommandations et les avis du CCU permettent au conseil d'arrondissement de profiter de la contribution d'élus et de citoyens qui font valoir leur expérience de vie dans l'arrondissement et leurs préoccupations particulières pour l'aménagement du territoire. La mise sur pied d'un CCU permet donc de rapprocher le citoyen des questions d'urbanisme.

La *Charte de la Ville de Montréal* permet au CCU d'agir à titre de comité d'étude des demandes de démolition.



CHARTÉ MONTRÉALAISE

Le 1^{er} janvier 2006, la Ville de Montréal a ratifié la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*. Celle-ci met de l'avant les valeurs et les priorités largement partagées par la population : le respect de la dignité humaine, l'égalité, la justice, la tolérance, le respect de l'autre, la paix et l'inclusion.

La charte est un outil novateur et original qui invite citoyens, élus et fonctionnaires à participer ensemble à la qualité de notre milieu de vie. En permettant aux citoyens d'être pleinement informés, elle instaure le principe de responsabilisation des Montréalaises et des Montréalais.

La mise en application de la charte fait en sorte que les autorités publiques et les citoyens doivent travailler ensemble pour le bien commun et respecter, dans leurs gestes, les principes énoncés. Ainsi, lorsque la Ville s'engage à prendre des mesures concrètes, le citoyen a la responsabilité d'agir en conformité avec cet engagement.

Il s'agit donc d'un document intégrateur de l'ensemble des politiques et des actions de la Ville qui a déjà mis de l'avant plusieurs politiques démocratiques dans les domaines du développement durable, du développement culturel et sportif, de la protection de l'environnement, de la sécurité, de la vie économique et sociale et de la vie démocratique.

Pour obtenir la charte et le dépliant résumé, en français ou en anglais :

- ville.montreal.qc.ca/chartedesdroits
- Mairie d'arrondissement de Montréal-Nord, 4243, rue de Charlevoix



OMBUDSMAN

Si vous pensez que vos droits de citoyen ne sont pas respectés, adressez-vous à l'*ombudsman* de la Ville de Montréal. L'*ombudsman* est la personne désignée par la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* pour recevoir les plaintes des citoyens et recommander des solutions aux difficultés qui peuvent survenir au moment de la mise en pratique des principes de la charte.

Ce poste apolitique et indépendant de l'administration municipale est occupé par M^e Johanne Savard depuis 2003. Celle-ci intervient, en dernier recours, lorsqu'il existe des motifs raisonnables de croire que vos droits ont été lésés ou peuvent vraisemblablement l'être, en raison d'un acte, d'une décision, d'une recommandation ou d'une omission d'un employé ou d'un représentant de la Ville de Montréal. C'est un service gratuit et confidentiel.

Pour obtenir un formulaire de plainte :

- ville.montreal.qc.ca/ombudsman
- **Bureau de l'ombudsman**
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-100, Montréal (Québec) H2Y 1C6
Courriel : ombudsman@ville.montreal.qc.ca
Téléphone : 514-872-8999 / Télécopieur : 514-872-2379

Gestion et démocratie

PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE



Avec une augmentation de 23,8% de sa population entre 1966 et 2006, Montréal-Nord fait partie des huit arrondissements qui affichent un taux de croissance positif, tandis que la population de Montréal a diminué de 7,4% pendant la même période.

Par ailleurs, Montréal-Nord est le neuvième arrondissement le plus peuplé de la Ville de Montréal. L'arrondissement se distingue par une plus forte représentation de jeunes de moins de 19 ans et d'âinés de 65 ans et plus. En effet, plus du quart de la population est âgé de moins de 19 ans (29,8%), et un peu moins du quart est constitué par les âinés âgés de plus de 65 ans (18,9%).



L'arrondissement présente la plus forte concentration d'unilingues franco-phones de Montréal et, par conséquent, la plus faible proportion de personnes sachant utiliser à la fois le français et l'anglais pour converser. Sept personnes sur dix parlent français à la maison, tandis que le français est la langue de travail de près de neuf personnes sur dix.

Les familles avec enfants sont majoritaires sur le territoire de Montréal-Nord. Parmi les 19 arrondissements de la Ville de Montréal, Montréal-Nord se situe au quatrième rang pour la concentration de familles avec enfants.



	Montréal-Nord	Montréal
Population	83 911 habitants	1 620 693 habitants
Propriétaires	27 %	34 %
Locataires	73 %	66 %
Densité de la population	7 594 habitants/km ²	4 438 habitants/km ²
Enfants âgés de 0 à 14 ans	17,8 % de la population	15,1 % de la population
Jeunes de 15 à 24 ans	12,0 %	12,6 %
Jeunes adultes de 25 à 35 ans	12,8 %	16,6 %
Adultes de 35 à 64 ans	38,5 %	40,5 %
Aînés de 65 ans et plus	18,9 %	15,2 %
Familles à deux conjoints	71,3 %	78,3 %
Familles monoparentales	28,7 %	21,7 %
Nombre moyen d'enfants à la maison par famille	1,8	1,7
Augmentation du nombre de personnes de 65 ans et plus vivant seules, au cours des cinq dernières années	5,1 %	3,5 %
Nombre de familles avec enfants	14 845 familles avec enfants (Montréal-Nord occupe le 4 ^e rang)	254 260 familles avec enfants (total des 19 arrondissements)
Connaissance des langues		
Français et anglais	41 %	54 %
Français seulement	54 %	33 %
Anglais seulement	2 %	10 %
Ni le français ni l'anglais	3 %	3 %
Autres langues	italien (1 ^{er} rang) espagnol (2 ^e rang) arabe (3 ^e rang)	espagnol (1 ^{er} rang) italien (2 ^e rang) arabe (3 ^e rang)
Population immigrante	33 %	31 %
Population active	55,3 %	63,5 %
Chômage dans la population active	12,5 %	9,1 %

Statistique Canada, recensement de 2006

Toutes les municipalités ont besoin de financement pour maintenir leurs infrastructures, offrir des services essentiels et des activités de loisirs. Bien gérer l'argent des citoyens est une responsabilité que nous prenons à cœur pour offrir une meilleure qualité de vie à tous. **Comment est dépensé l'argent des taxes municipales ? Quels services obtient-on en retour ?** Voilà deux questions posées par plusieurs citoyens, auxquelles nous tentons de répondre le plus explicitement possible.

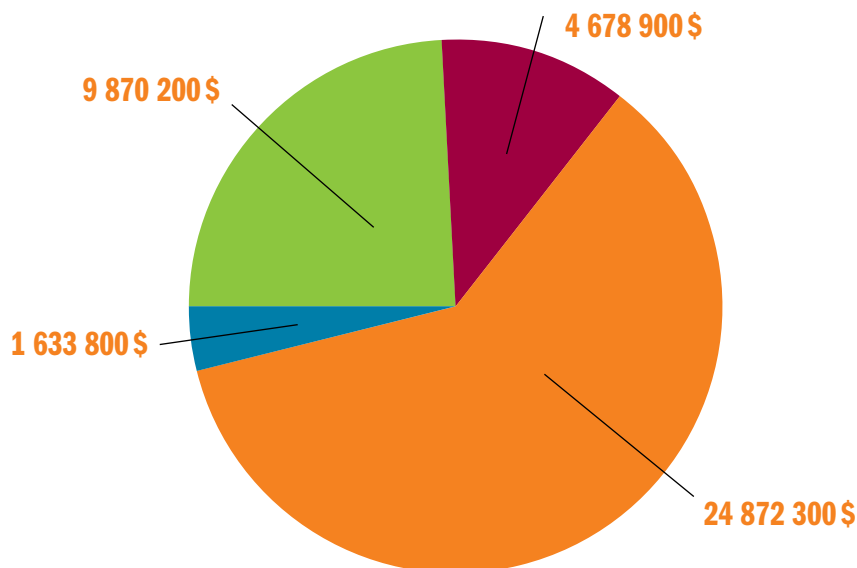
Les taxes municipales servent à financer trois ordres administratifs, qui ont chacun leurs champs de compétence distincts.

Répartition du compte de taxes :

- **20 %** est alloué à l'agglomération (les 19 arrondissements et les 15 municipalités de banlieue de l'île de Montréal) pour offrir des services communs à toute la population de l'île.
 - Les transports en commun
 - La police
 - La prévention des incendies
 - L'eau potable
 - L'épuration des eaux
 - Etc.
- **20 %** est octroyé aux services centraux de la Ville de Montréal pour offrir les services dans les domaines suivants.
 - Les immeubles et les infrastructures
 - Subvention de 5 449 085 \$ accordée à Montréal-Nord pour la mise aux normes de l'aréna Henri-Bourassa.
 - Subvention accordée pour le réaménagement des parcs Saint-Laurent et Henri-Bourassa.
 - La gestion du réseau routier artériel et du réseau d'aqueduc
 - Subvention de 8 440 000 \$ accordée à Montréal-Nord.
 - L'environnement
 - Subvention accordée pour la collecte des résidus verts.
 - En matière de salubrité de logements, les services centraux ont procédé à Montréal-Nord à plus de 700 inspections préventives, principalement dans le quartier nord-est.
 - Les programmes d'aide en habitation
 - Plus de 250 unités d'habitation de Montréal-Nord ont été rénovées grâce aux subventions accordées par le programme d'aide en habitation.
 - Les ressources humaines
 - Les finances
 - Etc.
- **60 %** est employé à offrir des services aux citoyens de l'arrondissement, tels les collectes environnementales, le déneigement, la propreté, les activités de sports et de loisirs, la programmation culturelle, etc.



Pour 2010, le budget de l'arrondissement se chiffre à 41 055 200 \$. Le graphique ci-dessous illustre la répartition des dépenses pour chaque direction.



- Services administratifs, Relations avec les citoyens et Greffe
- Travaux publics
- Aménagement urbain et Services aux entreprises
- Culture, Sports, Loisirs et Développement social



Serge Geoffrion
Directeur
d'arrondissement

DIRECTION D'ARRONDISSEMENT

La direction d'arrondissement relève du conseil d'arrondissement. Sa mission est d'assurer la réalisation des objectifs déterminés par le conseil d'arrondissement, dans le but de répondre aux besoins locaux des citoyens.

Le directeur, M. Serge Geoffrion, chapeaute les quatre unités administratives suivantes.

- La Direction des travaux publics
- La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
- La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
- La Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe



Alain Legault
Directeur des
travaux publics

LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

60 % du budget de l'arrondissement

Mission et services

La Direction des travaux publics a pour mission de fournir les services essentiels aux résidents de l'arrondissement. Ses équipes doivent entretenir 180 km de rue et 324 km de trottoir, 428 000 m² de surface gazonnée, 10 000 arbres publics, 28 parcs et 13 îlots de verdure, 5 490 lampadaires et 88 feux de circulation. C'est l'unité la plus importante en matière de budget et de personnel, ainsi que pour la diversité des services qu'elle offre. Ses activités sont réparties entre quatre divisions.

La Division des opérations gère les travaux de voirie et d'aqueduc, la section des ateliers mécaniques et celle des parcs, de l'horticulture et de l'arboriculture. De plus, elle veille à la qualité de l'eau potable, pilote le programme des matières résiduelles, de la collecte des déchets au recyclage, dirige les opérations de déneigement, protège la forêt urbaine, planifie les aménagements paysagers et assure l'entretien préventif et correctif des infrastructures et des équipements appartenant à l'arrondissement.

La Division des études techniques dirige les travaux de réhabilitation du réseau routier, aménage les parcs et supervise les travaux d'aqueduc et d'égout.

La Division du soutien technique, de son côté, est chargée de l'entretien du réseau électrique et de tous les édifices municipaux de l'arrondissement.

La Division du soutien administratif, quant à elle, est responsable du contrôle budgétaire de la direction, de l'administration des magasins de l'arrondissement et de la gérance du centre d'appels des travaux publics.



LA DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS, DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

24 % du budget de l'arrondissement

Mission et services

La mission de cette direction est de contribuer à rehausser la qualité de vie des citoyens de l'arrondissement en leur offrant une gamme de services et d'activités culturelles, sportives et sociales. Cette direction regroupe trois divisions.

La Division des sports, des loisirs et du développement social gère les programmes ainsi que l'utilisation des installations récréatives et sportives. Les sections des sports, des loisirs et des activités aquatiques offrent diverses activités pour tous les groupes d'âge, dans le but de promouvoir la bonne condition physique, dans un environnement sécuritaire. Quant à la section du développement social, elle a pour mandat de travailler en partenariat avec des organismes locaux œuvrant dans le domaine du développement communautaire de l'arrondissement et de les soutenir. Elle coordonne également les services de bambineries et de camps de jour (l'été et pendant la relâche scolaire), à des prix très abordables.



Claudel Toussaint
Directeur de la
culture, des sports,
des loisirs et du
développement
social



Grâce à ses quatre bibliothèques dans l'arrondissement, **la Division des bibliothèques** offre à la population une gamme de services gratuits permettant à tous de s'informer, d'apprendre, de se divertir et de s'ouvrir sur le monde.

La Division de la culture propose une programmation variée de spectacles et d'expositions permettant aux citoyens de s'appropriier les divers aspects de la culture par le théâtre, la musique et les arts visuels.

Gestion et démocratie

MISSIONS ET RÉALISATIONS 2009



Nicola Cardone
Directeur de
l'aménagement
urbain et des
services aux
entreprises

LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES

4 % du budget de l'arrondissement

Mission et services

La mission de cette direction consiste à gérer l'aménagement du territoire, en tenant compte des particularités locales. Elle offre également un service d'aide aux entreprises désireuses de s'implanter ou de s'agrandir sur le territoire de Montréal-Nord. La direction se partage en deux divisions.

La Division des permis et des inspections assure l'application des règlements relatifs à la construction, au zonage, à la salubrité et à l'entretien des logements et des bâtiments, aux nuisances, etc.

- Délivrance des permis de construction et des certificats d'occupation

La Division de l'urbanisme, de l'environnement, de l'habitation et du développement économique compte plusieurs volets.

- Planification du territoire
- Modification des plans et des règlements relatifs à l'urbanisme
- Élaboration des stratégies environnementales
- Soutien technique aux entreprises ou aux promoteurs



DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS, DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DU GREFFE

12 % du budget de l'arrondissement

Mission et services

Cette direction regroupe plusieurs champs de compétence. Sa mission première est d'apporter le soutien nécessaire à l'ensemble des unités administratives et aux élus et d'assurer le service des renseignements auprès des citoyens. Elle répartit les mandats qui lui sont assignés entre quatre divisions et l'unité du secrétariat et du greffe.

L'unité du secrétariat et du greffe fournit le soutien essentiel à la tenue et au suivi des assemblées du conseil d'arrondissement, rédige les règlements, les résolutions, etc. Elle organise la tenue de consultations publiques, de référendums et d'élections, le cas échéant, et gère les archives de l'arrondissement. Elle répond aux demandes d'accès à l'information.

La Division de l'accueil et des communications assure les relations avec les médias, coordonne les publications (*Infonord*, Répertoire des services, dépliants, etc.) et les annonces, entre autres. Elle gère également le Bureau d'accès de Montréal-Nord (BAM) qui assure un service personnalisé aux citoyens (paiement de taxes, achat de médaille pour chien, attestation solennelle, etc.).

La Division de l'informatique fournit le service informatique à l'ensemble des directions de l'arrondissement.

La Division des ressources financières et matérielles supervise et comptabilise les activités financières, comptables et budgétaires et procède aux achats de biens et services.

La Division des ressources humaines apporte le soutien et le conseil à toutes les directions en matière de ressources humaines.



Hugues Chantal
Directeur
des services
administratifs,
des relations avec
les citoyens et
du greffe



- **Investissement de 3,8 M \$ dans la réfection des réseaux collecteur et local**, le pavage de portions de rues et la réfection de trottoirs.
- **Aménagement des parcs Saint-Laurent, Henri-Bourassa, Aimé-Léonard et Monty**, financé par l'arrondissement et des subventions provenant des services centraux de la Ville de Montréal, du gouvernement du Québec et d'Hydro-Québec, pour une somme de 7,1 M \$.
- **Aménagement de la patinoire réfrigérée extérieure au parc Le Carignan**, grâce à un don de 1 M \$ de la *Fondation des Canadiens pour l'enfance* et à un investissement de 650 000 \$ de l'arrondissement.
- **Inauguration d'un nouveau terrain de soccer synthétique au parc Saint-Laurent.**
- **Début des travaux d'aménagement d'un nouveau terrain de soccer synthétique** au parc Henri-Bourassa.
- **Octroi, pour 2009, de subventions totalisant 726 000 \$ à des organismes** de l'arrondissement pour réaliser des projets dans différents domaines. Ces subventions proviennent de plusieurs programmes municipaux et gouvernementaux.
- **Instauration du service *Loisir en ligne***, qui permet de consulter toutes les activités de sport et de loisir offertes par l'arrondissement. L'an prochain, nous comptons bonifier ce système, afin de permettre l'inscription en ligne.
- **Croissance soutenue de la fréquentation dans les bibliothèques.** Les bibliothèques de Montréal-Nord sont celles qui font le plus de prêts par habitant parmi les bibliothèques des 19 arrondissements de Montréal.
- **Implantation de l'activité des jeux vidéo** pour les 13 à 25 ans, à la bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire.
- **Mise en place du nouveau plan de déneigement et bonification des opérations neige :**
 - Suivant une planification rigoureuse des quarts de travail, le déneigement est dorénavant effectué 7 jours sur 7, 24 h sur 24, tout en respectant la Loi 430 qui oblige les conducteurs de véhicules lourds à se reposer 36 heures consécutives après 70 heures de travail.
 - Les trottoirs des artères principales sont sablés au moment du chargement de la neige.
- **Augmentation du taux de récupération des matières recyclées.** Du 1^{er} septembre 2008 au 30 août 2009, l'arrondissement a enregistré une légère baisse dans la collecte des ordures ménagères et une légère hausse dans la collecte des matières recyclables comparativement à la même période l'année précédente. Il a ramassé 29 083,4 t d'ordures ménagères (comparativement à 30 699,2 t) et 4 680,3 t de matières recyclables (comparativement à 4 410,2 t).
- **Mise en place de la nouvelle collecte environnementale des résidus verts.**
- **Plantation d'arbres et verdissement** du quadrilatère Pelletier et de la cour d'école Sainte-Gertrude, du centre Louis-Fréchette et de l'église Sainte-Gertrude, afin de contrer les îlots de chaleur causés par la trop grande densité urbaine.



- **Inauguration de la murale de l'Espoir.** Installée à la Maison culturelle et communautaire, cette très belle murale est l'œuvre commune d'élèves de 6^e année des écoles Jules-Verne et Gerald McShane.
- **Maintien de la politique de tarification pour les activités sportives et de loisirs.** Par exemple, seuls les frais d'inscription sont exigés pour la participation aux camps de jour.
- **Renouvellement de tous les programmes et projets en développement social et en sécurité urbaine** réalisés par les organismes partenaires de l'arrondissement (projets d'animation urbaine, de lutte contre le décrochage scolaire, de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale, de prise en charge communautaire et de sécurité alimentaire).
- **Consultation citoyenne** pour l'aménagement du parc Monty et le remplacement du module de jeu.
- **Changement graduel des systèmes de filtration des piscines**, dans le but de maintenir une eau de qualité.
- **Installation de six toilettes publiques** dans les parcs les plus achalandés.
- **Continuation des travaux d'embellissement du terre-plein du boulevard Henri-Bourassa.**
- **Poursuite du remplacement progressif des plaques de nom de rue.**
- **Accueil de grandes personnalités.** L'année 2009 a été marquée par la visite de plusieurs grandes personnalités : Oliver Jones, Zinédine Zidane, Bruny Surin, Charles Rojzman.
- **Suivi budgétaire rigoureux pour terminer l'année sans déficit**, et ce, malgré une directive budgétaire qui nous a contraints à réduire nos dépenses de 2,5 %, soit de 700 342 \$.
- **Rationalisation des frais d'impression.** L'arrondissement, qui possédait 177 appareils fonctionnels d'impression, en a réduit le nombre à 55. Ce changement permet une réduction de 40 % du budget d'impression de l'arrondissement qui se chiffre à près de 60 000 \$ par année.
- **Promotion médiatique pour informer les citoyens** des investissements et des événements majeurs qui ont lieu à Montréal-Nord.
- **Révision des outils de communication** afin d'assurer la pertinence des renseignements transmis à la population sur les activités et les services offerts par l'arrondissement (*Infonord*, Répertoire, calendrier culturel, annonces, dépliants divers, etc.).

Les services municipaux

OÙ SE RENSEIGNER ?

TABLE DES MATIÈRES – OÙ SE RENSEIGNER ?

Numéro de téléphone unique 311	23
Adresses	23
Site Internet	23
Publications	24
Annonces	24
Bureau Accès Montréal	
Achat	24
Carte Accès-Montréal	24
Médaille de chien	25
Attestation de document	25
Demande d'accès à l'information	26
Paie	26
Contravention et entente de paiement	26
Taxes	27



NUMÉRO DE TÉLÉPHONE UNIQUE 311



Pour communiquer avec l'arrondissement de Montréal-Nord, vous n'avez qu'à composer le 311, puis à demander l'arrondissement de Montréal-Nord, sans frais, du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h 30, et le samedi, le dimanche ou les jours fériés, de 9 h à 17 h.

À l'extérieur de Montréal : 514-872-0311

ADRESSES



Pour soumettre des commentaires, des suggestions ou des questions, écrivez-nous.

- **Adresse postale**
Direction des services administratifs,
des relations avec les citoyens et du greffe
4243, rue de Charlevoix, Montréal-Nord (Québec) H1H 5R5
- **Adresse électronique**
montreal-nord@ville.montreal.qc.ca
- **Télécopieur**
514-328-4299

SITE INTERNET



Naviguez sur ville.montreal.qc.ca/mtlnord

- Pour vous renseigner sur les horaires des services offerts dans les bureaux municipaux.
- À l'approche d'une journée fériée, pour confirmer si la collecte sélective s'effectuera normalement.
- Pour consulter les règlements municipaux.
- Pour connaître le prochain ordre du jour de la séance du conseil.
- Et surtout, pour surveiller les actualités sur notre page d'accueil. Elles sont mises à jour toutes les semaines. Vous aurez des réponses à une foule de questions au bout des doigts.

Édifices municipaux offrant un accès Internet gratuit aux résidents

Nos bibliothèques municipales

Vous pouvez naviguer sur Internet gratuitement si vous êtes abonnés à l'une de nos quatre bibliothèques. En effet, toutes les bibliothèques de l'arrondissement sont équipées d'ordinateurs donnant accès à Internet. Renseignez-vous auprès de l'une d'elles.

Renseignements : 311

Les services municipaux

OÙ SE RENSEIGNER ?

PUBLICATIONS

Au cours de 2010, tous les citoyens, les commerçants et les industriels de Montréal-Nord recevront gratuitement, par l'entremise de Postes Canada, trois numéros de l'*Infonord* et le *Répertoire des services*. Ces publications ont pour but de vous renseigner sur les services, les activités et les nouveautés de Montréal-Nord.

- *Infonord* de février – Emplois d'été
Distribution postale prévue à la fin de février 2010
- *Infonord* de mai – Programmation culturelle estivale
Distribution postale prévue à la fin de mai 2010
- *Infonord* d'août – Numéro spécial sur les activités offertes dans l'arrondissement (horaires et inscriptions aux activités)
Distribution postale prévue à la fin d'août 2010
- *Répertoire* – Services offerts par l'arrondissement et encart détachable contenant la programmation culturelle et les inscriptions aux activités
Distribution postale prévue en décembre 2010



Si vous habitez Montréal-Nord, mais que vous ne recevez pas ces publications, veuillez communiquer avec nous, au 311.

ANNONCES

Nous publions nos annonces toutes les semaines, en page 7 du *Guide de Montréal-Nord*. Ces annonces vous informent sur toutes les nouveautés de l'arrondissement. Tous ces renseignements se retrouvent aussi sur notre site Internet ville.montreal.qc.ca

Renseignements : 311



BUREAU ACCÈS MONTRÉAL (BAM)

Achat

Venez nous rendre visite au 4243, rue de Charlevoix.

Carte Accès Montréal - Achat

Vous pouvez bénéficier de rabais pour vos sorties grâce à la carte Accès Montréal. Elle est acceptée par plus de 100 partenaires. Elle coûte 7 \$ pour la première personne, 6 \$ pour la deuxième et 5 \$ pour toutes les autres personnes qui résident



sous le même toit et se procurent la carte en même temps. Elle est valide pour une période d'un an à partir du mois de l'achat. Vous devez présenter une preuve de résidence, une photo récente (format passeport) et une preuve d'identité. Vous pouvez vous procurer cette carte dans la plupart des BAM et dans certaines bibliothèques de la Ville de Montréal.

Renouvellement

Si vous détenez déjà une carte Accès Montréal, vous n'avez plus à vous déplacer pour la renouveler. Vous recevrez par la poste le formulaire de renouvellement un mois avant la date d'échéance. Vous pourrez alors effectuer le renouvellement par la poste ou vous rendre à un BAM pour obtenir votre vignette.

Renseignements : 311

Médaille de chien

Dans l'arrondissement de Montréal-Nord, tout chien* âgé de 60 jours et plus doit porter un collier et une médaille d'identité. Vous pouvez vous procurer cette médaille aux endroits suivants :

- BAM, 4243, rue de Charlevoix, renseignements : 311
- Boutique d'animaux Neptune, 10561, boulevard Pie-IX, 514-325-9659
- Clinique vétérinaire D' C. Benoît, 5101, boulevard Henri-Bourassa Est, 514-324-9872
- Le Chic Canin Henri-Bourassa, 3758, boulevard Henri-Bourassa Est, 514-322-6572
- Royaume canin et félin, 6000, boulevard Henri-Bourassa Est, 514-325-9658

La médaille coûte 25 \$ et est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours.

Médaille de chien-guide

Elle est gratuite pour un chien-guide destiné à une personne non voyante ou malentendante, sur présentation d'une preuve médicale. Elle est offerte uniquement à la mairie de l'arrondissement.

Attestation de document

Les agents de communication sociale qui travaillent au BAM de Montréal-Nord sont aussi des commissaires à l'assermentation. En votre présence, ils peuvent attester votre certificat de vie ou votre déclaration solennelle.

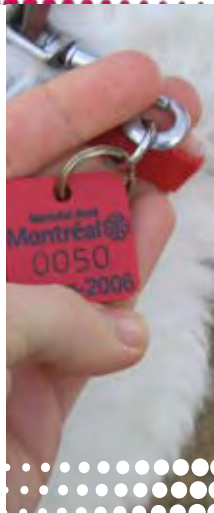
Certificat de vie

Un certificat de vie est un document officiel qui sert de preuve aux personnes qui reçoivent une rente de l'étranger. L'établissement qui verse cette rente demande au bénéficiaire de lui fournir une preuve qu'il est toujours vivant.

Déclaration solennelle

La déclaration solennelle, mieux connue sous le nom « d'assermentation », est un acte par lequel une personne fait une ou plusieurs déclarations devant un commissaire à l'assermentation. Une déclaration solennelle est requise notamment dans le cas où le requérant désire se porter garant d'étrangers qu'il accueille temporairement ou encore pour attester son lieu de résidence ou tout autre renseignement.

- Pour obtenir un certificat de vie ou une déclaration solennelle, le citoyen peut venir chercher le formulaire au BAM de Montréal-Nord, au 4243, rue de Charlevoix, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h, puis le rapporter **rempli, mais non signé**, pour l'attestation.
- Le requérant doit présenter une pièce d'identité avec photo.
- Pour le certificat de vie, le commissaire à l'assermentation attestera alors que le requérant est bel et bien vivant. Dans le cas d'une déclaration solennelle, il recevra le serment.
- Le requérant doit acquitter des frais de 5 \$ pour chaque déclaration solennelle et chaque certificat de vie.



* Dans l'arrondissement de Montréal-Nord, une modification au règlement permet dorénavant de garder **deux chiens**, mais il est défendu d'avoir plus de trois animaux domestiques par logement.

Les services municipaux

BUREAU ACCÈS MONTRÉAL (BAM)

Demande d'accès à l'information

Vous pouvez consulter tous les documents permis en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels*. Vous devez faire une demande écrite à la responsable de l'accès à l'information, M^e Marie Marthe Papineau, qui vous répondra dans le délai prescrit par la loi.

La consultation des documents est gratuite, sur place. Pour obtenir des reprographies, vous devez prévoir des frais en vertu du *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements nominatifs*.

Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe

À l'attention de M^e Marie Marthe Papineau

Responsable de l'accès à l'information

4243, rue de Charlevoix

Montréal-Nord H1H 5R5

Courriel : mmpapineau@ville.montreal.qc.ca

Télécopie : 514-328-4299

Consultation de documents relatifs aux séances du conseil d'arrondissement

Le secrétariat du greffe voit à la préparation et à la mise à jour des documents relatifs aux séances du conseil d'arrondissement et à la réglementation locale, ainsi qu'à l'archivage de tous les documents de l'arrondissement. Il répond aussi aux demandes d'accès à l'information.

Ainsi, il doit fournir à tout citoyen qui en fait la demande, des photocopies de documents qu'il gère : les règlements municipaux, les procès-verbaux ou les ordres du jour des séances du conseil. Vous devrez payer les frais de reprographie. Veuillez noter que ces documents sont aussi disponibles sur notre site Internet.

Renseignements : 311

ville.montreal.qc.ca/mtlnord

Païement

Contravention et entente de paiement

Vous pouvez vous rendre au BAM de Montréal-Nord pour payer un constat d'infraction ou faire un versement conformément à une entente de paiement qui a déjà été conclue à la cour municipale ou à l'un des points de service. Vous pouvez aussi utiliser le service *Payer en ligne* du site Internet de la Ville de Montréal (ville.montreal.qc.ca) pour régler une contravention.

Cour municipale

Montréal compte une seule cour municipale, dont les bureaux centraux sont situés au 775, rue Gosford, dans le Vieux-Montréal. Par contre, afin de mieux servir la clientèle des arrondissements, la cour municipale a mis en place sept points de service. Vous pouvez vous rendre à l'un de ces points de service pour convenir d'une entente de paiement, payer une contravention ou formuler une demande de renseignements relative à votre dossier.



Le point de service de la cour municipale le plus près de l'arrondissement de Montréal-Nord est situé dans l'arrondissement de Saint-Léonard.

8380, boulevard Lacordaire

Renseignements : 311 ou 514-872-2964

Taxes

Si le total des taxes municipales qui apparaît sur votre compte est de 300 \$ ou plus, vous avez le droit de le payer en deux versements. Dans tous les cas, vous pouvez effectuer un seul paiement. Par contre, les droits de mutation (taxe de bienvenue) doivent être payés en un seul versement.

Le premier versement est exigible le 1^{er} mars 2010 et le deuxième, le 1^{er} juin 2010. Tout versement effectué après les dates limites entraîne l'ajout de frais d'intérêt et d'une pénalité.

Renseignements : 311

Courriel : montreal-nord@ville.montreal.qc.ca

Site Internet : ville.montreal.qc.ca

Modalités de paiement

Par la poste

Vous devez tenir compte du délai postal quand vous envoyez votre paiement par la poste. N'envoyez pas d'argent comptant. Faites des chèques postdatés, en date du 1^{er} mars 2010 et du 1^{er} juin 2010, et envoyez-les à l'adresse suivante :

Services des finances

C.P. 11043

Succursale Centre-Ville

Montréal (Québec) H3C 4X8

À votre institution financière

Les institutions financières (banques et caisses populaires) vous offrent diverses façons de faire votre paiement : Internet, transaction financière téléphonique, guichet automatique ou comptoir de votre succursale.

Notez que le délai minimal pour une transaction au guichet automatique est de 48 heures, excluant les fins de semaine. N'oubliez pas de tenir compte de ce temps de traitement.

Dans un BAM (tous les arrondissements)

Vous pouvez payer par chèque, mandat postal ou bancaire et carte de débit dans les 19 arrondissements. Plusieurs bureaux limitent les montants en argent comptant. Renseignez-vous.

BAM de Montréal-Nord

4243, rue de Charlevoix

Montréal-Nord H1H 5R5

Renseignements : 311

Courriel : montreal-nord@ville.montreal.qc.ca



Les services municipaux

AMÉNAGEMENT URBAIN ET SERVICES AUX ENTREPRISES

TABLE DES MATIÈRES – AMÉNAGEMENT URBAIN ET SERVICES AUX ENTREPRISES

Aide financière en habitation	28
Certificats et permis	30
Certificat d'autorisation pour l'abattage d'un arbre sur le domaine privé	30
Certificat d'autorisation pour une enseigne commerciale	30
Certificat de démolition	30
Certificat d'occupation commerciale ou d'affaires	30
Permis de construction	30
Permis d'occupation du domaine public	31
Permis pour coupe de trottoir et de bordure de rue	31
Permis pour l'installation d'une piscine sur un terrain privé	31
Permis temporaire d'application de pesticides	31
Salubrité et entretien des logements	32
Règlements de A à Z	33

Pour plus de détails, consultez notre site Internet
www.ville.montreal.qc.ca/mtlnord ou téléphonez au 311.

AIDE FINANCIÈRE EN HABITATION

4243, rue de Charlevoix, 2^e étage

Pour tous les programmes d'aide financière en habitation, nous vous invitons à consulter le site Internet habitermontreal.qc.ca (les renseignements sont mis à jour périodiquement) ou à téléphoner au 311.

Endroits où obtenir des renseignements et déposer votre demande :

- Mairie d'arrondissement, 4243, rue de Charlevoix
- Direction de projet – Développement du logement social et abordable
303, rue Notre-Dame Est, 4^e étage

Dans tous les cas, n'entreprenez pas les travaux avant que l'aide financière ne soit approuvée et que les permis nécessaires ne soient délivrés, sous peine de perdre le droit à l'aide financière. Les travaux doivent être conformes aux règlements applicables.

Programme d'accèsion à la propriété 2009

Ce programme aide, entre autres, des locataires montréalais à devenir propriétaires à Montréal. Il cible les ménages à revenu modeste. Le programme se termine en principe le 31 décembre 2009. Dès janvier, veuillez communiquer au 514-872-4630 pour savoir si le programme est reconduit.

Programme d'adaptation de domicile (PAD)

Financé par le gouvernement du Québec, le PAD a pour but d'aider la personne handicapée à payer le coût des travaux nécessaires pour rendre accessible et adapter le logement qu'elle habite.

Pour en savoir plus sur l'application de ce programme à Montréal, veuillez communiquer avec la Ville de Montréal au 514-872-4630.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez communiquer avec la Société d'habitation du Québec, en composant le numéro sans frais suivant : 1-800-463-4315, ou par courriel à infoshq@shq.gouv.qc.ca

Vous pouvez également obtenir des renseignements généraux au bureau de Services Québec le plus près de chez vous.

Programme de stabilisation des fondations de bâtiments résidentiels

Ce programme offre aux propriétaires-occupants une aide financière pour consolider les fondations de leur résidence quand celles-ci ont été endommagées par un affaissement du sol.

Programme de démolition de bâtiments accessoires

Ce programme offre aux propriétaires de bâtiments résidentiels une aide financière pour la démolition de bâtiments accessoires irrécupérables ou dangereux, dont les hangars, les garages et les tourelles.

Bâtiment résidentiel endommagé par la pyrite

Les propriétaires montréalais qui ont des problèmes reliés à la pyrite et qui n'ont pas encore exécuté de travaux correctifs peuvent déposer une demande d'aide en vertu de ce programme.

Amélioration de la sécurité

Ce programme a pour but d'améliorer la sécurité dans les bâtiments résidentiels en aidant financièrement les propriétaires d'immeubles locatifs d'au moins neuf logements et de maisons de chambres d'au moins quatre chambres afin d'équiper ces bâtiments de systèmes de sécurité contre les incendies et les effractions.

Logement social et communautaire

Pour être admissible à l'aide financière offerte en vertu des programmes Accès-logis Québec et Logement abordable Québec – volet social et communautaire, un projet doit d'abord être présenté par une coopérative, un organisme à but non lucratif ou l'Office municipal d'habitation de Montréal.

Pour concevoir leur projet et soumettre leur demande d'aide financière, ces organismes promoteurs doivent s'adresser à l'un des quatre experts-conseils reconnus par la Ville :

- Atelier Habitation Montréal, 514-270-8488
- Groupe CDH, 514-849-7800
- Bâtir son quartier, 514-933-2755
- R.O.M.E.L., 514-341-1057

De la conception à la réalisation, les projets suivent un processus administratif comportant quatre grandes phases : émergence du projet, préparation du projet, construction ou rénovation et occupation des logements.

Logements adaptés pour aînés autonomes (LAAA)

Ce programme accorde une aide financière aux personnes âgées de 65 ans et plus, à faible revenu, afin de les aider à apporter des adaptations mineures à leur maison ou à leur logement.



Les services municipaux

AMÉNAGEMENT URBAIN ET SERVICES AUX ENTREPRISES

CERTIFICATS ET PERMIS

Consultez notre site Internet ou téléphonez pour connaître la tarification de 2010.

Renseignements : 311

ville.montreal.qc.ca/mtlnord

Certificat d'autorisation pour l'abattage d'un arbre sur le domaine privé

On ne permet plus l'abattage d'un arbre pour accommoder tout un chacun, mais pour des raisons plus sérieuses. La condition générale de l'arbre, son état de santé et sa structure sont les conditions qui serviront à déterminer la nécessité de procéder à l'abattage. L'essence de l'arbre est aussi un facteur qui peut influencer la décision.

Voici un résumé du règlement traitant de la protection et de la plantation d'arbres sur la propriété privée.

Aucun citoyen ne peut abattre, laisser abattre ou faire abattre un arbre sans avoir préalablement obtenu un certificat d'autorisation pour les arbres décrits ci-dessous.

- Un arbre ayant un tronc de plus de 10 cm de diamètre mesuré à 130 cm au-dessus du niveau normal du sol et situé en façade du bâtiment.
- Un arbre ayant un tronc de plus de 30 cm de diamètre mesuré à 130 cm au-dessus du niveau normal du sol et situé ailleurs sur la propriété privée.
- Un arbre ou arbuste situé dans une pente de plus de 25 % d'inclinaison moyenne et de plus de 5 m de hauteur.

Vous devez protéger efficacement les racines, les troncs et les branches des arbres situés sur le terrain où sont effectués des travaux, durant toute la durée de ceux-ci.

Certificat d'autorisation pour une enseigne commerciale

L'installation d'une enseigne exige un certificat d'autorisation qui sera accordé après l'étude des plans et devis soumis par le demandeur.

Certificat de démolition

Toute démolition, en totalité ou en partie, d'une construction ou d'un bâtiment exige un certificat d'autorisation. Avant de commencer vos travaux et d'engager des dépenses, informez-vous.

Certificat d'occupation commerciale ou d'affaires

Toute personne qui désire exploiter un commerce, une industrie, un établissement financier ou commercial ou qui exerce un métier sur le territoire de Montréal-Nord doit obtenir un certificat d'occupation de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises. Ce certificat est incessible (ne peut être cédé) et doit être affiché bien en vue dans l'établissement en question.

Permis de construction

Vous devez obtenir un permis de construction si vous prévoyez faire d'autres travaux que ceux reliés à l'entretien normal d'un bâtiment (peinture, réparation de joints de brique, réfection de toiture, etc.), notamment :



- La démolition ou la construction d'un bâtiment, la modification de l'aménagement intérieur d'un bâtiment, l'installation ou la modification de fenêtres, de portes ou d'autres éléments extérieurs tels que balcon, terrasse, escalier ou garage, etc.
- L'installation, le remplacement ou le déplacement d'une thermopompe ou d'un appareil de climatisation et l'aménagement ou la transformation de places de stationnement.
- La décontamination du sol et autres.



Permis d'occupation du domaine public

Le conseil d'arrondissement a adopté, en juin 2008, un nouveau règlement qui permet d'encadrer l'empiétement sur le domaine public. Il répond aux besoins exprimés par plusieurs citoyens, organismes et entreprises qui désirent occuper une emprise de la voie publique, moyennant certaines conditions.

Renseignements : 311

Permis pour coupe de trottoir et de bordure de rue

Tout citoyen qui désire élargir ou aménager une entrée charretière doit faire une demande de permis à la mairie. La Division des permis et des inspections évaluera la demande en fonction de sa conformité au règlement de zonage. Seul l'entrepreneur embauché (sous contrat) par l'arrondissement peut réaliser les travaux. Il sera supervisé par les Travaux publics. La réglementation sur les tarifs, disponible sur le site Internet, déterminera les frais à payer par le citoyen demandeur.

ville.montreal.qc.ca/mtlnord

Permis pour l'installation d'une piscine sur un terrain privé

Pour construire une piscine creusée ou installer une piscine hors terre sur un terrain privé, vous devez vous procurer un permis à la mairie d'arrondissement, au 4243, rue de Charleroi.

Permis temporaire d'application de pesticides

Depuis 2004, l'utilisation de pesticides est interdite à l'extérieur des bâtiments et plus particulièrement dans un rayon de 5 m des zones sensibles.

Les zones sensibles sont :

- les aires de jeu des parcs municipaux ;
- les terrains de sport fréquentés par des enfants de moins de 14 ans ;
- les terrains des garderies et des écoles ;
- les espaces adjacents aux établissements de santé et de services sociaux ;
- les espaces adjacents aux résidences pour personnes âgées ;
- les espaces adjacents aux lieux de culte.

En dernier recours, pour vous procurer le permis temporaire d'application de pesticides, faites la demande au comptoir d'accueil de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, au 2^e étage de la mairie, au 4243, rue de Charleroi.



Les services municipaux

AMÉNAGEMENT URBAIN ET SERVICES AUX ENTREPRISES

SALUBRITÉ ET ENTRETIEN DES LOGEMENTS

Le *Règlement sur la salubrité et l'entretien des bâtiments* de la Ville de Montréal a pour but d'assurer la salubrité, la sécurité et le bon entretien des logements et des bâtiments résidentiels. Ainsi, le règlement précise notamment les normes minimales relatives à l'entretien, aux dimensions d'un logement, à l'éclairage et à la ventilation, aux appareils sanitaires et à la plomberie, à l'installation électrique et au chauffage. Le règlement a pour but également d'éliminer les problèmes tels que la malpropreté, la vermine, les insectes et les rongeurs, les mauvaises odeurs et les vapeurs toxiques, les infiltrations d'eau, l'humidité et la détérioration du bâtiment.

Si vous pensez que le *Règlement sur la salubrité et l'entretien des bâtiments* n'est pas respecté dans votre bâtiment, essayez d'abord d'établir une entente avec le propriétaire ou le locataire. Si le problème ne se règle pas, communiquez avec l'arrondissement au 311.

En effet, l'inspecteur de l'arrondissement peut :

- entrer dans un bâtiment ou un logement et l'examiner ;
- exiger une expertise et des correctifs ;
- imposer des amendes ;
- corriger une situation non conforme ;
- évacuer et fermer un logement insalubre.

L'arrondissement n'est pas seul à intervenir dans les questions de salubrité et d'entretien des logements et des bâtiments.

(Voir le règlement sur la salubrité p. 39)

Autres organismes d'aide

- La **Régie du logement** informe les locataires et les propriétaires de leurs droits et obligations et favorise les rapports harmonieux entre les parties relativement aux clauses du bail résidentiel.

Renseignements : 514-873-2245.

- La **Régie du bâtiment du Québec** peut intervenir si les systèmes électriques, les installations de gaz ou les ascenseurs de votre immeuble semblent présenter des problèmes de sécurité. La Régie interviendra si votre propriétaire a été avisé de la situation.

Renseignements : 514-873-0976.

- Si vous pensez avoir des problèmes de santé liés au mauvais entretien et à l'insalubrité de votre logement, consultez votre **médecin**. Les personnes en perte d'autonomie doivent communiquer avec le **CLSC** de leur quartier.



RÈGLEMENTS DE A À Z

Nous procédons à la révision du *Règlement de zonage*. Tous les titres marqués d'un astérisque peuvent subir des modifications au cours de 2010. Les modifications seront publiées dans le bulletin *Infonord* et sur notre site Internet.

* Abri temporaire

- Les abris temporaires sont autorisés du 1^{er} novembre d'une année au 1^{er} avril de l'année suivante.
- Ils ne doivent servir qu'au remisage de véhicules automobiles.
- Tout chauffage y est interdit.
- Seuls sont permis les abris préfabriqués, prévus à cet effet, pouvant être assemblés ou démontés rapidement et construits d'une structure de tubes en acier galvanisé. Cette structure doit être recouverte d'une toile synthétique fibreuse, imperméabilisée, translucide et ignifuge, de ton blanc. Les abris en bois ou en polyéthylène sont prohibés.

Alarme

Un système d'alarme de vol ou d'incendie qui se déclenche sans qu'un rapport de police indique qu'il y a eu vol, incendie, tentative de vol ou début d'incendie, que ce soit dans une maison ou un établissement d'affaires, constitue une infraction, et le propriétaire est passible d'une amende.

Avertisseur de fumée

- Un avertisseur doit être installé dans chaque logement et entre les aires où l'on dort.
- Le propriétaire du bâtiment doit installer les avertisseurs et prendre les mesures pour assurer leur bon fonctionnement.
- Le propriétaire doit installer une pile neuve dans chaque avertisseur de fumée à l'arrivée d'un nouveau locataire du logement ou de la chambre.
 - Le propriétaire doit fournir les directives d'entretien des avertisseurs de fumée. Celles-ci doivent être affichées dans un endroit facile d'accès pour la consultation par les locataires.
 - Le locataire d'un logement ou d'une chambre qu'il occupe pour une période de six mois et plus doit prendre les mesures pour assurer le bon fonctionnement des avertisseurs situés à l'intérieur du logement ou de la chambre. Cela comprend le changement de pile au besoin.

Bruit ou travaux bruyants

De 21 h à 7 h, les travaux susceptibles de faire du bruit sont interdits dans les endroits situés à moins de 153 m d'une maison habitée.

L'application de ce règlement est assurée par le Service de police : 514-280-2222.

Chauffage au bois

Les poêles à bois, tout romantiques qu'ils soient, sont une source importante d'émissions polluantes. Afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens, la Ville de Montréal a adopté un règlement, le 27 avril 2009, portant sur ce qui suit :

- Dans le présent règlement, les mots « combustible solide » signifient : toute matière solide avec laquelle on peut faire du feu.
- L'installation, à l'intérieur d'un bâtiment, de tout appareil ou foyer permettant l'utilisation d'un combustible solide est interdite. L'installation d'un appareil à granules certifié EPA ou CAN/CSA-B415.1 est permise.



Les services municipaux

AMÉNAGEMENT URBAIN ET SERVICES AUX ENTREPRISES

Circulaires

Pour une question de salubrité et de propreté des lieux publics, il est défendu d'amonceler, d'empiler ou de jeter des circulaires dans les rues, dans les ruelles et sur les trottoirs de l'arrondissement.

Les citoyens qui ne désirent pas recevoir de circulaires n'ont qu'à apposer une vignette « pas de circulaires », disponible au Bureau d'Accès Montréal (BAM), à l'accueil aux citoyens, 4243, rue de Charlevoix.

* Clôture, haie et muret

Vous avez le droit de délimiter votre terrain à l'aide d'une clôture, d'une haie ou d'un muret sans demander la permission à votre voisin, pour autant que ceux-ci soient situés entièrement sur votre terrain. Par contre, vous devez respecter les normes établies par la réglementation.

Pour la haie

Hauteur maximale

- 0,9 m lorsqu'elle est située en façade d'un bâtiment, dans le triangle de visibilité ou près d'une allée d'autos, et de 2 m pour le reste du terrain.

Espacement

- Un espace libre d'au moins 0,3 m doit être maintenu en tout temps entre la haie et le dos du trottoir.

Contrôle animalier (voir animaux, page 74)

Conversion d'immeuble en copropriété

Dans l'arrondissement de Montréal-Nord, la conversion d'immeubles locatifs est encadrée par la *Loi sur la Régie du logement* (L.R.Q., c. R-8.1) et le *Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divisé* (RGCA03-10-0003).

Déneigement

Durant les opérations de chargement de la neige, la Direction des travaux publics est autorisée à faire installer, un minimum de quatre heures à l'avance ou dans un délai moindre dans les cas d'urgence, une signalisation temporaire prohibant le stationnement pour permettre le déblaiement de la neige. Des panneaux amovibles orange sont accrochés aux panneaux de signalisation existants.

- Laissez un dégagement de 46 cm libre de tout obstacle, entre le trottoir et le terrain privé, afin de faciliter le passage des chenillettes.
- Gareez votre véhicule à 30 cm au plus de la bordure de trottoir et de façon qu'aucune pièce d'équipement du véhicule, incluant les rétroviseurs extérieurs, ne fasse saillie sur le trottoir, afin de faciliter le passage des chenillettes.
- Notez que tout véhicule garé alors qu'une signalisation temporaire est en place peut être remorqué. Pour récupérer votre véhicule, communiquez avec la Direction des travaux publics, au 514-328-4100, en tout temps.



Dérogation mineure

Une dérogation mineure est une procédure d'exception établie par un règlement en vertu duquel le conseil d'arrondissement autorise la réalisation de travaux projetés ou la régularisation de travaux, en cours ou complétés, qui ne rencontrent pas toutes les dispositions des règlements d'urbanisme, mises à part celles qui ont trait à l'usage et à la densité d'occupation du sol.

Une dérogation ne peut être accordée que si l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui la demande et si elle ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leur droit de propriété.

Pour obtenir une dérogation mineure, le citoyen doit adresser une demande à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises et payer tous les frais exigibles. La demande sera ensuite transmise au comité consultatif d'urbanisme (CCU), qui formulera une recommandation au conseil d'arrondissement.

Entretien d'un terrain

Tout terrain, vague, partiellement ou entièrement construit, doit être maintenu en bon état de propreté. La pelouse d'un terrain privé doit avoir au plus 15 cm de hauteur et doit être bien entretenue. Les pelouses mortes ou les terrains en terre battue ne sont pas tolérés. Le propriétaire, le locataire ou l'occupant sont responsables de l'entretien de la pelouse sur un terrain privé ainsi que sur l'emprise de rue.

Escalier

Pour assurer la sécurité des personnes, tout escalier servant d'issue doit être maintenu dans un bon état d'entretien et libre d'obstruction. De plus, il doit permettre d'atteindre le sol sans difficulté.

* Essences d'arbre non permises

Le peuplier, le saule à haute-tige ainsi que l'érable argenté sont des essences d'arbre que nous interdisons de planter, de laisser planter ou de faire planter.

Graffiti

Dessiner un graffiti sur le mobilier urbain ou sur les édifices municipaux est considéré comme une infraction passible d'une amende, car c'est un acte de détérioration des biens publics, sauf aux endroits prévus à cet effet.

L'application de ce règlement est assurée par le Service de police : 514-280-2222.



Les services municipaux

AMÉNAGEMENT URBAIN ET SERVICES AUX ENTREPRISES



Herbe à poux

L'herbe à poux, aussi appelée *Ambrosia artemisiifolia* ou Ambroisie, se reconnaît à ses feuilles très dentelées et minces, sa tige velue et sa couleur d'un vert grisâtre. L'herbe à poux cause de nombreux problèmes de santé à l'être humain. De plus, elle a des conséquences fâcheuses sur l'environnement et l'agriculture.

En juillet, la plante produit des fleurs d'un vert plus pâle, qui poussent en épis. Le pollen dégagé par ces fleurs en août provoque la rhinite allergique, communément appelée rhume des foins, causant une série de maux : éternuements à répétition, congestion des sinus, écoulement nasal, démangeaison du nez, du palais et des yeux, larmolement et toux, pouvant aller jusqu'à la crise d'asthme et à la bronchite chez certains sujets.

L'herbe à poux affectionne les sols arides, secs et ensoleillés pour se reproduire. Il ne faut donc pas s'étonner qu'elle prolifère aux abords des trottoirs, des rues et des terrains vagues.

Pour toutes les raisons invoquées ci-dessus, tout propriétaire, locataire ou occupant d'un bâtiment est responsable de l'entretien du terrain qu'il occupe. Il doit donc s'assurer que le terrain est exempt d'herbe à poux. La destruction des plants, par arrachage ou tonte, avant la floraison, reste le meilleur moyen de limiter les effets nuisibles de ce fléau. Il ne faut pas confondre l'herbe à poux et l'herbe à puce, ces deux mauvaises herbes ayant des effets nocifs différents. L'herbe à puce produit une sève qui, au toucher, donne des démangeaisons cutanées, tandis que l'herbe à poux produit du pollen causant des réactions allergiques. On peut donc y toucher et l'arracher sans problème. C'est un petit geste utile à notre communauté.

Marche inutile du moteur d'un véhicule immobilisé

Le *Règlement sur la nuisance causée par un véhicule moteur* interdit à tout conducteur de laisser tourner le moteur de son véhicule durant plus de trois minutes quand celui-ci est immobilisé sur une voie publique ou privée, sauf quand la température atteint -10 °C et qu'il faut dégivrer le véhicule. Ce règlement a été adopté dans le but de réduire les gaz à effet de serre.

Veillez noter que le règlement permet d'établir des constats sur le domaine public au nom du propriétaire du véhicule même si celui-ci n'est pas dans son véhicule. La contravention est simplement déposée sur le pare-brise.

Si l'hiver on veut se réchauffer, l'été on veut se rafraîchir en climatisant. Or, le règlement s'applique à longueur d'année.

Neige

Vous ne devez pas déposer, jeter ou permettre que soit déposée ou jetée de la neige provenant de votre terrain dans la rue ou la ruelle, sur le trottoir ou la place publique.

Parcs

Les parcs, les pistes cyclables et les sentiers piétonniers sont accessibles au public, de 6 h à minuit, à l'exception des parcs Monty et Tardif. En effet, il est défendu de se



trouver dans ces parcs de 18 h à 6 h, sauf entre le 15 mai et le 15 octobre où il est défendu de s'y trouver de 21 h à 6 h.

Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, nous demandons aux citoyens de respecter les interdictions suivantes, dans tous les parcs et sur les pistes cyclables et les sentiers piétonniers de l'arrondissement.

- Circuler à bicyclette, en patins à roues alignées, en planche à roulettes, en skis à roulettes ou sur un véhicule-jouet, sauf aux endroits spécialement conçus à cette fin.
- Promener ou laisser promener un animal domestique (à l'exception des chiens-guides) dans un parc, avec ou sans laisse. Les chiens en laisse sont acceptés dans le parc Pilon pour accéder à l'aire d'exercice canin.
- Faire un feu de joie, un feu de cuisson ou un feu d'artifice et allumer des pétards ou des pièces pyrotechniques, sauf avec l'autorisation expresse du conseil ou du directeur de l'arrondissement.
- Utiliser des armes à feu ou des fusils pour le tir ou la chasse.
- Jeter, lancer ou tirer des boulets, des pierres ou autres projectiles.
- Faire fonctionner des modèles réduits de fusée, d'avion ou de tout engin pouvant voler.
- Dormir, se tenir debout, s'étendre sur les bancs ou les utiliser à d'autres fins que celle de s'y asseoir.
- Circuler avec un véhicule routier, sauf pour les véhicules municipaux et ceux autorisés par le directeur.

L'application de ce règlement est assurée par le Service de police : 514-280-2222.

Patrimoine

Qu'est-ce qu'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)? C'est un ensemble de normes plus exigeantes pour un secteur déterminé de l'arrondissement afin de préserver le patrimoine architectural urbain. Le propriétaire doit fournir les plans d'architecture des constructions ou de l'aménagement des terrains au comité consultatif d'urbanisme (CCU). Le dossier sera examiné par le CCU afin de s'assurer de la conformité du projet, selon les objectifs et les critères d'évaluation. La décision sans appel sera rendue par le conseil d'arrondissement qui approuvera avec ou sans condition ou rejettera le plan. Lorsque la demande est approuvée par le conseil d'arrondissement, le requérant peut obtenir tous les permis requis pour la réalisation du projet.



Les services municipaux

AMÉNAGEMENT URBAIN ET SERVICES AUX ENTREPRISES

Piscines publiques

Règles à suivre dans les piscines municipales

- Toute personne admise doit respecter les règles de sécurité, les ordres du sauveteur en devoir et la signalisation.
- L'enfant dont la taille n'atteint pas 1,22 m n'est admis à la piscine qu'aux activités ou aux cours organisés par le directeur ou le chef de la section des activités aquatiques. Il doit alors être accompagné d'un parent ou d'un gardien.
- Le parent ou gardien d'un enfant en bas âge dont la taille est de moins de 1,22 m, d'un enfant souffrant d'un handicap visible ou non visible ou d'un enfant qui ne sait pas nager doit être présent en maillot de bain et assurer une surveillance vigilante. Il doit aviser le sauveteur de toute information utile à la sécurité de cet enfant.
- L'enfant dont la taille atteint 1,22 m ou plus est admissible sans parent ou gardien à une piscine.
- Les enfants en bas âge doivent porter une couche spécialement conçue et à l'épreuve des fuites.
- Le port du maillot est obligatoire. La nudité totale ou partielle est interdite.

Protection rime avec interdiction...

Il est donc interdit :

- de fumer dans la piscine ou aux alentours ;
- de courir, crier, blasphémer, cracher, se moucher sans l'utilisation d'un mouchoir de papier, uriner, déféquer, se bousculer, trépider, s'attrouper ou s'agiter ;
- d'utiliser un instrument sonore, des haut-parleurs, une radio ou un sifflet sans l'autorisation du directeur ou du chef de la section des activités aquatiques ;
- de pratiquer la plongée en apnée durant les périodes réservées à la natation libre ;
- d'utiliser des appareils cellulaires, des assistants numériques personnels, des caméras ou tout autre appareil pouvant prendre des photos.

L'accès est interdit aux personnes souffrant d'une éruption cutanée contagieuse, d'une plaie ouverte ou de toute autre affection cutanée contagieuse.

Piste cyclable

- Le conducteur d'une bicyclette qui circule sur une piste cyclable doit respecter la signalisation. En cas de conflit entre cette signalisation et celle des automobilistes, la signalisation destinée à assurer la sécurité du cycliste prime.
- Il est interdit de courir ou de marcher sur une piste cyclable.

L'application de ce règlement est assurée par le Service de police : 514-280-2222.



Planche à roulettes

La planche à roulettes est une activité sportive très populaire auprès des jeunes. Dans l'arrondissement de Montréal-Nord, pour des raisons de sécurité, cette activité est autorisée uniquement sur les sites spécialement aménagés pour ce sport, aux parcs Pilon et Henri-Bourassa. Le port du casque est fortement recommandé.

Ramonage

Nous désirons vous rappeler que le ramonage des cheminées n'est pas un luxe. Les appareils producteurs de chaleur comme le foyer, le poêle à bois, le tuyau de fumée, le tuyau d'évacuation, la cheminée et leurs accessoires doivent être ramonés à la fréquence nécessaire pour les maintenir en bon état à tout moment.

Un inspecteur peut demander un rapport de conformité en tout temps. Ce rapport doit être rédigé et signé par une personne ayant la compétence et la formation nécessaires pour établir la conformité. Le ramoneur doit être inscrit et membre de la Régie des entrepreneurs en construction du Québec. Méfiez-vous des faux représentants.

* Remises, cabanons et autres bâtiments accessoires

Les cabanons, les remises et autres bâtiments accessoires (sauf les abris d'auto et les garages) sont autorisés dans l'arrondissement, mais certaines règles de base doivent être respectées.

Salubrité

Un bâtiment ou un logement ne doit pas porter atteinte à la santé ou à la sécurité des résidents ou du public en raison de l'utilisation qui en est faite ou de l'état dans lequel il se trouve.

Sont prohibés et doivent être supprimés :

- la malpropreté, la détérioration ou l'encombrement d'un bâtiment principal, d'un logement, d'un balcon ou d'un bâtiment accessoire ;
- la présence d'animaux morts ;
- l'entreposage ou l'utilisation de produits ou de matières qui dégagent une odeur nauséabonde ou des vapeurs toxiques ;
- le dépôt d'ordures ménagères, de déchets ou de matières recyclables ailleurs que dans un récipient prévu à cette fin ;
- l'encombrement d'une sortie de secours ou d'un passage désigné en cas d'évacuation du bâtiment ;
- un obstacle empêchant la fermeture et l'enclenchement d'une porte dans une séparation coupe-feu exigée ;
- la présence de glace ou de condensation sur une surface intérieure autre qu'une fenêtre ;
- l'amas de débris, de matériaux, de matières gâtées ou putrides et d'excréments ou d'autres états de malpropreté ;
- la présence de vermine, de rongeurs, d'insectes ou de moisissure visible ainsi que les conditions qui favorisent la prolifération de ceux-ci.



Les services municipaux

AMÉNAGEMENT URBAIN ET SERVICES AUX ENTREPRISES

* Thermopompe

L'installation d'une thermopompe est permise à condition de respecter les règles suivantes.

Vous devez respecter les niveaux de bruit autorisés à l'extérieur d'un bâtiment selon les périodes de la journée :

- ne pas dépasser 60 dB de 7 h à 19 h,
- ne pas dépasser 55 dB de 19 h et 22 h,
- ne pas dépasser 50 dB de 22 h à 7 h.



* Vente-débaras (vente de garage)

La vente-débaras est permise en respectant les conditions suivantes.

- Deux ventes-débaras sont permises par année et par terrain occupé par une résidence.
- La durée maximale d'une vente-débaras est fixée à trois jours.
- La marchandise ne doit jamais être exposée dans l'emprise de la rue et ne doit pas causer d'obstruction visuelle pour les automobilistes.
- Trois affichettes temporaires, au maximum, sont permises pour annoncer la vente. Ces affichettes doivent être retirées rapidement, au plus tard deux jours après la vente.
- Les heures permises sont de 9 h à 17 h.

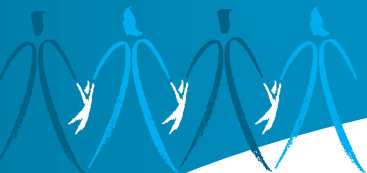
Voies réservées

Sur les voies réservées aux autobus et aux taxis, il est interdit à tout autre véhicule de circuler, sauf :

- sur une distance de 30 m, pour accéder à un terrain privé ou pour le quitter;
- pour faire un virage à droite à une intersection, à partir de l'endroit indiqué sur la chaussée par une ligne simple, diagonale et discontinue.

Les voies réservées sont désignées par une macle (losange allongé). Les panneaux de signalisation indiquent à qui les voies sont réservées, ainsi que les jours et les heures où la restriction est en vigueur.

L'application de ce règlement est assurée par le Service de police : 514-280-2222.



infoNORD

ENCART DÉTACHABLE

Photo : Michael Slobodian



PROGRAMMATION hiver 2010

MAISON CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE
DE MONTRÉAL-NORD

BIBLIOTHÈQUES

LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Montréal-Nord
Montréal 

Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord

CALENDRIER CULTUREL - HIVER 2010

POLITIQUE DE LA BILLETTERIE

Les activités présentées par la Maison culturelle et communautaire sont gratuites, sauf indication contraire.

Un laissez-passer donne accès aux activités. Les citoyens de Montréal-Nord peuvent se procurer leur laissez-passer deux semaines (jour pour jour) avant la représentation et les citoyens des autres arrondissements de Montréal, une semaine avant.

Vous pouvez vous procurer deux laissez-passer par personne pour les activités *adulte* et quatre pour les activités *famille*, en vous présentant **au comptoir d'accueil** de la Maison culturelle et communautaire, avec une preuve de résidence, à l'adresse suivante.

12004, boulevard Rolland

Du lundi au vendredi, de 8 h à 21 h

Samedi et dimanche, de 8 h à 17 h

Renseignements : 514-328-5640

Les laissez-passer qui n'auront pas été distribués seront offerts aux personnes intéressées le jour même de l'activité, au lieu et à l'heure de l'activité.

Note - Les laissez-passer sont valides jusqu'à 10 minutes avant la représentation.

ville.montreal.qc.ca/mtlnord



SPECTACLES

Vous voulez mieux connaître les dessous du théâtre de création et de la danse contemporaine ? Assistez à nos agréables soirées **Apéro culturel**, animées par des professionnels de la scène. Les rencontres ont lieu à 19 h, avant les spectacles portant la mention **Apéro culturel**.

30 janvier 2010 - 20 h

L'amour selon Venne | Série Musique
Catherine Sénart

Catherine Sénart chante l'amour. Elle en chante les joies, les douleurs et autres paradoxes à travers le prisme de l'auteur-compositeur Stéphane Venne. Dans une approche sensible et intimiste, l'artiste revisite, entre autres, les œuvres *Le temps est bon* et *Le début d'un temps nouveau* qui ont marqué la musique québécoise des années 1960-1970.

Mise en scène de Marie-Ève Gagnon
Avec Catherine Sénart, accompagnée du pianiste Marc-André Cuierrier

Laissez-passer

Résidents de Montréal-Nord : 16 janvier

Résidents des autres arrondissements : 23 janvier



Photo : Izabel Zimmer

13 février 2010 - 20 h

À côté d'la track | Série Musique
David Marin

Passant de la guitare au piano et à l'accordéon, le multi-instrumentiste David Marin, entouré de ses musiciens, présente un spectacle qui sait brasser autant qu'émouvoir. À découvrir !

Laissez-passer

Résidents de

Montréal-Nord : 30 janvier

Résidents des autres

arrondissements : 6 février



Photo : Chanel Sabourin



Photo : Stéphane Guy

14 février 2010 – 14 h

Pekka | Série Famille
Théâtre des Petites Âmes

Pekka est une toute petite tortue qui, comme tous les soirs, attend son histoire. Et si ce soir-là, la lune avait décidé de ne pas se montrer. Et si la vieille Jacynta, celle qui conte si bien les histoires, avait besoin de la lune pour inventer ses histoires. Et si Pekka décidait de partir à la recherche de la mam'selle Lune. Parce que tout le monde aime mam'selle Lune... Les étoiles aiment sa compagnie, la mer suit ses mouvements, et dès qu'on a du temps, on rêve d'être dedans... Mais où se cache-t-elle, cette mam'selle Lune, et pourquoi ne veut-elle plus briller?

Avec Isabelle Payant et ses marionnettes

Pour les 2 à 5 ans

Laissez-passer

Résidents de Montréal-Nord : 31 janvier

Résidents des autres arrondissements : 7 février

19 février 2010 – 20 h

Zeros & Ones / Thread | Série Danse
Sinha Danse

Apéro culturel à 19 h

Conçue en janvier 2009 à Bangalore en Inde, la chorégraphie *Zeros & Ones* traduit l'existence d'une fracture numérique qui sépare nantis et démunis et sonde jusqu'où Occident et Orient peuvent cohabiter avant de se nuire. Décoré de cloches métalliques et accompagné d'un logiciel interactif, chaque membre du corps est branché à des microphones. *Thread*, le fil qui unit deux chorégraphes à l'Inde, se trouve en équilibre entre passé et présent. Cette troisième collaboration de Roger Sinha et Natasha Bakht est l'expression des images, du paysage sonore de l'Inde urbaine, imprégnée d'un vocabulaire poétique et agité. Intuitive, épurée, l'œuvre exprime une perception de ce pays en pleine mutation ainsi que le lien artistique et la signature des chorégraphes.

Chorégraphie de Roger Sinha et Natasha Bakht
Avec Roger Sinha et Ghyslaine Doté

Laissez-passer

Résidents de Montréal-Nord : 5 février

Résidents des autres arrondissements : 12 février



Photo : Michael Slobodian

28 février – 20 h

Le paradis à la fin de vos jours
Série Théâtre

Théâtre du Rideau Vert
Apéro culturel à 19 h

Nana est au paradis... depuis 45 ans! Juchée sur son nuage, elle nous donne ses impressions. Non pas que le temps soit important au paradis. Il coule lentement, laissant la possibilité de parler de tout et de rien, de se vider le cœur et de se souvenir des choses qui comptent. Elle se remémore les événements qui l'ont marquée, elle compare le « vrai » paradis avec la vision qu'elle s'en était faite sur terre. Cette pièce de Tremblay est une lettre d'amour, un hommage à sa mère, mais aussi un remerciement à son public qui l'a passionnément suivi depuis le début.

Texte de Michel Tremblay, mise en scène de Frédéric Blanchette

Avec Rita Lafontaine

Laissez-passer

Résidents de Montréal-Nord : 14 février

Résidents des autres arrondissements : 21 février



Photo : Angelo Barsetti

CONGÉ SCOLAIRE

1^{er} mars 2010 – 14 h

Mon accordéon à moi

Jeunesses musicales du Canada

Steve Normandin et son accordéon sont faits pour aller ensemble. Ils ont chacun une bonne bedaine, ils aiment s'amuser, voyager et aller à la rencontre des mots et des musiques. L'accordéon a des cousins partout sur la planète, de toutes les grandeurs, de toutes les couleurs.

Dans *Mon accordéon à moi*, Steve Normandin présente quelques-unes des chansons les plus amusantes de son répertoire qui vient de différentes régions d'Europe et des Amériques.

Avec Steve Normandin

Pour les 6 à 12 ans

Entrée libre



3 mars 2010 – 14 h

1981

Un film de Ricardo Trogi



En 1981, la famille Trogi déménage dans un nouveau quartier. Ricardo (11 ans) est le « nouveau » d'une classe dont les élèves paraissent provenir de milieux plus aisés que le sien, et son honneur est en jeu. Pour éviter d'être découvert pour ce qu'il est réellement, Ricardo décide de s'inventer une situation qu'il devra entretenir rigoureusement s'il veut faire sa place.

Pour les 8 ans et plus

Entrée libre

4 mars 2010 – 14 h

Fiestango

Jeunesses musicales du Canada



Trois cousines coquines reçoivent par la poste un grand coffre. Elles y trouvent toutes sortes d'objets étonnants, dont un vieux journal intime, celui de la jeune et mystérieuse Mercedes. Pour s'amuser, elles décident de rejouer l'histoire de Mercedes qui, toute sa vie, a voyagé avec ce coffre qu'elle a rempli de souvenirs. En plongeant dans ce récit, les trois

cousines redécouvrent et inventent des aventures fantastiques qui les mèneront sur les traces de l'histoire du tango, un style de musique et de danse qu'elles adorent. Mais un mystère demeure... Comment ce fameux coffre s'est-il rendu jusqu'à elles ?

Texte de François Racine, mise en scène de Caroline Lavoie

Avec Amélie Lamontagne (violin), Geneviève Bigonnesse (contrebasse) et Janie Caron (piano)

Pour les 6 à 12 ans

Entrée libre

1^{er}, 2, 4 et 5 mars 2010

Ateliers de danse

Compagnie de danse Bouge de là



Que dirais-tu d'un atelier de création avec l'équipe survoltée de la compagnie de danse *Bouge de là* ? Viens apprendre, créer, t'amuser et découvrir ce qu'est la création chorégraphique. Inscris-toi pour huit heures d'atelier, une expérience intense ! Le dernier jour, tu auras la chance, avec ton groupe, de présenter la chorégraphie que tu auras travaillée dans la salle de spectacle de la Maison culturelle et communautaire. **Tu dois être disponible pour toute la durée des ateliers, soit quatre rencontres d'environ deux heures.**

Initiation à la création en danse pour les 6 à 8 ans, à 9 h 15

Funky, hip-hop, danse contemporaine pour les 9 à 12 ans, à 10 h 30

Inscriptions obligatoires

Du 15 au 26 février, jusqu'à midi : 514-328-5610

SORTIES CINÉ

26 janvier 2010 – 19 h

Club Native

Un film de Tracey Deer
2008



Club Native nous présente des familles de Kahnawake aux prises avec la notion parfois trop étroite de qui est Mohawk et qui ne l'est pas. Des histoires souvent poignantes, des deux côtés de la ligne qui définit le pourcentage de sang requis pour marquer l'appartenance, révèlent la faille creusée au sein de la communauté par un idéal dépassé de pureté de la race, ou comment la question du NOUS se pose pour les autres.

Tracey Deer, Mohawk de Kahnawake est une jeune cinéaste indépendante qui jette un regard passionné sur les réalités des Premières Nations.

Le film sera précédé de trois courts métrages de la Corporation Wapikoni mobile :

- **Innu-aimun** – Un très beau clip où le groupe Uashtushkuau chante en innu.
- **Entre l'arbre et l'écorce** – Un film expérimental où la nature et la ville se répondent.
- **Des forêts de Kitcisakik à Xingú** – Sous forme de carte postale vidéo, Evelynne Papatie raconte son voyage dans les forêts du Mato Grosso au Brésil.

Le film *Club Native* sera suivi d'une rencontre avec la réalisatrice Tracey Deer.
La rencontre sera animée par André Dudemaine, directeur, Terres en vues.

Une présentation du Conseil des arts de Montréal en tournée

Laissez-passer

Résidents de Montréal-Nord : 12 janvier

Résidents des autres arrondissements : 19 janvier

16 février 2010 – 19 h

Le monde selon Garp

Un film de George Roy Hill

Coup de cœur de Valérie Blais

Basé sur le roman éponyme semi-autobiographique de John Irving, *Le monde selon Garp* présente la vie du romancier T.S. Garp (Robin Williams). Fils illégitime d'une militante féministe, Garp doit faire face à la vie : la paternité, l'amour, la perte, la mort...

Laissez-passer

Résidents de Montréal-Nord : 2 février

Résidents des autres arrondissements : 9 février

16 mars 2010 – 19 h

Soirée KINOjeunesse



KINOjeunesse vous convie à une soirée de cinéma hors du commun, au cours de laquelle seront présentés des courts métrages de jeunes cinéastes des écoles de la région montréalaise. À l'image du mouvement KINO, les projections se feront dans une atmosphère où le partage et l'échange seront à l'honneur.

Laissez-passer

Résidents de Montréal-Nord : 2 mars

Résidents des autres arrondissements : 9 mars

EXPOSITIONS

14 janvier au 7 février 2010

Échos de mon quartier

Alain Frigon

Vernissage le 14 janvier, de 17 h à 19 h

En continuité de son engagement social dans la communauté nord-montréalaise, Alain Frigon présente en peinture un panorama des gens, des lieux et des événements qui façonnent son quartier et le marquent. Graphiste de formation, l'artiste-peintre propose des œuvres aux formes et aux couleurs stylisées qui s'inspirent du mouvement *Pop Art*, de la bande dessinée et des techniques de l'illustration.



11 février au 21 mars 2010

Viens voir les comédiens !

André Le Coz

Cette exposition dévoile des clichés de comédiens connus provenant du fonds André Le Coz de l'Université de Sherbrooke. Les œuvres choisies témoignent de la constante préoccupation du photographe de plateau André Le Coz (1929-1998) à saisir l'instant absolu qui traduit l'émotion de la situation, qu'elle soit tragique, comique ou spectaculaire.

Cette exposition est organisée par la galerie d'art du Centre culturel de l'Université de Sherbrooke.



25 mars au 2 mai 2010

Le monde des insectes et autres arthropodes

Jean-Claude Teyssier

Passionné par l'univers merveilleux des insectes et des fleurs, le photographe Jean-Claude Teyssier présente des agrandissements de ces êtres minuscules et fascinants. Cette exposition pourra satisfaire les esprits curieux, les aventuriers et les scientifiques en herbe, de même que les amateurs d'art, par la grande qualité des clichés et des sujets choisis.



6 mai au 6 juin 2010

Dedans / Dehors

Oscar Danilo Vargas

Vernissage le 6 mai, de 17 h à 19 h

Par le dessin et la peinture, l'artiste d'origine colombienne Oscar Danilo Vargas explore la fragilité de l'homme vis-à-vis de son environnement fluctuant et incertain. Les thèmes du choc culturel et de l'insécurité sont transposés visuellement par la création d'univers à la fois menaçants et fascinants où le geste pictural et la figuration se rencontrent.

Entrée libre

Heures d'ouverture

Du mardi au vendredi, de 12 h à 19 h

Le samedi et le dimanche, de 10 h à 17 h



Pour connaître l'ensemble de la programmation 2010, consulter l'*Infonord*, le www.montreal.qc.ca/mtlnord ou le *Calendrier culturel* disponible à la Maison culturelle et communautaire ainsi que dans les bibliothèques et les bureaux de l'arrondissement.

Bibliothèques

À VOTRE SERVICE !

Vous êtes invités à venir découvrir la gamme de collections et de services des bibliothèques de Montréal-Nord. Les quatre bibliothèques mettent à votre disposition près de 270 000 documents (dont 15 000 documents audiovisuels), des ordinateurs et l'accès gratuit à Internet et vous présentent des centaines d'activités d'animation.

L'abonnement est gratuit pour tous les résidents de Montréal. Les abonnés peuvent emprunter et réserver divers documents (livres, disques, films, etc.) et profiter sur place des services de référence et d'aide au lecteur. De plus, les organismes peuvent bénéficier de plusieurs services répondant à leurs besoins.

Horaires du 1^{er} janvier au 31 mai 2010*

Bibliothèques	Lundi au jeudi	Vendredi	Samedi et dimanche
Henri-Bourassa	10 h à 21 h	9 h à 17 h	10 h à 17 h
Maison culturelle et communautaire			
Charleroi**		9 h à 13 h	12 h à 17 h
Belleville			

Horaires d'été du 1^{er} juin au 4 septembre 2010*

Bibliothèques	Lundi au jeudi	Vendredi	Samedi et dimanche
Henri-Bourassa	10 h à 21 h	9 h à 17 h	12 h à 17 h
Maison culturelle et communautaire			
Charleroi**		9 h à 13 h	
Belleville			

* Les bibliothèques seront fermées les jours fériés suivants : les 1^{er} et 2 janvier, 2, 4 et 5 avril, 24 mai, 24 juin et 1^{er} juillet 2010.

** Le fonds d'archives Yves-Ryan, situé au 2^e étage de la bibliothèque Charleroi, est ouvert le mardi, de 13 h à 16 h.

PROGRAMME D'ANIMATION

Les activités présentées par les bibliothèques de Montréal-Nord sont gratuites et l'accès est libre. Les groupes doivent réserver leur place à compter du mois précédant la représentation auprès de la bibliothèque désignée. Nous vous invitons dès maintenant à inscrire ces activités à votre agenda.

CONFÉRENCES ET ANIMATIONS POUR LES ADULTES

À la retraite : le bonheur est dans l'action

Conférencière : Marie-Paule Dessaint

Dimanche 17 janvier, à 13 h 30

Bibliothèque Henri-Bourassa

Venez échanger avec notre conférencière sur l'importance de consolider les liens affectifs afin de relever les nouveaux défis qui se présentent à la retraite.



Philippe de Rigaud de Vaudreuil

Conférencier : Robert Payant

Lundi 18 janvier, à 13 h 30

Bibliothèque Henri-Bourassa

Aux noms de Denonville, Frontenac et de Callière, trois gouverneurs de la Nouvelle-France qui ont laissé leur marque dans l'histoire de la colonie, il faut ajouter celui de Philippe de Rigaud de Vaudreuil. Venez découvrir ce que ce personnage nous a légué en héritage.

Activité organisée en collaboration avec la Société d'histoire et de généalogie de Montréal-Nord.



Vivez le bonheur tous les jours

Conférencier : Nicolas Sarrasin

Mardi 2 février, à 19 h

Bibliothèque Henri-Bourassa

Comment améliorer en profondeur votre vie professionnelle et personnelle ? Comment vivre avec moins d'anxiété et plus de confiance en soi ? Nicolas Sarrasin vous dévoilera quelques trucs pour établir et développer des relations fructueuses avec les autres.



Un champ d'intérêt et de recherche en histoire au Québec : un livre de famille

Conférencière : Jocelyne Leduc Gauvin

Lundi 15 février, à 13 h 30

Bibliothèque Henri-Bourassa

Revivez l'histoire à travers les siècles de grandes familles québécoises, en particulier celle des Côté, des Parent, des Leduc. Découvrez la saga mystérieuse des Leroy. Activité organisée en collaboration avec la Société d'histoire et de généalogie de Montréal-Nord.



Rencontre d'auteur

Invité : Michel David

Dimanche 21 février, à 13 h 30

Bibliothèque Charlevoix

Un rendez-vous avec le populaire auteur du *Petit Monde de Saint-Anselme*, de *La Poussière du temps* et d'*À l'ombre du clocher*. Venez découvrir le récit captivant de sa nouvelle saga, *Chère Laurette*.



Création d'un jeu vidéo de A à Z : rencontre avec deux créateurs

Conférenciers : Jonathan Lessard et

David Harvey

Mardi 9 mars, à 19 h

Bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire

Travaillant dans l'univers du jeu vidéo depuis plusieurs années, Jonathan et David viennent rencontrer les jeunes pour leur parler de la création et du développement d'un jeu vidéo. Saisissez l'occasion d'en connaître plus sur ce monde fascinant.



Sept règles pour bien dormir

Conférencière : Brigitte Langevin

Dimanche 14 mars, à 13 h 30

Bibliothèque Henri-Bourassa

Comment favoriser l'endormissement, éviter les réveils fréquents durant la nuit et améliorer la qualité de votre sommeil ? Dites adieu à l'insomnie et bienvenue aux nuits régénératrices.



La génétique et la généalogie, un nouveau mariage ?

Conférencier : Guy De Roy

Lundi 15 mars, à 13 h 30

Bibliothèque Henri-Bourassa

Notre invité présentera les applications pratiques de la génétique dans la recherche généalogique. Ceux qui disposent de peu d'information pour retrouver leurs ancêtres découvriront de nouveaux outils prometteurs. Activité organisée en collaboration avec la Société d'histoire et de généalogie de Montréal-Nord.



Trucs pour voyager plus avec moins

Conférencière : Véronique Leduc

Mardi 30 mars, à 19 h

Bibliothèque Henri-Bourassa

Trucs et astuces pour voyager léger, puisqu'en voyage, moins on en a sur le dos, mieux on se porte.



Comment devenir un jardinier paresseux

Conférencier : Larry Hodgson

Dimanche 11 avril, à 13 h 30

Bibliothèque Henri-Bourassa

Oui! il est possible de jardiner sans s'éreinter à la tâche! Notre invité saura vous convaincre que les plantes peuvent survivre sans votre aide.



Histoire du protestantisme franco-québécois de 1830 à 1910

Conférencier : Jean-Louis Lalonde

Lundi 19 avril, à 13 h 30

Bibliothèque Henri-Bourassa

Venez apprendre l'histoire mal connue de la minorité protestante francophone du Québec. Activité organisée en collaboration avec la Société d'histoire et de généalogie de Montréal-Nord.



Le tour du monde à Montréal

Conférencière : Linda Aïnouche

Mardi 4 mai, à 19 h

Bibliothèque Henri-Bourassa

Un portrait inusité du Montréal multiculturel avec une foule de données pratiques, de bonnes adresses et de témoignages de personnalités connues.



Un enfant sain dans un corps sain Semaine québécoise de la famille

Conférencière : Stéphanie Côté

Mardi 11 mai, à 19 h

Bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire

Cette conférence abordera l'alimentation des jeunes en ce qui a trait à la quantité, à la qualité et aux saines habitudes à développer. Nourrir son enfant, c'est bien plus que de remplir son assiette.



Navette Biblio (rencontres des aînés)

Un service de transport gratuit en autobus reliant des résidences de Montréal-Nord à la bibliothèque Henri-Bourassa permet aux aînés de l'arrondissement d'explorer toute la gamme des services offerts à cet endroit. À chacune des visites, les aînés peuvent assister à une animation conçue spécialement pour eux.

Mardis 12 janvier, 2 et 23 février, 16 mars, 6 et 27 avril, 18 mai et 8 et 29 juin, de 13 h à 15 h 30

Bibliothèque Henri-Bourassa

Pour connaître le circuit de l'autobus et autres renseignements : 514-328-4144

Société d'histoire et de généalogie de Montréal-Nord

Les membres de la Société d'histoire et de généalogie de Montréal-Nord se rencontrent chaque semaine pour échanger sur l'histoire, ainsi que pour partager et découvrir des stratégies liées à la recherche historique et généalogique.

Lundis 11, 18 et 25 janvier, 1^{er}, 8, 15 et 22 février, 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 mars, 12, 19 et 26 avril et 10 mai, de 13 h à 16 h

Bibliothèque Henri-Bourassa

Renseignements : 514-328-4144

Roger Lagacé à rogerlagaceshgm@videotron.ca

Club Lecto Henri-Bourassa

Pour les 15 ans et plus

Ce club de lecture est un lieu privilégié pour des échanges et des discussions autour de lectures proposées. D'intéressantes rencontres d'écrivains sont également prévues. Venez partager le plaisir de lire dans un climat stimulant, chaleureux et amical.

Pour les adultes

Le 3^e mercredi du mois, de 11 h à 14 h 30

ou le 3^e jeudi du mois, de 13 h à 15 h 30

Bibliothèque Henri-Bourassa

Pour les 15 à 35 ans

Le 3^e vendredi du mois, de 18 h 30 à 21 h

Bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire

Renseignements : Lise Levasseur au 514-259-

3615 ou Nicole Allie-Lambert à [nicole.allie@](mailto:nicole.allie@videotron.ca)

videotron.ca



ANIMATIONS POUR LA JEUNESSE

Les activités présentées par les bibliothèques de Montréal-Nord sont gratuites et l'accès est libre. Les groupes doivent réserver leur place à compter du mois précédant la représentation auprès de la bibliothèque désignée. Nous vous invitons dès maintenant à inscrire ces activités à votre agenda.

Jeux vidéo

Pour les 13 à 25 ans

Les jeunes de Montréal-Nord sont invités à venir s'amuser aux soirées de jeux vidéo. Des consoles Wii, Xbox et PlayStation 3, des ordinateurs et plus d'une centaine de jeux différents sont mis à leur disposition. Des tournois sont organisés périodiquement afin de permettre aux jeunes de mesurer leurs habiletés. Ces soirées sont supervisées par des amateurs et des spécialistes des jeux vidéo qui se font un plaisir de donner des trucs aux joueurs. Pour s'assurer d'une place, il faut être abonné à la bibliothèque (gratuit) et s'inscrire sur place à compter du dimanche précédant l'événement. Activité organisée en collaboration avec le *Centre des jeunes l'Escale* et les organismes *Un itinéraire pour tous* et *Les Fourchettes de l'Espoir*.

Bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire

Pour les 13 à 17 ans, le vendredi, de 18 h à 21 h
Pour les 13 à 25 ans, le samedi, de 18 h à 21 h

Lire la musique, c'est facile !

Animateur : René Clermont

Pour les 7 ans et plus



Ces ateliers d'initiation abordent des notions musicales essentielles permettant de lire la musique. Les participants sont également initiés à la pratique d'un instrument en plus d'être invités à enregistrer un disque compact avec un équipement professionnel. Inscription obligatoire.

Bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire, salle 203

À partir de janvier, horaire à venir

Je mangerais bien... un album de Ponti

Invitée : Caroline Barber

Mercredi 27 janvier, à 9 h 30

Bibliothèque Belleville

Pour les 6 à 8 ans

Incursion dans le monde créatif de Claude Ponti, auteur reconnu et admiré des petits et même des grands, dont les histoires, toujours situées dans le merveilleux, sont remplies d'humour et d'originalité.



Initiation au manga

Invité : Arnaud Vailland

Mercredi 10 février, à 9 h 30

Bibliothèque Charlevoix

Pour les 12 à 14 ans

Découvrez les dessous de ce phénomène populaire : son histoire, ses grandes figures... Bref, un tour d'horizon des grands courants du manga et des raisons de son succès, au Japon comme chez nous.

DUB BLEU

Pour les jeunes de 15 à 19 ans

Nouveau ! Plongez dans l'univers d'un auteur, d'un musicien et d'un vidéaste pour développer vos propres talents créatifs. Les bibliothèques de Montréal-Nord et Metropolis bleu proposent un programme intensif, en soirée, pour une durée de deux semaines.

Vous aurez l'occasion de travailler étroitement avec Michel Vezina, Vander et un vidéaste pour créer textes, musique et images. Une série d'ateliers pratiques dans les trois disciplines vous permettra de concevoir et de présenter un spectacle à partir de vos propres créations. Aucune expérience requise, mais une grande motivation est indispensable.

Du 15 au 25 mars

Bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire

Durée : 2 semaines, 4 jours par semaine, de 17 h à 21 h

Spectacle : vendredi 26 mars, salle de spectacle de la Maison culturelle et communautaire, horaire à venir

Inscriptions : 514-328-5635

L'univers de Léon

Invitée : Annie Groovie



Mercredi 28 avril, à 10 h

Bibliothèque Henri-Bourassa

Mercredi 28 avril, à 13 h 30

Bibliothèque de la Maison culturelle
et communautaire

Judi 29 avril, à 10 h

Bibliothèque Charleroi

Judi 29 avril, à 13 h 30

Bibliothèque Belleville

Pour les 6 à 12 ans

Reconnue tant pour ses livres que sa série télé, l'auteure Annie Groovie viendra rencontrer les jeunes pour leur présenter l'univers de Léon et de ses amis. De plus, elle leur montrera comment créer un personnage rigolo.

Tournée « Lire dans l'île »

Rencontre d'auteure avec Marie-Josée Soucy

Pour les 12 à 17 ans

Activité dans le cadre de la tournée « Lire dans l'île 2009-2010 », parrainée par l'Association des écrivains québécois pour la jeunesse et subventionnée par le Conseil des arts de Montréal.

Bibliothèque Charleroi

Mai 2010

Renseignements : 514-328-4138

Les Innovateurs à la bibliothèque

Pour les 13 à 17 ans

Bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire

Mai 2010

Pour les 6 à 7 ans

Bibliothèque Henri-Bourassa

Juin 2010

Le programme des « Innovateurs à la bibliothèque » est un moyen original d'intéresser les jeunes aux sciences et aux technologies par le biais d'ateliers et de conférences animés par des scientifiques.

Jeunes naturalistes en herbe

Pour les 6 à 11 ans

Ateliers en sciences de la nature pour en apprendre davantage sur les mammifères, les oiseaux et les insectes du Québec. Jeux, découvertes, chansons et bricolages amusants sont au menu. Les jeunes pourront prolonger l'activité en découvrant les ressources inépuisables des bibliothèques de Montréal-Nord. Activité organisée en collaboration avec le Cercle des jeunes naturalistes.

Dans les quatre bibliothèques de l'arrondissement
Horaires et lieux à venir

HEURES DU CONTE ET ATELIERS SCIENTIFIQUES

Une fois par semaine, un atelier d'animation du livre est offert dans l'une ou l'autre des bibliothèques, en alternance.

Les livres s'envolent

Pour les 5 ans et plus

Samedi, à 14 h

Bibliothèque Belleville

16 janvier : Notre bonhomme de neige

13 février : 1001 crêpes pour la lune

13 mars : Tommy dans la galaxie

10 avril : Le petit coq tout nu

8 mai : Je ne suis pas un hamburger !



Animaginaire

Pour les 6 à 9 ans

Samedi, à 14 h

Bibliothèque

Henri-Bourassa

9 janvier : Le chapeau
qui rêvait d'être un pirate



6 février : Tes chaussettes sentent la mouffette

6 mars : La petite poule rousse

3 avril : L'homme tout gris

1^{er} mai : Des fleurs pour Angéline

29 mai : Gâteaux et chapeaux

Il était une fois...

Pour les 6 à 9 ans

Samedi, à 14 h

**Bibliothèque de la Maison culturelle
et communautaire**

23 janvier : Un goûter avec la lune

20 février : Miki

20 mars : Un pingouin rose

17 avril : Quel chef, ce lapin !

15 mai : Colin et l'ombre volée



Club Tournesol

Pour les 6 ans et plus

Atelier scientifique

Samedi, à 14 h

Bibliothèque Charleroi

30 janvier : Équilibriste incroyable

27 février : Kaléido... quoi ?

27 mars : Une expérience haute en couleur

24 avril : De la crème glacée sans congélation ?

22 mai : Monsieur Météo



Les Petits Génies

Pour les 9 à 13 ans

Jeu-questionnaire où les connaissances des jeunes sont mises à l'épreuve et où l'esprit d'équipe est récompensé.

Mardis 26 janvier et 23 février, à 15 h 30

Simultanément dans les quatre bibliothèques

Tournoi interbibliothèques

Mardi 2 mars, à 10 h 30

Bibliothèques Charleroi et de la Maison culturelle et communautaire

La grande finale

Jeudi 4 mars, à 10 h 30

Bibliothèque Henri-Bourassa

SPECTACLES POUR TOUT-PETITS

Pour les 3 à 5 ans



L'Homme-castelet

Invité : Les Marionnettes du bout du monde

Mardi 16 mars, à 10 h

Bibliothèque Charleroi

Mercredi 17 mars, à 10 h et 13 h 30

Bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire

Jeudi 18 mars, à 10 h et 13 h 30

Bibliothèque Henri-Bourassa

Insolite et étonnant, l'Homme-castelet vous présente l'histoire d'Arthur, un roi hurluberlu vivant dans un château à jambes et dont les rêves parcourent couloirs et greniers.

Princesse aux bretelles

Invité : Théâtre de marionnettes Jacques Boutin

Mercredi 14 avril, à 10 h et 13 h 30

Bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire

Jeudi 15 avril, à 10 h et 13 h 30

Bibliothèque Henri-Bourassa



Au grand désespoir du roi, son papa, une petite princesse porte fièrement des bretelles... et ce n'est pas parce que ses culottes sont trop grandes pour elle. Par un drôle de hasard, la princesse aux bretelles se retrouve dans le ventre du dragon. Comment s'en sortira-t-elle ?

ACTIVITÉS DU CONGÉ SCOLAIRE 2010

Films en rafale

Pour toute la famille

Projection de films sur écran dans les quatre bibliothèques, du 1^{er} au 5 mars. L'horaire des projections sera disponible à votre bibliothèque dès février.

Spectacle

Et si on s'aimait... quand même !

Invitée : Joujou Turenne

Pour toute la famille

Lundi 1^{er} mars, à 14 h

Bibliothèque Henri-Bourassa

Mardi 2 mars, à 14 h

Bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire

Mercredi 3 mars, à 14 h

Bibliothèque Charleroi

Jeudi 4 mars, à 14 h

Bibliothèque Belleville

Joujou raconte des histoires où on écoute, on chante, on danse, on sourit, on réfléchit et parfois on devient soi-même acteur... Sur les thématiques de l'amour et de la diversité culturelle, des mots sourires aux mots soupirs, chacun y trouve son « conte ».



Les Petits Génies

Pour les 9 à 13 ans

Venez encourager les meilleures équipes de ce jeu-questionnaire. Le tournoi interbibliothèques se tiendra durant le congé scolaire. (Voir l'horaire plus haut).

DES BIBLIOTHÈQUES POUR BIEN GRANDIR !

Une naissance, un livre

Offrez à votre bébé un cadeau des plus précieux : le goût des livres et de la lecture. Les parents des enfants de 0 à 12 mois sont invités à inscrire leur bébé à la bibliothèque et à demander le sac-cadeau « Une naissance, un livre ». La trousse accompagnera magnifiquement les petits croqueurs de livres dans leurs découvertes.

Renseignements : 514-328-4134



Collection « Coup de poing »



Voici une collection destinée aux enfants et aux adolescents. Les albums qui la composent percutent et interpellent le lecteur. Ils traitent de sujets graves et actuels : la guerre, le suicide, la différence, la discrimination, le deuil, la pau-

vreté, etc. De nombreuses activités seront proposées pour les professeurs et leurs élèves.

Renseignements : 514-328-4281

Trousses de lecture

Un nouveau service de trousse de lecture est maintenant offert aux services de garde de Montréal-Nord. Les trousse comptent de 20 à 40 documents qui traitent de thèmes chers à la petite enfance : les animaux d'ici et d'ailleurs, les saisons, le corps humain, les transports, les arts, etc.

Les milieux de garde de l'arrondissement sont invités à s'adresser à la bibliothèque Henri-Bourassa afin de connaître les modalités de prêt et la disponibilité des trousse.

Renseignements : 514-328-4142

Bibliothèque à la rescousse

Votre enfant ou votre élève a-t-il de la difficulté à trouver l'information nécessaire pour faire ses travaux ? Ces ateliers offerts aux écoles de l'arrondissement aident les jeunes à découvrir, tout en s'amusant, les différents outils que leur offre une bibliothèque. Ils leur montrent comment faire une recherche, consulter les dictionnaires, s'y retrouver dans une table des matières ou dans un index, naviguer sur Internet et choisir l'information pertinente.

Renseignements : 514-328-4281

Espace ados

La transition de la 6^e année du primaire vers le secondaire est une étape très importante. En collaboration avec le *Carrefour de lutte au décrochage scolaire*, les bibliothèques offrent une série d'animations spécialement conçues pour ces élèves. L'activité a pour but d'initier les jeunes à la recherche, de stimuler en eux le goût d'apprendre et surtout de consolider le passage du primaire au secondaire.

Renseignements : 514-328-4281

Radio Enfant en direct de la bibliothèque

Une émission de radio sera enregistrée en direct des bibliothèques Henri-Bourassa, Charleroi et de la Maison culturelle et communautaire et animée par des élèves des écoles Pierre-de-Coubertin, Sainte-Gertrude et Gerald McShane. Ce projet est réalisé en vertu du programme de soutien à l'école montréalaise, en collaboration avec Radio Centre-Ville, le Centre des sciences de Montréal et le Centre de ressources en éducation aux médias.

Le public est cordialement invité à l'enregistrement de l'émission à la bibliothèque. Il pourra également syntoniser le 102,3 FM ou l'écouter en ligne au www.radiocentreville.com

Horaires et lieux à venir

Encore plus...

Au cours de l'année, les bibliothèques de Montréal-Nord ajouteront d'autres activités à leur programmation. Surveillez nos communiqués !

Loisirs et développement social

ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES ET DE LOISIRS

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour vous inscrire aux activités offertes par l'arrondissement de Montréal-Nord, vous devez vous rendre au Centre de loisirs de Montréal-Nord, 11121, avenue Salk (à l'angle de la rue de Charlevoix), du lundi au jeudi de 13 h 30 à 16 h 30 et de 17 h à 21 h, pendant les périodes d'inscription (voir tableaux).

Après les périodes d'inscription, vous pourrez vous inscrire **les mardis uniquement**, selon la disponibilité, de 13 h 30 à 16 h 30 et de 17 h à 21 h.

La priorité est accordée aux résidents de l'arrondissement de Montréal-Nord et ensuite à ceux des autres arrondissements. Vous devez présenter une preuve de résidence au moment de l'inscription. **Le bail n'est pas accepté.**

Le paiement complet est exigé à l'inscription (en espèces, par carte de débit ou carte de crédit MasterCard ou Visa).

Renseignements : 514-328-4267



ACTIVITÉS AUX GYMNASES DE L'ÉCOLE SECONDAIRE CALIXA-LAVALLÉE

4444, boulevard Henri-Bourassa Est

à l'angle de l'avenue Pelletier, accès par l'entrée de la piscine

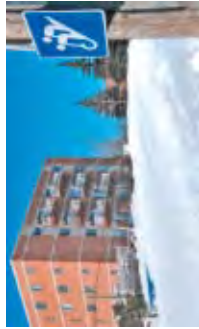
Activité	Jour	Horaire	Frais	Période d'inscription
Badminton Du 4 janvier au 23 avril 2010	Lundi Mardi Mercredi Vendredi	19 h 30 à 22 h 30	R: 45 \$ NR: 90 \$	À compter du 5 janvier 2010 Les mardis seulement Pour tous, selon la disponibilité
Volleyball Du 4 janvier au 23 avril 2010	Lundi Mercredi Jeudi Vendredi	19 h à 22 h 30	R: 45 \$ NR: 90 \$	À compter du 5 janvier 2010 Les mardis seulement Pour tous, selon la disponibilité
Tennis – Enfants Du 9 janvier au 3 avril 2010	Samedi	(D et M) 7-11 ans: 9 h à 10 h (D) 12-17 ans: 10 h à 11 h (I) 7-11 ans: 11 h à 12 h (I et A): 12 h à 13 h	R: 45 \$ NR: 90 \$	À compter du 5 janvier 2010 Les mardis seulement Pour tous, selon la disponibilité
Tennis – Adultes Du 12 janvier au 30 mars 2010	Mardi	D: 19 h à 20 h I: 20 h à 21 h A: 21 h à 22 h	R: 55 \$ NR: 110 \$	À compter du 5 janvier 2010 Les mardis seulement Pour tous, selon la disponibilité
R = résidant de la Ville de Montréal, incluant Montréal-Nord NR = non-résident D = débutant I = intermédiaire A = avancé M = minitennis				
Jardin communautaire Du 18 mai au 14 octobre 2010	4120, boulevard Gouin	Tous les jours de 8 h à 21 h	(R): 25 \$	Du 19 au 22 avril Montréal-Nord Du 26 au 29 avril Tous les arrondissements

ACTIVITÉS DE LOISIRS 2010					
Activité	Lieu	Jour	Horaire	Tarif	Périodes d'inscription
Poterie - Jeunes	Chalet du parc Pilon 11135, avenue des Récollets	Jeudi Vendredi Samedi	16 h à 18 h 16 h à 18 h 9 h 30 à 11 h 30	R : 50 \$	À compter du 5 janvier Les mardis seulement Pour tous, selon la disponibilité
Poterie - Adultes	Chalet du parc Pilon 11135, avenue des Récollets	Mardi Mercredi	19 h à 22 h 19 h à 22 h	R (Débutant & intermédiaire) : 95 \$ R (Avancé) : 120 \$ NR (Débutant & intermédiaire) : 200 \$ NR (Avancé) : 250 \$	
Tonus plus	Studio de danse 10975, avenue Alfred	Lundi Mardi Mercredi Jeudi	20 h 30 à 22 h 20 h 30 à 22 h 20 h 30 à 22 h 20 h 30 à 22 h	R (1 fois/sem.) : 55 \$ R (2 fois/sem.) : 105 \$ NR (1 fois/sem.) : 110 \$ NR (2 fois/sem.) : 210 \$	
Stretching	Studio de danse 10975, avenue Alfred	Lundi Mardi Mercredi Jeudi	19 h à 20 h 30 19 h à 20 h 30 19 h à 20 h 30 19 h à 20 h 30	R (1 fois/sem.) : 55 \$ R (2 fois/sem.) : 105 \$ NR (1 fois/sem.) : 110 \$ NR (2 fois/sem.) : 210 \$	
Du 14 janvier au 3 avril 2010					
Du 12 janvier au 24 mars 2010					
Du 11 janvier au 25 mars 2010					
Du 11 janvier au 25 mars 2010					

R : résident
NR : non résident



ACTIVITÉS DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL HIVER 2010					
Activité	Lieu	Jour	Horaire	Frais	Période d'inscription
Bambinerie					
Du 18 janvier au 20 mai 2010	Parc Saint-Laurent Parc Ottawa	Lundi Mardi Mercredi Jeudi	9 h 30 à 11 h 30	(R) 1 matinée/sem. : 25 \$ (R) 2 matinées/sem. : 35 \$ (R) 4 matinées/sem. : 65 \$	À compter du 5 janvier 2010 Les mardis seulement selon la disponibilité
Camp de jour					
Congé scolaire 1 ^{er} au 5 mars 2010	Centre de loisirs de Montréal-Nord 11121, avenue Salk	Lundi au vendredi	9 h à 16 h	35 \$ pour la semaine	Du 8 au 11 février 2010 Montréal-Nord



Les services municipaux

TRAVAUX PUBLICS



Les services municipaux

TRAVAUX PUBLICS



TABLE DES MATIÈRES – TRAVAUX PUBLICS

Collectes environnementales et recyclage	42
Arbres de Noël	42
Électronique	42
Matières recyclables	42
Objets encombrants	44
Ordures ménagères	44
Résidus domestiques dangereux (RDD)	45
Textiles	46
Restes de peinture	47
Piles et autres matières	47
Résidus verts (incluant feuilles mortes)	47
Déneigement	48
Éclairage de rue	49
Horticulture	49
Parcs et équipements	49
Propreté	49
Réfection des routes	50

COLLECTES ENVIRONNEMENTALES ET RECYCLAGE

Arbres de Noël (collecte)

En janvier, il y aura deux collectes d'arbres de Noël naturels :

- mercredi 6 janvier 2010
- mercredi 13 janvier 2010

Ces dates seront confirmées par une annonce locale, dans le Répertoire des services publié en décembre, en page 7 du *Guide de Montréal-Nord*, et sur notre site Internet.

Vous devez enlever toutes les parures de l'arbre, puis le déposer en bordure de rue, entre 21 h la veille et 8 h le matin de la collecte, sans nuire aux opérations de déblayage.

Électronique (recyclage)

Donnez votre matériel informatique et vos appareils de technologie de l'informatique plutôt que de les mettre aux ordures.

Voici quelques endroits qui reprennent le matériel informatique

- **Ordinateurs pour les écoles**, 9000, boulevard Ray-Lawson
Arrondissement Anjou, 1-877-350-3244
- **Écocentre de Saint-Michel**, 2475, rue des Regrattiers, 514-872-3267
- **PC recycle**, 1455, rue Bégin, 514-333-7221

Matières recyclables (collecte)

Depuis 2007, une réglementation rend **obligatoire** la récupération des matières recyclables sur tout le territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord. Que ce soit dans le secteur résidentiel, commercial, industriel ou institutionnel, tous sont tenus de participer à la récupération des matières recyclables. Depuis l'implantation de la collecte sélective, des inspecteurs en environnement sillonnent les rues et remettent des constats d'infraction aux contrevenants qui jettent des matières recyclables parmi les ordures ménagères.

Collecte sans tri pour tous

La disposition des matières recyclables dans le secteur résidentiel

- **immeubles de quatre étages et plus**
par bacs roulants verts ou bleus. Les bacs roulants doivent être rangés dans un endroit où ils ne sont pas visibles de la rue, sauf le jour de la collecte.
- **immeubles de trois étages et moins**
par sacs transparents clairs ou bleutés

Secteur commercial, industriel ou institutionnel

Vous êtes propriétaire ou occupant d'un établissement industriel, commercial, institutionnel ou culturel ou d'un bureau d'affaires à Montréal-Nord ? Vous êtes désormais tenus de recycler vos matières recyclables, si vous ne le faites pas déjà. L'arrondissement offre gratuitement le service de collecte et de transport de vos matières recyclables jusqu'à un maximum de 9 sacs ou de l'équivalent de 3 bacs roulants de 360 litres, une fois par semaine. Au-delà de ce maximum de sacs ou de bacs roulants, vous devez assumer les frais et la coordination de la collecte de vos matières recyclables par contrat privé.

Horaire de la collecte sélective des matières recyclables

- Tous les jeudis
- Mettre le sac ou le bac en bordure de rue, entre 21 h la veille et 8 h le matin, sans nuire aux opérations de nettoyage ou de déblayage.

Renseignements : 311

	MATIÈRES RECYCLABLES	MATIÈRES NON RECYCLABLES
Papiers et cartons	Papier décheté (mis en sac), journaux, magazines, circulaires, bottins, papier d'emballage, feuilles de papier, enveloppes, boîtes de carton, carton ondulé et contenants cartonnés <i>Tetra Pak</i> de jus, de soupe et de vin	Papiers mouchoirs et essuie-tout, papiers et cartons souillés (tasses de carton, boîtes de pizza, etc.), papier carbone, enveloppes matelassées, couches et serviettes hygiéniques
Verre	Bouteilles et contenants de verre quelle que soit leur forme ou leur couleur	Ampoules électriques, tubes fluorescents, vitre (fenêtre), pare-brise, cristal, miroir, porcelaine et céramique
Métaux	Boîtes de conserve (avec ou sans couvercle), canettes, assiettes et papier d'aluminium non souillés et couvercles de métal	Ustensiles de cuisine, chaudières, vélos, pièces d'automobile, clous, vis, tuyaux et fils
Plastique et autres matières	Plastiques portant les numéros 1, 2, 3, 4, 5 et 7. Contenants de boisson gazeuse, de jus ou d'eau, contenants alimentaires (margarine, yogourt, etc.), contenants de produits d'entretien ou de soins corporels (eau de Javel, shampoing, etc.), pellicules souples de plastique (sacs d'épicerie, sacs à pain, poches de lait, sacs <i>Ziploc</i> et film à bulles) et couvercles et bouchons de plastique. Pots à fleurs en plastique (ou les rapporter à votre pépiniériste)	Plastique et autres matières. Plastique portant le numéro 6. Pailles et bâtonnets de café, cellophanes, jouets, toiles de piscine, rideaux de douche, tuyaux d'arrosage, condoms, cassettes audio et vidéo, seringues, stores, styromousse, caoutchouc, vêtements et tissus* RDD (résidus domestiques dangereux tels que restes de peinture, médicaments périmés, produits nettoyants, huiles à moteur usées, etc.)

* Vêtements et tissus ne sont pas acceptés par la firme qui traite nos matières recyclables.



Les services municipaux

TRAVAUX PUBLICS



Préparation des matières recyclables

- Vider et rincer les contenants.
- Laisser les étiquettes.
- Séparer les couvercles ou les bouchons des contenants.
- Déposer les contenants, les couvercles ou les bouchons dans le sac ou le bac roulant servant au recyclage, selon le cas.
- Enlever la spirale qui relie les feuilles d'un document.
- Laisser les agrafes qui assemblent les feuilles.
- Déplier les grandes boîtes de carton et les déposer à côté du sac.
- Enlever le sac à l'intérieur des boîtes de carton (céréales, biscuits, etc.).
- Déposer les matières à récupérer sans les trier dans le sac transparent clair ou bleuté ou dans le bac roulant servant au recyclage, selon le cas.

Objets encombrants (collecte)

La collecte des objets encombrants (électroménagers, meubles non réutilisables, etc., à l'exception des pneus, des débris de construction ou de démolition) se fait en même temps que la collecte des ordures ménagères, soit le mardi et le vendredi de chaque semaine (service réservé au secteur résidentiel). Déposez vos objets encombrants en bordure de rue, entre 21 h la veille et 8 h le matin de la collecte.

Le saviez-vous ?

Mis de l'avant par Hydro-Québec, RECYC-FRIGO offre le service de récupération de vieux réfrigérateurs et de vieux congélateurs à domicile. Si l'appareil a plus de 10 ans et fonctionne encore, RECYC-FRIGO viendra le chercher chez vous et, de plus, Hydro-Québec vous fera parvenir un chèque de 60 \$.

www.recyf-frigo.com

Téléphone: 1-877-493-7446 (frigo)

Par mesure de sécurité pour les enfants, enlevez les portes des électroménagers avant de les déposer en bordure de rue.

Assurez-vous que les objets dont vous voulez vous défaire sont inutilisables. Avez-vous pensé à offrir les objets dont vous n'avez plus besoin à un organisme caritatif? L'Accueil chez Frédéric est un organisme de charité de Montréal-Nord qui fait partie de la Société de Saint-Vincent-de-Paul. Il offre un service de collecte à domicile.

11900, avenue L'Archevêque (meubles, électroménagers, vêtements, jeux, etc.)
Téléphone: 514-328-9204

Ordures ménagères (collecte)

- Les jours de collecte sont le mardi et le vendredi.
- Le poids de chaque contenant ne doit pas excéder 25 kg.
- Déposez vos ordures, entre 21 h la veille et 8 h le matin de la collecte.
- Placez-les en retrait du trottoir et de la chaussée.
- Mettez vos ordures ménagères dans des sacs étanches et opaques ou dans des poubelles munies d'un couvercle.

Une question de sécurité

- Ne déposez que les cendres refroidies et éteintes aux ordures ménagères.
- Apportez les seringues usagées dans un contenant muni d'un couvercle au CLSC ou dans les pharmacies participantes.
- Déposez dans une boîte ou emballez adéquatement tous les objets coupants ou tranchants (verre brisé) avant de les mettre aux ordures.

Résidus domestiques dangereux (RDD) (collecte)

Une unité mobile de collecte des RDD sillonne l'île de Montréal deux fois l'an, au printemps et à l'automne, soit le 29 mai et le 18 septembre 2010, et elle sera dans le stationnement de l'aréna Montréal-Nord, 11212, avenue Garon, de 9 h à 17 h. Ces dates seront confirmées par une annonce locale, en page 7 du *Guide de Montréal-Nord* et sur notre site Internet.

En tout temps, les citoyens de la Ville de Montréal sont invités à déposer leurs RDD dans les écocentres.

Matières acceptées à la collecte des RDD

Les restes de peinture latex ou alkyde – les huiles à moteur usées – les piles alcalines AAA à D – les piles rechargeables usées, Ni-Cd, Ni-MH, Li-ion ou Pb – les batteries d'auto – les produits nettoyants, acides et basiques – les solvants comme la térébenthine, le *Varsol* – les pesticides – le chlore pour piscine et autres oxydants – les médicaments périmés – les adhésifs, époxy, teintures – les aérosols – les bouteilles de propane – les ampoules fluocompactes

Ces produits ne doivent JAMAIS se retrouver parmi vos déchets domestiques et encore moins dans le sac de recyclage.



Assurez-vous que les contenants sont étanches et hors de portée des enfants. Vous ne devez jamais mélanger ces produits, car ils peuvent causer des réactions chimiques dangereuses.

Écocentres de Saint-Michel et de Rivière-des-Prairies

Tous les citoyens qui habitent un secteur résidentiel de la Ville de Montréal peuvent venir déposer gratuitement leurs matières pour le réemploi et le recyclage ou remettre leurs résidus domestiques dangereux à l'écocentre du Complexe environnemental de Saint-Michel ou à l'écocentre de Rivière-des-Prairies.

Veuillez noter qu'à l'écocentre de Rivière-des-Prairies, on accorde une surface de 12 m² par adresse pour une année. Au-delà de cette limite, le citoyen doit payer des frais sur le surplus de volume utilisé. Vous devez apporter une preuve de résidence (compte de taxes, compte d'électricité, par exemple).

Les services municipaux

TRAVAUX PUBLICS

Les écocentres près de chez vous

Écocentre de Saint-Michel, 2475, rue des Regrattiers (prolongement de la rue D'Iberville, à l'angle de la rue Jarry)
514-872-3267

Écocentre de Rivière-des-Prairies, 11400, rue Léopold-Christin (à l'angle du boulevard Henri-Bourassa)
514-868-4277

Matières acceptées aux écocentres

- Bois, palettes de bois, bois peint, madriers
- Béton, roc, asphalte, brique, granulats de moins de 40 cm
- Terre non contaminée
- Métaux : fer, aluminium, cuivre, plomb, zinc, fils, gouttières, jantes de pneu, contenants de peinture vides, balustrades
- Portes, fenêtres, matériaux de démolition, toilettes, lavabos, luminaires, matériaux secs, etc.
- Pneus usés, pneus réutilisables (sans jantes)
- Résidus verts, feuilles mortes, arbres de Noël, restants d'émondage
- Réfrigérateurs, cuisinières, laveuses, sécheuses, petits appareils ménagers, vaisselle, lampes, meubles, équipement de bureau, ordinateurs, matériel informatique, cartouches d'encre, vêtements, accessoires vestimentaires, articles et vêtements de sport, lunettes, cellulaires et autres biens réutilisables
- Vélos et pièces de vélo, poussettes, articles pour enfants et jouets
- Livres, papier, carton, plastique, sacs en pellicule de plastique, contenants consignés et de lait
- Résidus domestiques dangereux (RDD)

Textiles (recyclage)

Que faire des vêtements usagés? Pourquoi ne pas les offrir à quelqu'un de votre entourage. Sinon, d'autres options s'offrent à vous, soit la vente-débaras, les bazars ou les friperies. Ou encore les donner à un organisme communautaire de votre choix. Dans la région de Montréal, on dénombre près de 400 entreprises et organismes de récupération des textiles et d'accessoires vestimentaires.

À Montréal-Nord :

Accueil chez Frédéric, 11920, av. L'Archevêque

Village des Valeurs, 5630, boul. Henri-Bourassa Est

Si vos vêtements sont trop usés, vous pouvez les offrir aux compagnies de fabrication de guenilles.

Leigh textile, 280, rue Marien, Montréal Est, 514-645-8763

Corporation Copnick inc., 6198, rue Notre-Dame Ouest, 514-937-9306

Piles et autres matières (recyclage)

Recyclage de piles dans les édifices municipaux

Venez déposer vos piles **rechargeables usées**, vos piles de téléphone cellulaire et vos téléphones cellulaires dans les boîtes prévues à cet effet aux endroits suivants.

- Mairie d'arrondissement, 4243, rue de Charleroi
- Maison culturelle et communautaire, 12004, boulevard Rolland
- Bibliothèque Henri-Bourassa, 5400, boulevard Henri-Bourassa Est
- Bibliothèque Charleroi, 4740, rue de Charleroi
- Bibliothèque Belleville, 10400, avenue de Belleville
- Centre de loisirs, 11121, avenue Salk
- Édifice des Travaux publics, 4250, rue de Charleroi
- Caserne n° 17, 4240, rue de Charleroi
- Caserne n° 18, 12012, boulevard Rolland



Autres endroits qui acceptent les huiles usées, les pneus, les médicaments et les seringues.

- La plupart des garages reprennent les pneus, les huiles à moteur usées et les batteries automobiles.
- Recyclage Granutech est la seule entreprise qui fait de la revalorisation énergétique à partir de copeaux de pneus et qui ramasse les pneus hors normes (surdimensionnés), soit ceux dont la grosseur dépasse 122 cm.

Renseignements : 819-362-7638, recyclagegranutech.com

- Rapportez les médicaments périmés dans les pharmacies.
- Remettez les seringues usagées aux CLSC dans un contenant muni d'un couvercle.

Restes de peinture

En tout temps, vous pouvez rapporter vos restes de peinture chez certains marchands. Visitez le site ecopeinture.ca pour connaître les marchands participants. La peinture doit être dans son contenant d'origine bien fermé. Certains commerçants n'acceptent que la peinture et refusent les résidus de teinture, de vernis, etc. Nous vous conseillons de téléphoner avant de vous déplacer.

Résidus verts incluant les feuilles mortes (collecte)

D'avril à novembre, l'arrondissement offrira le service de collecte des résidus verts. L'horaire des collectes sera annoncé en page 7 du Guide de Montréal-Nord et dans le prochain *Infonord* de février.



Les services municipaux

TRAVAUX PUBLICS

Sont acceptés les résidus verts suivants :

- Les résidus horticoles de nettoyage et d'autres travaux d'entretien paysager
- Les résidus de déchaumage du jardin
- Les rognures de gazon (bien que la pratique de l'herbicyclage soit fortement recommandée, qui consiste à laisser les rognures de gazon sur le terrain)
- Les résidus du potager et des arbres fruitiers
- Les petites branches n'excédant pas 1 m de long et 5 cm de diamètre en fagots, attachés avec des cordes de fibre (broche non acceptée)
- Les feuilles mortes

Utilisez des sacs de plastique orange ou de grands sacs en papier. Déposez les sacs en bordure de rue, entre 21 h la veille et 8 h le matin de la collecte.

Renseignements : 311

DÉNEIGEMENT

- Au début des précipitations de neige ou de pluie verglaçante, nous épanchons des abrasifs et du fondant sur les chaussées et les trottoirs, selon un circuit prédéterminé. Les artères principales, les boulevards, les côtes, les intersections et les zones scolaires sont traités en priorité.
- En général, nous commençons le tassement sur les trottoirs après une chute de neige d'environ 2,5 cm. Par contre, le tassement sur les chaussées ne commence qu'après une chute de neige d'environ 5 cm.
- Nous effectuons le chargement après une chute de neige d'environ 15 cm. La neige est chargée dans des camions sur l'ensemble du territoire, ce qui représente un volume d'environ 730 000 m³, au cours d'un hiver moyen.

Nouveau

Des mesures spéciales seront adoptées pour les tempêtes de plus de 30 cm, entre autres huit voies réservées aux autobus et six routes neige. Tous les citoyens touchés par cette mesure seront informés personnellement. ville.montreal.qc.ca/deneigement

Surveillez la signalisation et respectez les interdictions de stationnement.

Si votre véhicule a été remorqué, communiquez avec la Direction des travaux publics, au 514-328-4100 (24 heures sur 24, 7 jours sur 7).



ÉCLAIRAGE DE RUE

Nous encourageons les citoyens à nous prévenir quand un lampadaire ou un feu de circulation est défectueux. Afin d'accélérer la réparation, veuillez préciser l'adresse de l'immeuble le plus proche du lampadaire défectueux ou l'intersection du feu de circulation défectueux.

Téléphone : 311 ou 514-328-4100 (24 heures sur 24, 7 jours sur 7)

Courriel : montreal-nord@ville.montreal.qc.ca

HORTICULTURE

La végétation joue un rôle important dans un milieu urbain densément peuplé comme Montréal-Nord. En plus de filtrer les poussières de la ville, la flore a un impact sur la qualité de vie, car en embellissant notre milieu de vie, elle produit un effet positif sur notre moral. Les horticulteurs de l'arrondissement s'affairent à embellir et à entretenir tous les espaces verts publics de Montréal-Nord. Chaque année, ils fleurissent les 47 plates-bandes, la terrasse Yves-Ryan et les 81 bacs à fleurs. Ils entretiennent 428 000 m² de surface gazonnée, y compris les 28 parcs de l'arrondissement. En 2009, ils ont mis en terre plus de 290 000 plants de fleurs annuelles, ont planté plus de 320 arbres et en ont émondé environ 1 000.

PARCS ET ÉQUIPEMENTS

L'arrondissement compte 28 parcs et 13 îlots de verdure d'une superficie totale de plus de 43 hectares. Le conseil d'arrondissement poursuit ses efforts de création d'espaces verts et de parcs de proximité tout en améliorant graduellement les équipements sportifs. (Voir le tableau au rabat du dos du Répertoire).

PROPRETÉ

La venue du printemps oblige le déploiement rapide des équipes de cols bleus affectées au ménage, afin de faire disparaître les saletés accumulées pendant l'hiver sur les 180 km de rue et les 324 km de trottoir de l'arrondissement. Dès le 1^{er} mars, si la température extérieure semble bien installée au-dessus de 3 °C, l'opération du grand nettoyage est amorcée pour une durée approximative de six semaines. Pendant cette période, le passage du balai mécanique n'est pas aussi assidu que durant la belle saison, mais pour faciliter les travaux, nous vous demandons quand même de respecter les panneaux interdisant le stationnement. Dès la fin des opérations du grand ménage du printemps, le passage des balais mécaniques reprend son horaire hebdomadaire.

Après le grand ménage printanier, il y a l'entretien courant qui demande un effort continu. Entre autres, il faut vider plus de 543 poubelles tous les jours. La propreté demeure un enjeu et une responsabilité que se partagent l'arrondissement et ses citoyens. Voici quelques consignes à suivre pour aider à garder l'arrondissement propre.

- Ramasser les excréments de son chien
- Respecter les horaires des collectes
- Déposer les ordures à la poubelle
- Respecter le mobilier urbain



Les services municipaux

TRAVAUX PUBLICS

Nettoyage des rues

Du 1^{er} avril au 1^{er} décembre, veuillez observer les panneaux interdisant le stationnement certains jours pendant une courte durée, afin de permettre le passage du balai mécanique. Vous éviterez ainsi une contravention.

RÉFECTION DES ROUTES

De mai à novembre, de nombreux chantiers s'activent dans les rues de l'arrondissement pour remettre en état des tronçons du réseau routier. Les sommes consacrées à l'amélioration de notre réseau routier constituent des investissements à long terme. Par conséquent, ces travaux sont financés à même le *Programme triennal d'immobilisations*. La Ville de Montréal poursuit la mise en œuvre de son plan stratégique destiné à moderniser le réseau d'aqueduc et d'égout. Lorsqu'elle remplace ou refait une canalisation dans notre arrondissement, nous en profitons pour arrimer les travaux de réfection complète de cette rue.

Facteurs de détérioration de la chaussée

- Les sels de déglacage
- La densité de la circulation routière
Un seul camion lourdement chargé équivaut à 50 000 automobiles.
- Les périodes successives de gel et de dégel
- Les coupes dans la chaussée
- L'apparition de nids-de-poule. La formation de nids-de-poule est le phénomène qui extériorise le degré de dégradation de la chaussée. Les nids-de-poule sont le résultat d'une réaction en chaîne de plusieurs facteurs. Les périodes de gel et de dégel, l'âge de la chaussée et le passage incessant de véhicules contribuent à l'affaiblissement de la chaussée.

Nous encourageons les citoyens à nous signaler les nids-de-poule en nous précisant l'adresse de l'immeuble le plus proche ou l'intersection des rues.

Téléphone : 311 ou 514-328-4100 (24 heures sur 24, 7 jours sur 7)

Courriel : montreal-nord@ville.montreal.qc.ca



TABLE DES MATIÈRES – DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS, DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Soutien aux organismes à but non lucratif	52
Prêt de locaux	52
Culture	52
Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord	52
Des bibliothèques à votre service !	52
Sports et loisirs	57
Activités aquatiques	57
Activités dans les arénas	59
Patinoires extérieures, glissoire	59
Développement social	60
Liste alphabétique des organismes locaux – 2009	60



Les services municipaux

CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL



4255, place de l'Hôtel-de-Ville
Montréal-Nord (Québec) H1H 1S4
Renseignements : 514-328-4150

Du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et de
13 h à 16 h 30
Le vendredi, de 8 h à 13 h

SOUTIEN AUX ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF

Les organismes à but non lucratif agréés par le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord peuvent recevoir un appui financier et technique de l'arrondissement. Ils doivent en faire la demande en remplissant un document qu'ils peuvent se procurer au 4255, place de l'Hôtel-de-Ville.

Renseignements : 514-328-4150

PRÊT DE LOCAUX

Les organismes agréés peuvent avoir accès gratuitement à des locaux pour la tenue de leurs activités.

Renseignements : 514-328-4150



CULTURE

Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord

La Maison culturelle et communautaire abrite une bibliothèque, une salle de spectacle de 234 sièges où la troupe de danse *Bouge de là* réside pour une durée de six semaines par année, une salle de répétition, une salle d'exposition, une agora, les bureaux administratifs de l'organisme *Un itinéraire pour tous* et 16 salles réservées aux activités communautaires, incluant un studio d'enregistrement et de radio communautaire, le CPE *Mini-Fée* et un petit restaurant géré par *Les Fourchettes de l'Espoir*.

12004, boulevard Rolland
Renseignements : 514-328-5640
ville.montreal.qc.ca/mtlnord

Du lundi au vendredi, de 8 h à 21 h*
Samedi et dimanche, de 8 h à 17 h*

Des bibliothèques à votre service !

Vous êtes invités à venir découvrir la gamme de collections et de services des bibliothèques de Montréal-Nord. Les quatre bibliothèques mettent à votre disposition près de 270 000 documents (dont 15 000 documents audiovisuels), des ordinateurs et l'accès gratuit à Internet et vous présentent des centaines d'activités d'animation.

L'abonnement est gratuit pour tous les résidents de Montréal. Les abonnés peuvent emprunter et réserver divers documents (livres, disques, films, etc.) et profiter sur place des services de référence et d'aide au lecteur. De plus, les organismes peuvent bénéficier de plusieurs services répondant à leurs besoins.

* L'horaire est sujet à changement.

Service de proximité par excellence, les bibliothèques de Montréal-Nord continuent d'être parmi les plus performantes au Québec avec près de neuf prêts par habitant, surpassant la moyenne québécoise de 6 prêts par habitant, pour un total annuel de plus de 725 000 prêts.

Coordonnées des bibliothèques

Bibliothèque Henri-Bourassa

5400, boulevard Henri-Bourassa Est

Section des adultes : 514-328-4125

Section des enfants : 514-328-4134

Bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire

12002, boulevard Rolland

Sections des adultes

et des enfants : 514-328-5626

Bibliothèque Charleroi

4740, rue de Charleroi

Section des adultes : 514-328-4135

Section des enfants : 514-328-4138

Bibliothèque Belleville

10400, avenue de Belleville

Sections des adultes

et des enfants : 514-328-4140



Horaires des bibliothèques

Horaires normaux (du 1^{er} janvier au 31 mai et du 7 septembre au 31 décembre 2010)*

Bibliothèques	Lundi au jeudi	Vendredi	Samedi et dimanche
Henri-Bourassa	10 h à 21 h	9 h à 17 h	10 h à 17 h
Maison culturelle et communautaire			
Charleroi**		9 h à 13 h	12 h à 17 h
Belleville			

Horaires d'été (du 1^{er} juin au 5 septembre 2010)

Bibliothèques	Lundi au jeudi	Vendredi	Samedi et dimanche
Henri-Bourassa	10 h à 21 h	9 h à 17 h	12 h à 17 h
Maison culturelle et communautaire			
Charleroi**		9 h à 13 h	12 h à 17 h
Belleville			

* Consultez l'Infonord pour en savoir davantage sur les heures d'ouverture pendant la période des fêtes.

** Le fonds d'archives Yves-Ryan est ouvert le 1^{er} mardi du mois, de 13 h à 16 h.

Les services municipaux

CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Services offerts

Abonnement

L'abonnement aux bibliothèques est gratuit pour les résidents de Montréal. La carte de bibliothèque est obligatoire pour l'emprunt de documents. Le détenteur de la carte est responsable de son abonnement et de toutes les transactions effectuées en son nom. Les parents sont responsables des documents empruntés par leurs enfants.

L'abonné doit informer sans délai les bibliothèques de tout changement dans ses coordonnées ou renseignements personnels. De faux renseignements peuvent entraîner la suspension de l'abonnement et la reprise de la carte.

Collections

Les bibliothèques vous offrent des romans, des albums, des BD et des livres sur tous les sujets, pour les adultes et pour la jeunesse, des films en format DVD et VHS, des disques compacts, des CD-ROM, des revues et des journaux, des ouvrages de référence spécialisés et plus encore.

Fonds d'archives Yves-Ryan

Le fonds d'archives Yves-Ryan peut être consulté sur place à la bibliothèque Charleroi. Il comprend 1 mètre linéaire de textes, 114 cassettes vidéos, 86 plaques, 44 murales, 6 médailles, 1 collier d'office et des centaines de photographies.

Prêt et renouvellement

La carte de bibliothèque permet d'emprunter jusqu'à 15 documents à la fois, dont 5 films. La durée du prêt est de 21 jours pour les imprimés et de 7 jours pour les films. La date d'échéance d'un prêt est inscrite sur le reçu remis à l'abonné au moment de la transaction. Le renouvellement des prêts en cours peut être effectué sur place ou par téléphone.

L'abonné qui rapporte un document après la date d'échéance doit payer les frais de retard prévus à cet effet. Les frais de retard pour les livres et les documents imprimés sont de 0,15 \$/jour/document adulte, de 0,10 \$/jour/document enfant et de 0,25 \$/jour pour les documents audiovisuels.

L'abonné est responsable de remettre les documents à temps et en bon état. Si un document est abîmé, l'abonné doit payer les frais de réparation ou de remplacement, selon le cas. Les documents perdus doivent être remboursés par l'abonné. Si un document perdu et payé est retrouvé moins de six mois après le paiement des frais, l'abonné peut être remboursé si le document retourné est en bon état.

Des frais administratifs non remboursables de 5 \$ sont perçus pour chaque document perdu ou endommagé.

Prêt entre bibliothèques

À partir de chez vous, ou en vous présentant à votre bibliothèque habituelle, vous pouvez faire la demande d'un document que les bibliothèques de Montréal-Nord ne possèdent pas encore. Une recherche dans le Catalogue des bibliothèques du Québec (<http://vdx.banq.qc.ca>) nous permettra de dénicher ce dont vous avez besoin dans la plupart des bibliothèques publiques, universitaires et gouvernementales



partout au Québec. Ce service élargi de prêt entre bibliothèques est coordonné par Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Renseignements : 514-328-4140

Prêt à domicile

Les personnes à mobilité réduite qui sont dans l'impossibilité de se rendre à la bibliothèque peuvent se prévaloir du service de prêt à domicile.

Renseignements : 514-328-4144

Référence

Le personnel compétent et dévoué des services de référence est là pour répondre à vos questions et pour vous assister dans vos recherches.

Catalogue en ligne

Vous pouvez consulter le catalogue des bibliothèques de Montréal-Nord directement de chez vous. Il suffit de vous rendre à l'adresse <http://ville.montreal.qc.ca/mtlnord> et de cliquer sur **Bibliothèques** au bas de la section **Info citoyens**, puis sur le lien **Catalogue en ligne**. En consultant le catalogue, il est possible de savoir si les bibliothèques de l'arrondissement possèdent le document que vous désirez, de vérifier sa disponibilité ou de découvrir d'autres documents intéressants au hasard de vos recherches.

Ordinateurs, Internet et bureautique

Dans chacune des bibliothèques, des ordinateurs sont mis à la disposition des abonnés. Chaque abonné peut utiliser les ordinateurs jusqu'à deux heures par jour et huit heures par semaine sur l'ensemble du réseau de Montréal-Nord. L'accès aux ordinateurs permet le travail de bureautique et l'accès gratuit à Internet. Dans les bibliothèques, il est rigoureusement interdit de consulter des sites à caractère haineux, discriminatoire ou pornographique.

La réservation d'ordinateur n'est pas obligatoire, mais est fortement recommandée.

Pour des frais minimes, les abonnés peuvent se prévaloir de l'impression (0,10 \$ la page), de la photocopie noir et blanc (0,10 \$ la copie), la photocopie couleur (1 \$ la copie) et de la télécopie (1 \$ l'envoi).

Services aux collectivités

Les organismes culturels, les écoles, les CPE et les garderies peuvent bénéficier de services dans l'une ou l'autre des bibliothèques de Montréal-Nord. Au cours des visites, une grande variété d'animations peut être adaptée selon les besoins.

Des espaces disponibles pour tous

Les artistes professionnels et amateurs en arts visuels peuvent exposer leurs œuvres dans les bibliothèques de l'arrondissement. Les organismes accrédités à caractère culturel peuvent réserver l'une de nos salles d'animation. Les étudiants abonnés aux bibliothèques de Montréal-Nord ont accès à des espaces pour le travail de groupe. Dans tous les cas, une réservation est nécessaire.



Les services municipaux

CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Activités pour tous

Navette Biblio

À toutes les trois semaines, la bibliothèque Henri-Bourassa offre aux aînés de Montréal-Nord un service de transport gratuit en autobus à la bibliothèque ainsi qu'une activité sur place, spécialement conçue pour eux. Il s'agit d'un moment privilégié pour explorer la gamme des services offerts par les bibliothèques.

Renseignements : 514-328-4144

Société d'histoire et de généalogie de Montréal-Nord

Les membres de la dynamique Société d'histoire et de généalogie de Montréal-Nord se rencontrent chaque semaine afin d'échanger sur l'histoire et de partager une foule de renseignements liés à la recherche historique et généalogique.

Club Lecto

Ce club de lecture est un lieu privilégié pour échanger autour de livres choisis. D'intéressantes rencontres avec des écrivains sont également au calendrier.

Soirées de jeux vidéo

La bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire met à la disposition des jeunes de Montréal-Nord des jeux vidéo sur ordinateurs et consoles. Implantée à l'hiver 2009, cette initiative est une première au Québec. Avec l'assistance sur place d'animateurs et de spécialistes, la bibliothèque accueille les jeunes de 13 à 25 ans. Cette activité est réalisée en collaboration avec le centre des jeunes l'Escale et les organismes *Un itinéraire pour tous* et *Les Fourchettes de l'Espoir*.

Heures du conte et ateliers scientifiques

Tous les samedis à 14 h, une heure du conte ou un atelier d'animation sont offerts en alternance dans l'une ou l'autre des bibliothèques :

- *Il était une fois...* pour les 6 à 9 ans, à la bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire
- *Les livres s'envolent* pour les 5 ans et plus, à la bibliothèque Belleville
- *Animaginaire* pour les 6 à 9 ans, à la bibliothèque Henri-Bourassa
- *Le Club Tournesol*, des livres et des expériences scientifiques amusantes pour les 6 à 8 ans, à la bibliothèque Charlevoix

Une naissance, un livre

Offrez à votre bébé un cadeau des plus précieux, le goût des livres et de la lecture. Les parents des enfants de 0 à 12 mois sont invités à inscrire leur bébé à la bibliothèque et à demander le sac-cadeau *Une naissance, un livre*. La trousse accompagnera magnifiquement les petits croqueurs de livres dans leurs découvertes.



SPORTS ET LOISIRS

Activités aquatiques

Piscines extérieures – Accès gratuit

Horaires

Dès le samedi 19 juin 2010 :

- du lundi au vendredi, de 10 h à 19 h
- le samedi et le dimanche, de 10 h à 17 h

Endroits

- Piscine du parc Charleroi, 10975, avenue Alfred
- Piscine du parc Ottawa, 10341, avenue de Lausanne
- Piscine du parc Primeau, 4209, rue de Castille
- Piscine du parc Saint-Laurent, 11614, avenue Salk

Pataugeoires

Les pataugeoires sont réservées aux jeunes enfants dont la taille est inférieure à 1,22 m.

Surveillance parentale

Le parent ou gardien d'un enfant âgé de moins de 3 ans, d'un enfant présentant un handicap, visible ou non, ou de celui qui ne sait pas nager doit assurer en tout temps une surveillance vigilante sur l'enfant et, le cas échéant, aviser le sauveteur. Le parent ou gardien doit porter un maillot de bain.

Horaires

Dès le jeudi 24 juin 2010 :

- du lundi au vendredi, de 10 h à 12 h et de 13 h à 17 h
- le samedi et le dimanche, de 13 h à 16 h

Endroits

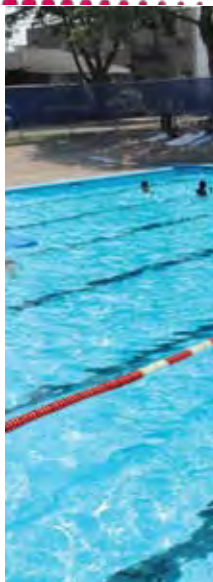
Les pataugeoires sont situées dans les parcs suivants : Charleroi, Henri-Bourassa, Lacordaire, Le Carignan, Ménard, Monty, Oscar, Ottawa, Pilon, Primeau, Sabrevois, Sauvé, Saint-Laurent et Tardif.

Jeu d'eau

La piscine du parc Ottawa est équipée d'un jeu d'eau. Le site, clôturé pour des raisons de sécurité, est ouvert au public tous les jours de la semaine, selon l'horaire de la piscine extérieure.

Les horaires ainsi que les dates d'ouverture et de fermeture des piscines extérieures, des pataugeoires et du jeu d'eau peuvent être modifiés sans préavis.

Renseignements : 514-328-4152, poste 9



Les services municipaux

CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Piscines intérieures

Piscine Calixa-Lavallée
11345, avenue Pelletier
514-328-4170

Piscine Henri-Bourassa
12005, avenue Laurier
514-328-4171



Calendrier 2010 des inscriptions – Cours offerts dans les piscines intérieures

Session	Début des inscriptions pour les résidents	Début des inscriptions pour les non-résidents
Hiver	6 janvier	11 janvier
Printemps	6 avril	8 avril
Été	14 juin	16 juin
Automne	25 août	30 août

La priorité est accordée aux résidents de l'arrondissement de Montréal-Nord.

L'horaire et la liste des cours seront publiés dans les bulletins municipaux *Infonord*.

Généralités

- Une preuve de résidence est **obligatoire** au moment de l'inscription et du paiement.
- Une preuve d'âge peut être exigée par le préposé à l'accueil.
- Le calendrier des activités peut être modifié sans préavis.
- Un cadenas est fortement recommandé pour verrouiller votre case.

Natation libre

Durant la natation libre, **un adulte en maillot de bain doit être présent en tout temps à la piscine** et veiller constamment sur l'enfant dont la taille est de moins de 1,22 m, de même que sur l'enfant qui souffre d'un handicap ou qui ne sait pas nager. Le port du bonnet de bain est facultatif, mais les cheveux longs doivent être attachés.

La natation libre pour adultes est réservée aux 18 ans et plus. Il est possible de nager sur une longueur de 25 m dans un couloir précis durant ces périodes. De plus, à la piscine Henri-Bourassa, les saunas sont à votre disposition uniquement durant les cours de natation et la natation libre pour les adultes.

L'horaire de la natation libre sera publié dans les bulletins municipaux *Infonord*.



Activités dans les arénas

Les arénas sont ouverts de septembre à avril.

Patinage libre gratuit pour tous

Renseignements : 514-328-4155

Aréna Montréal-Nord

11212, avenue Garon

Lundi : de 16 h 15 à 17 h 30

Vendredi : de 16 h 15 à 17 h 30

Patinage libre pour les bouts de chou

Jeudi : de 8 h 30 à 10 h

Atelier du PRO : 514-328-4163

Lundi : de 17 h 30 à 21 h

Mardi : de 17 h 30 à 22 h

Mercredi : de 18 h 30 à 21 h

Jeudi : de 19 h 30 à 21 h 30

Vendredi : de 17 h 30 à 22 h

Samedi : de 15 h à 21 h

Dimanche : de 9 h à 20 h 30

Aréna Henri-Bourassa

12000, boulevard Rolland

Mardi : de 16 h 15 à 17 h 00

Jeudi : de 16 h 15 à 17 h 30

Samedi : de 20 h 15 à 21 h 30

Dimanche : de 16 h 45 à 18 h 00

Patinage libre pour les bouts de chou

Vendredi : de 9 h 15 à 10 h 30

Patinage libre pour les aînés

Mardi : de 11 h 30 à 13 h 00

Atelier du PRO : 514-328-4162

Lundi : de 20 h à 22 h

Mardi : de 16 h 30 à 21 h 30

Mercredi : de 19 h 30 à 21 h 30

Jeudi : de 16 h 30 à 20 h

Vendredi : de 13 h à 15 h 30

et de 20 h 30 à 22 h 30

Samedi : de 10 h à 19 h

Dimanche : de 12 h à 18 h

Aréna Fleury

3700, rue Fleury

Lundi : de 16 h 15 à 17 h 30

Mercredi : de 16 h 15 à 17 h 30

Samedi : de 16 h 45 à 18 h

Dimanche : de 13 h 45 à 15 h

Patinage libre pour les bouts de chou

Mardi et jeudi : de 9 h 15 à 10 h 30

Atelier du PRO : 514-328-4161

Lundi : de 17 h 30 à 21 h 30

Mardi : de 19 h 30 à 21 h 30

Mercredi : de 17 h 30 à 21 h 30

Jeudi : de 17 h 30 à 20 h 30

Vendredi : de 19 h à 22 h 30

Samedi : de 10 h à 17 h

Dimanche : de 9 h à 22 h 30

Patinoires extérieures

Une patinoire extérieure pour le hockey et une autre pour le patinage libre ont été aménagées dans chacun des parcs suivants :

- Charlevoix
- Sauvé
- Le Carignan
- Oscar (patinage libre seulement)

Située dans le parc Carignan, la patinoire offerte par la *Fondation des Canadiens pour l'enfance* sera inaugurée au cours de l'hiver.

Glissoire

Venez dévaler les pentes enneigées aménagées aux parcs Pilon et Ottawa. Apportez votre traîneau, votre luge ou tout autre équipement de glisse.



Les services municipaux

CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Cette section gère les activités dans les Bambineries et les camps de jour et soutient les projets de développement social proposés par les organismes locaux.

Renseignements : 514-328-4267

Liste alphabétique des organismes locaux 2009

Loisirs	Organismes – Aînés
188^e Groupe scout Sainte-Colette M. Ylrick Normandeau 514-939-9893 ylrick@scouts188.ca	Âge d'or Sainte-Colette M ^{me} Paulette Richard 514-321-3959
230^e Groupe scout Saint-Antoine-Marie-Claret M. Laurent Chartrand 514-955-0632 loranc4@hotmail.com	Âge d'or Sainte-Grtrude M ^{me} Louise Émard 514-322-1595 M ^{me} Gisèle Provencher (voyages) 514-328-9234
74^e Groupe scout Saint-Vital M. Serge Martin 514-324-5492 s.martin@rosshbarber.com	Âge d'or Saint-Vital M ^{me} Huguette Grenier 514-321-2875
Association culturelle Saint-Vincent-Marie M ^{me} Jeannine Landry 514-321-7512	A.Q.D.P.A.R. inc. M. Michel Ruccolo 514-321-5340 aqdp@yaho.com
Cercle des jeunes naturalistes M. Robert Lefebvre 514-494-6398 robert2005@tv.videotron.ca	A.Q.D.R. Section Montréal-Nord M. Ronald St-Jean 514-329-2333 aqdr.mtlnd@videotron.ca
Corps de cadets 2879 Montréal-Nord M ^{me} Sandra Perreault 514-323-1945 www.cadets.net/est/2879armee	AREQ Section Montréal-Nord M ^{me} Marcelle Arsenault-Terrault 514-322-4398
Escadron 801 Montréal-Nord (cadets de l'air) M. François Provencher 514-329-0166	Carrefour des retraités de Montréal-Nord inc. M. Raymond Dupuis 514-326-1223 carrefourdesretraites@hotmail.com
Groupe scout St. Christopher's/St. Ignatius' of Montreal-North M. Daren McCarick 514-324-3606	Centre d'hébergement et de soins de longue durée Gouin inc. (service de loisirs à but non lucratif) M ^{me} Johanne Gagnier 514-327-6209 poste 315
Loisirs Saint-Antoine-Marie-Claret M ^{me} Sylvie Bélisle 514-872-6036	Centre récréatif des aînés haïtiens de Montréal-Nord M. Monel St-Joy 514-583-1478 crahn@gmail.com
Loisirs Saint-Camille M. Jacques Benoît, M ^{me} Rolande Durocher 514-323-3676	Cercle du 3^e Âge de Montréal-Nord inc. M ^{me} Suzanne Lavoie 514-327-1050
Loisirs Sainte-Colette M ^{me} Denise Lacelle 514-323-5052	Club de l'Âge d'or Dijon-Carignan M. Gabriele Martella 514-324-8347
Loisirs Sainte-Grtrude M. Gérald Ranger 514-321-0242	Club de l'Âge d'or italo-québécois M ^{me} Inès Marostica 514-322-1709
Loisirs Saint-Vital de Montréal M. Bertrand Wall 514-325-9818 nintai.dojo@yahoo.ca	Club de l'Âge d'or Le Soleil de Montréal-Nord M ^{me} Angela D'Iglio 514-543-6630
Société culturelle San Giovanni In Galdo M ^{me} Patricia DiPilla 514-326-2046	Club de l'Âge d'or Les Roses Blanches M ^{me} Nancy Paniccia 514-323-4886 514-946-4886
	Club de l'Âge d'or Parc Lacordaire M. Antonio Maucieri 514-321-6787

Club de l'Âge d'or Parc Ottawa	
M. Alberto Buccassi	514-321-0778
Club de l'Âge d'or Pompei (section masculine)	
M. Mario D'Addario	514-322-3171
Club de l'Âge d'or Saint-Camille	
M ^{me} Denise Benoît	514-852-4636
Club de l'Âge d'or San Marco (section féminine)	
M ^{me} Carmelina Ciampanelli	514-323-6218
Club de l'Âge d'or San Marco II (section féminine)	
M ^{me} Anita De Felice	514-321-7628
Club de l'Âge d'or San Marco (section masculine)	
M. Paolo Maffei	514-322-3118
Club de l'Âge d'or Stella Alpina (section féminine)	
M ^{me} Assunta Ciccone	514-327-2175
Club de l'Âge d'or Stella Alpina (section masculine)	
M. Luigi Dorico	514-324-4956
Club Énergie Plus Saint-Vincent-Marie	
M ^{me} Evelynne Turbide	514-322-8343
Table de concertation des aînés de Montréal-Nord	
M. André Blanchard	514-323-5848
Organismes communautaires	
Association canine de Montréal-Nord	
M. Pascal Gendron	514-246-9132
acmn.qc@hotmail.com	
C.A.M.É.É.	
M. Jean-Nicolas Ouellet	514-327-3035
info@camee.ca	
Centre communautaire multiethnique de Montréal-Nord	
M. Guillaume André	514-329-5044
ccmemn13@yahoo.ca	
Centre d'action bénévole de Montréal-Nord	
M ^{me} Josée Aubertin	514-328-1114
adm@cabmtl-nord.org	
Centre de micro-ordinateur de Montréal-Nord	
M. Jean Champagne	514-328-4235
info@cmomn.org	
Centre des femmes Interculturel Claire	
M ^{me} Micheline Cantave	514-325-9116
interculture@qc.aira.com	
Cercle de Fermières de Montréal-Nord	
M ^{me} Suzanne Gagné	514-322-6980
suzannegagne27@hotmail.com	
Cercle Reine Marie – 920 (Filles d'Isabelle) de l'église Saint-Rémi	
M ^{me} Pierrette Blouin	514-955-9117

Club d'entraide après l'A.V.C.	
M ^{me} Gisèle Desrosiers	450 581-3482
Club Optimiste de Montréal-Nord inc.	
M. Robert Richard	514-327-0945
richardca@videotron.ca	
Entre-Parents de Montréal-Nord	
M ^{me} Isabelle Alexandre	514-329-1233
info@entreperevents.org	
Fondation de la Visite	
M ^{me} Denise Landry	514-329-2800
delavisite@videotron.ca	
Groupe d'entraide Alzheimer de Montréal-Nord	
M ^{me} Lucienne Forget	450 975-9373
Halte-Femmes de Montréal-Nord	
M ^{me} Sylvie Charbonneau	514-328-2055
haltefemmes@videotron.ca	
Initiatives 1, 2, 3 GO! Montréal-Nord	
M ^{me} Christine O'Donoghue	514-321-2366
montrealnord123go@hotmail.com	
L'Ami du déficient mental (Mtl) inc.	
M ^{me} Julie Archambault	514-527-7671
Les Chevaliers de Colomb – Conseil 9152 Montréal-Nord	
M. Marc-André Roy	514-659-5152
Les Fourchettes de l'Espoir	
M ^{me} Brunilda Reyes	514-852-1492
lesfourchettesdelespoir@hotmail.com	
Maison Saint-Laurent	
M. François Bérard	514-326-8400
maison.saintlaurent@videotron.ca	
Maison Sam X	
M ^{me} Guerline Rigaud	514-328-8795
creationsamx@msn.com	
Un itinéraire pour tous	
M. Daniel Malo	514-328-5616
info@ipt@mtlnord.ca	
Organismes communautaires – Jeunesse	
Café-Jeunesse Multiculturel	
M. Williamson Lamarre	514-324-8112
cafejeunessemulticulturel@qc.aira.com	
Centre des jeunes l'Escale de Montréal-Nord	
M ^{me} Christine Black	514-328-4180
info@centredesjeuneslescale.com	
Coup de pouce jeunesse de Montréal-Nord	
M ^{me} Johanne Lacoste	514-321-8054
coupdepoucejeunesse@hotmail.com	

Les services municipaux

CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Evolu-Jeunes 19-30 ans

M. Franklin Brismar 514-688-7310
jeremyb23@hotmail.com

Institut pacifique

M^{me} Shirlane Day 514-598-1522
info@institutpacifique.com

Maison des jeunes l'Ouverture

M. Félix St-Élien 514-327-0446
mjo@b2b2c.ca

Mener Autrement

M. Oscar Elimby 514-881-7216
info@menerautrement.org

Rond-Point jeunesse au travail -

Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé
M^{me} Suzanne Décarie 514-327-5555
emploi@cjboursassasauve.com

Service de garde Melon d'eau

M^{me} Édith Sauvageau 514-642-5509

Organismes culturels

AAVNM

M. Sergio Gutiérrez 514-573-9882
sergio.gutierrez@sympatico.ca

Chœur Saint-Rémi

M. André Sauvé 514-328-9211

Club Lecto Henri-Bourassa

M^{me} Nicole Allie-Lambert 514-389-1850
nicole.allie@videotron.ca

Culture X

M. Géthro Auguste 514-969-6047
culturex07@yahoo.fr

Harmonie Henri-Bourassa de Montréal-Nord

M. Roberto Natale 514-323-0256
charcuterienoel@videotron.ca

Montréal-Nord Orchestre Percu-Vents

M. Benoît Bertholet 514-296-9352
info@lemnop.org

Société d'histoire et de généalogie de Montréal-Nord

M. Roger Lagacé 514-955-4572
rogerlagaceshgm@videotron.ca

Spectacles Bénéfiques Montréal

M. Mario Lemieux 514-927-5747
spectaclesbm@hotmail.com

Organismes sportifs - Adultes

Club de pétanque Les Boules d'or de Montréal-Nord

M^{me} Candide Pomerleau 514-322-5734

Club de pétanque Les Boules Joyeuses

M. Henri Gagné 514-322-6980
henrigagne@primus.ca

Club de tir à l'arc Cupidon de Montréal-Nord

M. René Ranger 514-729-7527

Ligue de tennis de Montréal-Nord

M. René Boucher 514-258-2419
renetennis08@hotmail.com

Organismes sportifs - Jeunesse

Baseball mineur Montréal-Nord

M^{me} Micheline Plante 514-326-9733
micheline_s_plante@hotmail.com

Club de basketball de Montréal-Nord

514-327-0446

info@cbmn.ca

Club de gymnastique Gymkhana de Montréal-Nord

M^{me} Chantal Davignon 514-321-1936
clubgymkhana@hotmail.com

Club de judo La voie souple de Montréal-Nord

M. Claude D'Amour 514-327-7372
M. Camille Beauvais 514-493-8847
claudedamour@sympatico.ca

Club de karaté de Montréal-Nord

M. André Lavoie 514-329-2428
ckmn@videotron.ca

Club de nage synchronisée Aquana

M^{me} Fanny Quenneville 514-328-4173

Club de natation de Montréal-Nord

M. Martin Panneton 514-328-4167
cnmn@vif.com

Club de patinage artistique de Montréal-Nord

M^{me} Kathy Bucaro 514-328-4157

Club de patinage de vitesse de Montréal-Nord

M. Salvatore Cavaliere 514-322-9977
s.cavaliere@sympatico.ca

Club de plongeon de Montréal-Nord

514-328-4269
M. Martin Panneton 514-328-4167
cnmn@vif.com

Club de soccer de Montréal-Nord

M. Frank Cardillo 514-329-4219

Commission sports et loisirs de l'Est de l'île de Montréal inc. (région Bourassa)

M. Webster Hyppolite 514-493-8245
csleim@videotron.ca

Hockey mineur Montréal-Nord 514-328-4252
M. Stéphane Welsh 514-808-5782
hockeymineurmtlnord@hotmail.com

Ringuette 96 Montréal-Nord
M. Michel St-Pierre et Mme Sylvie Horth 514-644-0153
ringuette96mn@hotmail.com

Temple des arts martiaux Karaté – Shotokan
M. Aristhène Clairméus 514-326-0093
clairmeusaristhene@hotmail.com

Fondations

Fondation Beaulieu-Blondin
M. Pierre Blondin 514-326-2280
pierreblondin@hotmail.com

Fondation de l'Hôpital Marie-Clarac 514-321-8800
M^{me} Mireille Faucher poste 305

Fondation du Centre de santé et des services sociaux d'Achutes et de Montréal-Nord
M^{me} Clodine Lefebvre 514-383-5083
fondation.cssssamn@ssss.gouv.qc.ca

Fondation Collège Marie-Victorin 514-325-0150
M^{me} Carole Marquis poste 2271
promotion@collegemv.qc.ca

Fondation des écoles Victor-Doré et Joseph-Charbonneau
M. Daniel Provençal 514-596-4350
poste 4343
514-642-6428

Sociétés de Saint-Vincent-de-Paul (SSVP)

Accueil chez Frédéric
M. André Bouchard 514-328-9204

SSVP Saint-Antoine-Marie-Claret
M. Guy Bouthillier 514-321-2002

SSVP Sainte-Colette et Saint-Camille
M^{me} Thérèse Latour 514-322-0371

SSVP Sainte-Gertrude
M^{me} Renée Rony 514-323-8729

SSVP Saint-Rémi (Conférence Saint-Vital jumelée à celle de Saint-Rémi)
M^{me} Annette Hamelin 514-322-5581

SSVP Saint-Vincent-Marie-Strambi
M^{me} Evelyn Turbide 514-322-8680

Autres organismes recensés

AlterGo 514-933-2739

Ambulance Saint-Jean D/C 0666
M. Benoît Alarie 514-910-8300
division0666@qc.sja.ca

Association de Place Normandie 514-868-4512
M. José Trottier Cell : 514-262-2299
jose.trottier@mail.com

Chambre de commerce et d'industrie de Montréal-Nord
M. Jean C. Touchette 514-329-4453
info@ccimn.qc.ca

CLD et CDEC de Montréal-Nord 514-353-7171
M. Marc Trudeau poste 305
www.cldmn.qc.ca

Croix-Rouge canadienne – Division du Québec (Services d'intervention) 514-362-2930
M. Donny Straub poste 3361
Urgence 1-877-362-2433

Dépendants affectifs anonymes
Centre d'appel 514-990-4744

Services de réadaptation L'Intégrale
M. Robert Lepage 514-723-1583
rlepage@ssss.gouv.qc.ca

Table de concertation en déficience intellectuelle du secteur Nord
M^{me} Sylvianne Lessard 514-387-1234
poste 242
Sylvianne.lessard.sri@ssss.gouv.qc.ca

Table de concertation jeunesse de Montréal-Nord
M^{me} Christine Black 514-328-4180
infotcjm@centredesjeuneslescale.com

Les services municipaux

RESSOURCES HUMAINES

4255, place de l'Hôtel-de-Ville
Montréal-Nord (Québec) H1H 1S4

Renseignements : 514-328-4090

Du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et de
13 h à 16 h 30

Le vendredi, de 8 h à 13 h

OFFRES D'EMPLOI DE L'ARRONDISSEMENT

C'est à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs que l'on gère les offres d'emploi de l'arrondissement.

Vous pouvez consulter la liste des offres d'emploi de la Ville de Montréal dans toutes les mairies d'arrondissement et les bureaux Accès Montréal ou sur le site Internet, à ville.montreal.qc.ca

Pour un emploi à Montréal-Nord, transmettre votre demande d'emploi ou votre *curriculum vitae*, en main propre, par la poste ou par courriel, à l'adresse suivante :

4255, place de l'Hôtel-de-Ville
Montréal-Nord (Québec) H1H 1S4
Courriel : rharr@mtlnord.ca



TABLE DES MATIÈRES – AUTRES SERVICES

Services aux entreprises et développement économique	65
Santé	67
Services aux personnes vivant avec une déficience	68
Sécurité publique	73
Animaux	74
Transport	77

SERVICES AUX ENTREPRISES ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT (CLD)

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNAUTAIRE (CDÉC)

Logés dans les locaux de l'ancienne cour municipale de Montréal-Nord depuis août 2003, ces deux organismes à but non lucratif ont été créés par des gens du milieu pour soutenir et favoriser l'entrepreneuriat et le développement économique de Montréal-Nord.

Le CLD a principalement la mission d'aider les nouvelles entreprises et les travailleurs autonomes à s'installer à Montréal-Nord, de soutenir leur évolution et de promouvoir l'entrepreneuriat auprès des jeunes, ce qui permettra de créer une relève d'entrepreneurs.

Le CLD constitue un guichet unique qui offre aux entrepreneurs, en vertu d'ententes signées avec des partenaires, une gamme de services gratuits de soutien aux entreprises existantes ou en démarrage et aux travailleurs autonomes, notamment :

- Formation
- Exportation
- Rédaction de plans d'affaires et de marketing
- Recherche de financement
- Financement par l'entremise de fonds spéciaux
- Subventions pour jeunes promoteurs

Quant à la CDÉC, elle voit au développement économique, de concert avec les responsables de l'arrondissement et en accord avec le plan d'urbanisme de Montréal-Nord, par la mise en place de projets émergents qui favorisent la création et le maintien d'emplois.

Les deux organismes sont actuellement gérés par M. Marc Trudeau, CGA.

11211, avenue Hébert, Montréal-Nord (Québec) H1H 3X5

Renseignements : 514-353-7171 • Télécopieur : 514-353-5832

Courriel : info@cldmn.qc.ca • Site Internet : www.cldmn.qc.ca

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE MONTRÉAL-NORD (CCIMN)

La CCIMN est un regroupement volontaire d'entreprises et de cadres, hommes et femmes, qui se sont réunis dans le but de promouvoir le progrès social, commercial et industriel de leur communauté. Pour y arriver, elle joue un rôle de catalyseur socioéconomique et de porte-parole de la communauté d'affaires nord-montréalaise. M. Jean C. Touchette en est le directeur général.

La CCIMN favorise le développement économique et social de sa région et de sa communauté et voit aux intérêts de ses membres grâce à l'exercice de son leadership et de son pouvoir de représentation et d'action (coordonnées p. 66).



Autres services publics

CCIMN

Centre commercial Place Bourassa
6000, boulevard Henri-Bourassa Est, bureau 006A
Montréal-Nord (Québec) H1G 2T6
Renseignements : 514-329-4453
Télécopieur : 514-329-5373
Courriel : info@ccimn.qc.ca
ccimn.qc.ca

ORGANISMES DE RECHERCHE D'EMPLOI

Au boulot

L'organisme *Montréal-Nord en santé* et Emploi Québec ont mis au point un outil pour aider les citoyens qui recherchent un emploi. Il s'agit du bulletin *Au boulot* qui sera distribué gratuitement à toutes les portes de l'arrondissement. Huit numéros seront diffusés au cours de 2010. Le bulletin sera également disponible sur le site : www.au-boulot.com

Chaque numéro contient une foule de renseignements pour trouver un emploi, pour faciliter votre recherche et même découvrir des possibilités de carrière.

Centre local d'emploi de Montréal-Nord

Ce centre offre un service aux citoyens à la recherche d'un emploi et aux entreprises qui souhaitent embaucher des employés. Il dresse un programme sur mesure pour les personnes qui cherchent un emploi et leur donne de l'information sur le marché de l'emploi.

5872, boulevard Léger, bureau 200
Renseignements : 514-321-5665
www.emploi quebec.net

Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé

Cet organisme offre un service d'orientation scolaire et professionnelle et aide les jeunes de 16 à 35 ans à se trouver un emploi, en tenant compte de leurs compétences.

Rond-point jeunesse au travail

4981, rue de Charlevoix
Renseignements : 514-327-5555
www.cjebourassasauve.com

Impulsion travail

Cet organisme offre un service d'orientation scolaire professionnelle. Il dresse un bilan des compétences des chercheurs d'emploi. Il aide les citoyens de 30 ans et plus à se trouver un emploi.

5181, rue d'Amiens, bureau 300
Renseignements : 514-327-1363
www.impulsion-travail.com

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Urgence : 911

Info-Santé : 811

Info-santé est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Des infirmiers fournissent de l'information et des conseils sur les problèmes de santé et de nature sociale. Au besoin, l'appelant sera orienté vers des ressources plus appropriées.

Depuis 2004, l'hôpital Fleury, le CLSC d'Ahuntsic, le CLSC de Montréal-Nord et les centres d'hébergement de Louvain, Laurendeau, Légaré et Paul-Lizotte ont été regroupés pour former le **Centre de santé et de services sociaux d'Ahuntsic et Montréal-Nord**.

Un numéro de téléphone unique : 514-384-2000

CLSC d'Ahuntsic, 1165, boulevard Henri-Bourassa Est

CLSC de Montréal-Nord, 11441, boulevard Lacordaire

SERVICES OFFERTS AUX DEUX CLSC

- Services infirmiers – Centre de prélèvements
CLSC d'Ahuntsic : du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 11 h 30
CLSC de Montréal-Nord : du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 11 h
- Services psychosociaux
- Services médicaux, selon certaines modalités
- Service de périnatalité et à la petite enfance
- Service de soutien à domicile
- Service de santé publique
- Service d'authentification de la carte d'assurance-maladie
- Service d'action communautaire

Hôpital Fleury, 2180, rue Fleury Est,

Centre de prélèvements : du lundi au vendredi, de 6 h 30 à 13 h

Centre d'hébergement de Louvain, 9600, rue Saint-Denis

Centre d'hébergement Laurendeau, 1725, boulevard Gouin Est

Centre d'hébergement Légaré, 1615, rue Émile-Journault

Centre d'hébergement Paul-Lizotte, 6850, boulevard Gouin Est



Aide téléphonique autre

Centre de crise IRIS	514-388-9233	Tel-aînés	514-353-2463
Déprimés anonymes	514-278-2130	Tel-Aide (jour et nuit)	514-935-1101
Suicide-Action Montréal	514-723-4000	Protection de la jeunesse (DPJ)	514-896-3100
Aggression sexuelle	514-934-4504	S.O.S. Violence conjugale	514-873-9010
Gai-écoute	514-866-0103	Urgence Toxico (drogue, alcool, jeu)	514-288-1515
Ligne parents	514-288-5555	Centre Dollard-Cormier	514-385-1232
Tel-jeunes	514-288-2266		

SERVICES AUX PERSONNES VIVANT AVEC UNE DÉFICIENCE

La Ville de Montréal et les 19 arrondissements se sont engagés, dans leurs domaines de compétence respectifs, à faire de l'accessibilité universelle une réalité. Cette démarche a pour but de faciliter la vie des personnes vivant avec une déficience pour qu'elles profitent pleinement de leur arrondissement.

Le loisir, une porte vers l'intégration

AlterGo

L'organisme *AlterGo* gère le programme d'accompagnement en loisir, en partenariat avec l'ensemble des villes et des arrondissements de l'île de Montréal et avec la collaboration de plusieurs organismes, dans le but de faciliter l'intégration des personnes vivant avec une déficience.

Téléphone : 514-933-2739, poste 215 (ATS)

Le répertoire des activités en ligne : www.altergo.net/repervmp/indexrep.htm

Courriel : info@altergo.net

www.altergo.net

Un site Internet de ressources adaptées aux handinautes

AlterGo présente, sur son site Internet, une section comprenant de nombreux liens, des ressources et des références sur le milieu des personnes vivant avec une déficience.

www.altergo.net/liens.html

Vignette d'accompagnement touristique et de loisir (VATL)

La VATL favorise une meilleure intégration sociale des personnes handicapées. Elle permet la gratuité à l'accompagnateur de la personne (12 ans et plus) ayant une déficience. Pour obtenir le formulaire, voir le site Internet : www.vatl-tlcs.org

Pour connaître les sites touristiques, culturels et de loisir qui reconnaissent la vignette d'accompagnement à Montréal et pour plus de renseignements, communiquer avec *AlterGo*.

Téléphone : 514-933-2739, poste 241

Courriel : jean@altergo.net

www.altergo.net/programmes/vignette.html

Le programme d'accompagnement en loisir (PACL)

Les personnes handicapées qui souhaitent participer à des activités régulières de loisir peuvent bénéficier des subventions offertes par le PACL du gouvernement du Québec et bonifiées par la Ville de Montréal et votre arrondissement. Ce programme permet aux jeunes enfants, aux adolescents et aux adultes handicapés de vivre dans leur milieu et de s'intégrer avec le soutien d'un accompagnateur. La date limite pour les inscriptions est le **26 mars 2010**.

Renseignements sur le programme : www.mels.gouv.qc.ca/loisirSport

Renseignements pour Montréal : AlterGo : 514-933-2739, poste 219

Courriel : jean@altergo.net

www.altergo.net/programmes/accloi.html



Guichet unique de diffusion de livres adaptés au Québec

Depuis l'ouverture de la Grande Bibliothèque au printemps 2005, l'institution culturelle Bibliothèque et les Archives nationales du Québec (BAnQ) offre un service de livre adapté aux personnes ayant une déficience visuelle. Elle prend ainsi la relève du Service québécois du livre adapté (SQLA) auparavant offert par l'Institut Nazareth et Louis-Braille et la Magnétothèque.

La Grande Bibliothèque, en collaboration avec la Magnétothèque, offre à tous les Québécois ayant une déficience visuelle la possibilité de se procurer une panoplie de documents multisupports. Tout sous le même toit. Des livres en braille, des livres sonores et des documents numériques sont offerts et **livrés gratuitement au domicile** de l'abonné par Postes Canada.

Abonnement au service par la poste et à tous les services de prêt

Magnétothèque : 514-282-1999 ou 1-800-361-0635

Courriel : info@lamagnetothèque.qc.ca

www.lamagnetothèque.qc.ca

Prêt à domicile aux bibliothèques de Montréal-Nord

Les personnes qui ne peuvent se rendre à la bibliothèque ou profiter d'un prêt de groupe peuvent se prévaloir, après entente, du service de prêt à domicile.

Renseignements : 514-328-4125

Transport adapté

Société de transport de Montréal (STM) et carte d'accompagnement

La carte d'accompagnement s'adresse aux personnes vivant avec une déficience intellectuelle, psychique ou visuelle dont les limitations fonctionnelles justifient le besoin d'accompagnement pour utiliser le réseau général. La carte d'accompagnement permet un accès gratuit à l'accompagnateur sur le réseau d'autobus et de métro.

Renseignements : 514-280-8211, poste 4

Renseignements sur les services

de transport en commun adaptés : 514-280-8211

www.stm.info/t-adapte/index.htm

Carte d'accompagnement en transport interurbain par autocar... pour des voyages touristiques en toute liberté

La carte s'adresse à toutes les personnes handicapées âgées de huit ans et plus ayant besoin d'un accompagnement pour leurs déplacements interurbains. Elle leur permettra d'obtenir, sans frais supplémentaires, un titre de transport gratuit pour la personne accompagnatrice.

Renseignements : 418-522-7131, poste 26 et demandez Stéfanie Johnston

www.apaq.qc.ca

Stationnement réservé devant la résidence

Dans l'arrondissement de Montréal-Nord, toute personne handicapée qui est propriétaire d'un véhicule et détient une vignette de stationnement amovible de la

SAAQ peut bénéficier d'un stationnement à accès restreint devant la porte de sa résidence. Elle doit faire parvenir une demande écrite au comité de l'environnement. La marche à suivre est aussi valable pour une personne à mobilité réduite qui désire un débarcadère.

Renseignements : 311

Faire parvenir votre demande :

À l'attention du comité de l'environnement • Section de la circulation

Monsieur Alain Legault, directeur des Travaux publics

4250, rue de Charleroi, Montréal-Nord (Québec) H1H 1T3

Vignette de stationnement amovible de la SAAQ

Vous êtes une personne à mobilité réduite ? Procurez-vous la vignette amovible pour les déplacements en voiture lorsque vous êtes conducteur ou passager. Ainsi, vous aurez droit au stationnement réservé sur rue, dans les centres commerciaux, au cinéma et dans tous les endroits où il y a des places réservées pour les personnes à mobilité réduite. Il est à noter qu'un certificat médical est requis. La vignette appartient à la personne à mobilité réduite et non au véhicule. L'utiliser sans passerager à mobilité réduite constitue une infraction au Code de la route.

SAAQ à Montréal : 514-873-7620 ou le 311 et ATS/ATME au 514-954-7763

www.saaq.gouv.qc.ca



Enregistrement des personnes à mobilité réduite

Un sinistre, un incendie ! Dormez sur vos deux oreilles. Le Service de la sécurité incendie offre un programme qui permet aux pompiers de repérer et d'évacuer rapidement les personnes ayant un problème de mobilité, grâce à un système informatisé. La personne à mobilité réduite n'a qu'à remplir un formulaire.

En cas de sinistre, les pompiers viendront vous secourir plus rapidement.

Inscriptions : 514-872-3775 ou le 311

Le Programme d'adaptation de domicile (PAD)

La Société d'habitation du Québec fournit une aide financière au propriétaire ou au locataire d'un logement afin de réaliser les travaux nécessaires pour rendre accessible le logement habité par une personne handicapée.

Le programmes s'adresse à toute personne handicapée limitée dans l'accomplissement de ses activités quotidiennes, sans égard à ses revenus. L'aide financière correspond au coût des travaux reconnus par la Société d'habitation du Québec pour réaliser les adaptations qu'elle a autorisées. Elle est versée après l'exécution des travaux.

Il faut faire la demande auprès de la Société d'habitation du Québec.

Téléphone : 1-800-463-4315

Télécopieur : 1-418-643-4560

www.habitation.gouv.qc.ca/programmes/adapter_domicile.html



Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal Métropolitain (RAAMM)

Publiphone

Le publiphone est une ligne téléphonique interactive gratuite pour les personnes ayant une déficience visuelle, les analphabètes et les nouveaux arrivants. Vous pouvez consulter près de 350 rubriques. C'est à vous de sélectionner l'information que vous souhaitez écouter.

Il suffit de téléphoner au 514-277-4401, poste 4

Du lundi au vendredi, **après** 16 h 30

Samedi et dimanche : 24 heures sur 24

Le publiphone propose, entre autres, des articles de journaux et de magazines en français et en anglais, de même que des téléhoraires, des résultats de loteries et des offres spéciales extraites de circulaires de supermarchés.

Systèmes d'aide à l'audition

Les personnes malentendantes ont désormais accès à un réseau de salles de cinéma, de salles de spectacles, d'amphithéâtres et de maisons de la culture équipés d'un système d'aide à l'audition. Aujourd'hui à Montréal, deux types de systèmes d'amplification pour faciliter l'audition sont utilisés.

- **Le système FM**

Ce système est composé d'un émetteur dont les spectateurs captent le signal à l'aide de leur baladeur personnel, à une fréquence affichée à l'entrée de la salle. Ce système très efficace est utilisé dans certaines salles des maisons de la culture des arrondissements, dans les salles des conseils d'arrondissement, au cinéma Beaubien, au cinéma Imax et à la **salle de spectacle de la Maison culturelle et communautaire (bande FM 106,5)**.

- **Le système infrarouge**

Ce système est composé d'un émetteur et de récepteurs sans fil. La personne malentendante porte sur elle un récepteur fourni par la salle. Les espaces pour un rendement maximum sont délimités par les propriétaires. Les salles de la Place des Arts et des cinémas Guzzo, notamment, sont équipées de ce système plus coûteux.

Pour avoir accès à la liste complète des endroits qui offrent le service d'aide à l'audition, consulter le site Internet www.adsmq.org



LISTE DES ORGANISMES

Déficience auditive

Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs (AQEPA) 514-842-3926 (ATS)
Internet : www.aqepa.surdite.org/coordmontreal.htm

Association sportive des sourds du Québec (ASSQ)
514-252-3049 (ATS) Internet : www.assq.org

Centre de loisirs des sourds de Montréal (CLSM)
514-383-0012 (ATS) Relais Bell : 1-800-855-0511
Courriel : clsm@cam.org

Déficience autistique, intellectuelle

Ami du déficient mental
514-527-7671 Courriel : ldj.admi@videotron.net

Amis de l'Est pour la déficience intellectuelle
514-648-0254 Courriel : amisdelest@qc.aira.com

Association de Montréal pour la déficience intellectuelle
514-381-2307, poste 35 Internet : www.amdi.info

Autisme et troubles envahissants du développement Montréal 514-524-6114
Courriel : atedm@autisme-montreal.com
Internet : www.autisme-montreal.com

La Gang à Rambrou
514-324-8086, poste 267 Courriel : rambrou@gmail.com

La joie des enfants
514-270-0338
Internet : <http://pages.videotron.com/ljde/feedback.htm>

Le centre Didache
514-274-9358 Internet : <http://www.centredidache.com/>

Les compagnons de Montréal
514-727-4444
Internet : www.compagnonsdemtl.com/index.htm

La fédération Gymn-Eau Montréal
514-721-3663 Internet : www.gymn-eau.org

Olympiques spéciaux du Québec
514-843-8778 Internet : www.josq.qc.ca

Olympiques spéciaux de l'est de l'île
514-668-4100, poste 113

Parrainage civique Montréal
514-843-8813 www.parrainagemontreal.org

Prolongement à la famille de Montréal
514-504-7989 Courriel : upfmalph@videotron.ca

Déficience physique

Association de loisirs des personnes handicapées physiques de Montréal 514-352-5119
Courriel : alpha@mainbourg.org

Association québécoise des traumatisés crâniens
514-274-7447 Internet : www.aqtc.ca

Centre action
514-366-6868 Internet : www.centreaction.org

Centre communautaire Radisson
514-252-1671 Internet : <http://centreradisson.org>

Centre d'intégration à la vie active (CIVA)
514-935-1109 Internet : www.civa.qc.ca

Centre Philou
514-739-4861 Internet : www.centrephilou.org

Club le Grillon
514-352-9197 Courriel : agrillon@total.net

Loisirs le Grillon
514-353-6869

Loisir Soleil
514-759-6522 Courriel : loisir.soleil@videotron.ca

Juni-sport Internet : www.juni-sport.com
514-498-4808 Courriel : juni-sport@mainbourg.org

Viomax
514-527-4527, poste 2410 Internet : www.viomax.org

Déficience psychique

Maison l'Échelon
514-351-0836 Internet : www.maisonechelon.ca

Déficience visuelle

Association des sports pour aveugles de Montréal (ASAM)
514-252-3178, poste 3536
Internet : www.sportsaveugles.qc.ca

Fondation des aveugles du Québec
514-259-9470 Internet : www.aveugles.org

Hiboux de Montréal
450-463-1710, poste 515 Internet : www.typhophile.com

Toutes déficiences

Solidarité de parents de personnes handicapées
514-254-6067 Internet : www.spqh.net

Société pour les enfants handicapés du Québec
514-937-6171 Internet : www.enfantshandicapes.com

Visions sur l'Art Québec
514-487-1891, poste 119 Internet : www.vsaq.org

SERVICE DE POLICE DE MONTRÉAL (SPVM)

Urgence : 911

Poste de quartier n° 39

6100, boulevard Henri-Bourassa Est

Téléphone : 514-280-0139,

24 heures sur 24, 7 jours sur 7

Bureau de la prévention : 514-280-0439

Comptoir de service aux citoyens (prise de rapport d'incident et autres renseignements) : de 9 h à 19 h, 7 jours sur 7

MISSION

Le Service de police a pour mission de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique. Pour ce faire, il doit prévenir le crime et les infractions ou en rechercher les auteurs pour les citer en justice. Il doit également veiller à l'application des lois en vigueur au Québec, ainsi que des règlements, des résolutions et des ordonnances des municipalités.

Ses membres doivent remplir cette mission dans le respect le plus complet des lois du pays et plus particulièrement de la *Charte canadienne des droits et libertés* et de la *Charte des droits et libertés de la personne*, afin d'assurer un service axé sur l'équité sociale.

Pour accomplir sa mission, le service doit entretenir un partenariat avec la communauté. C'est pourquoi il prône l'ouverture par le biais d'une écoute active pour se rapprocher de la communauté qu'il sert. C'est ainsi que le personnel du SPVM contribue au développement d'un milieu de vie paisible et sécuritaire.

Le poste de quartier 39 compte parmi son personnel, une agente de recherche dont le mandat est le suivant :

- développer et favoriser des modes d'échanges formels et informels avec nos partenaires communautaires et institutionnels;
- représenter le PDQ 39 et siéger sur des comités de travail ainsi que des tables de concertation;
- travailler en complémentarité avec les agents sociocommunautaires et l'ensemble des policiers du PDQ;
- agir à titre de conseillère, de médiatrice pour résoudre des conflits sociaux;
- élaborer et mettre en œuvre une planification stratégique de concertation à Montréal-Nord en lien avec les plans d'action corporatifs régional et local.



SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL

Le Service de la sécurité incendie de Montréal a pour mission de sauvegarder la vie, de protéger les biens et de préserver l'environnement des citoyens et des visiteurs par la prévention, l'éducation du public, l'engagement communautaire et des interventions en cas d'incendie, d'urgence médicale ou de toute autre situation d'urgence, contribuant ainsi à la sécurité des personnes, à la conservation du patrimoine et au développement durable de la communauté montréalaise.



L'arrondissement de Montréal-Nord compte deux casernes de pompiers, qui sont placées sous la Division 21 de la Sécurité incendie de Montréal. En tout temps, un capitaine, un lieutenant et cinq pompiers au minimum sont en devoir, à chaque quart de travail, dans les casernes n^{os} 17 et 18 de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Pour signaler une situation d'urgence, composez le 911.



Renseignements sur la prévention : 514-872-3800

Section de l'éducation du public : 514-872-4684

Rapport d'intervention : 514-872-3775

Programme pour personnes à mobilité réduite : 514-872-3775 (voir page 28)

Courriel : sim@ville.montreal.qc.ca

ville.montreal.qc.ca/sim

SERVICE DE POMPIERS PREMIERS RÉPONDANTS

Afin d'accélérer le processus d'intervention des services d'urgence médicale, la Ville de Montréal implante progressivement le service de pompiers premiers répondants. Les pompiers de l'arrondissement de Montréal-Nord offrent ce service depuis octobre 2007. Il ne faut plus s'étonner de voir arriver un camion d'incendie à la rescousse de personnes en détresse, sans aucun incendie à l'horizon. Le pompier premier répondant est formé pour pratiquer les soins de base, afin de stabiliser l'état du patient avant l'arrivée des techniciens ambulanciers d'Urgences-santé. En effet, l'emplacement même des casernes permet aux pompiers, dans bien des cas, d'intervenir plus tôt et de sauver des vies.

Caserne n^o 17

4240, rue de Charlevoix

Montréal-Nord (Québec) H1H 1T3

Caserne n^o 18

12012, boulevard Rolland

Montréal-Nord (Québec) H1G 3W1

Quelques conseils

- Établir un plan d'urgence en cas d'incendie
- Repérer les sorties de secours
- Prévoir un lieu de rassemblement
- Faire des exercices d'évacuation
- Changer les piles des avertisseurs de fumée aux changements d'heure, au printemps et à l'automne.



ANIMAUX

AIRE D'EXERCICE POUR CHIENS AU PARC PILON

L'arrondissement a aménagé une aire clôturée au parc Pilon où il est possible de faire courir les chiens en toute liberté. C'est à l'Association canine de Montréal-Nord, organisme partenaire, que l'arrondissement a confié la gestion des activités qui se déroulent à l'intérieur de l'aire d'exercice. Tout propriétaire de chien qui désire utiliser l'aire d'exercice canin doit devenir membre de l'Association canine de Montréal-Nord.

Prix de la carte de membre pour 2010 : 10 \$

Renseignements : **Benoit Villeneuve, 514-588-2530**

SPCA : LA FOURRIÈRE ANIMALE

L'arrondissement confie le service de la fourrière à la SPCA.

L'accueil

La société reçoit tous les animaux dont les citoyens doivent se départir, en dernier recours.

L'urgence

La SPCA est ouverte 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, pour toutes les situations d'URGENCE, comme un sinistre, un accident ou une nuisance mettant en cause un animal sur le territoire de l'arrondissement.

La collecte

La SPCA recueille les animaux vivants, blessés, errants ou morts.

Les services suivants sont gratuits :

- Le citoyen apporte l'animal directement au bureau de la SPCA.
- Le citoyen apporte l'animal au point de service hebdomadaire du vendredi, sur rendez-vous au 514-268-9098, dans le stationnement de l'aréna Montréal-Nord, 11212, avenue Garon, plus précisément au deuxième palier du stationnement de l'aréna près de l'avenue Hébert, et ce, de 10 h à 11 h.
- La collecte d'un animal errant ou faunique.

Des frais s'appliquent aux services suivants :

- Collecte à la résidence d'un citoyen, d'un animal lui appartenant, dans un délai de 36 h et moins : 25 \$
- Collecte urgente à la résidence d'un citoyen, d'un animal lui appartenant, dans un délai de 12 h et moins : 35 \$.

L'hébergement

Tout animal recueilli par la société sera gardé trois jours ouvrables, aux frais du propriétaire, soit 20 \$ par jour.

SERVICES SPÉCIAUX

Le prêt sans livraison d'une cage de capture pour animal sauvage, moyennant le paiement d'un dépôt de garantie remboursable de 100 \$.

Le prêt et la livraison d'une cage de capture (sauf en période hivernale)

En dernier recours, l'entreprise prêterait une cage de capture au résident qui n'arrive pas à déloger un animal. Dès que celui-ci a capturé l'intrus, il doit obstruer le terrier, car l'animal sera libéré au même endroit. Autrefois, la SPCA capturait les animaux de la faune urbaine pour les euthanasier ou les reloger. Les biologistes ont vite compris l'inutilité de ces gestes, car peu de temps après, les animaux se reproduisent pour prendre la place des disparus. Les animaux se multiplient en fonction de deux conditions : l'alimentation et la nidification. C'est pourquoi il est impératif de ne pas nourrir les animaux sauvages, de bien fermer les poubelles et d'obstruer les endroits qui pourraient servir de terrier.



L'euthanasie par injection

Les raisons acceptées pour euthanasier un animal sont les suivantes : raisons humanitaires, agressivité, vieillesse ou maladie grave. Des frais de 35 \$ sont exigibles pour euthanasier un animal, et les frais de collecte sont en sus, le cas échéant.

SPCA

5215, rue Jean-Talon Ouest
Montréal (Québec) H4P 1X4
Téléphone : 514-735-2711
www.spcamontreal.com

RÈGLEMENTS

Les inspecteurs de l'arrondissement veillent à faire respecter les règlements. Tout gardien d'animal doit connaître les huit règles d'or suivantes, afin d'éviter un constat d'infraction.

- Aucun acte de cruauté envers les animaux n'est toléré.
- Il est défendu d'avoir plus de deux chiens par logement. De même, vous ne pouvez avoir plus de trois animaux domestiques par logement.
- Tout chien âgé de 60 jours et plus doit porter un collier et une médaille d'identité qui se vend 25 \$, entre autres, à la mairie d'arrondissement (voir la page 25).
- Ramassez immédiatement les matières fécales de votre animal et disposez-en de façon hygiénique.
- Dans les rues ou sur les trottoirs, tenez toujours votre chien en laisse (longueur maximale de 2,5 m). Les animaux domestiques sont interdits dans les parcs ainsi que sur les terrains de jeu, les pistes cyclables et les places publiques, sauf les chiens-guides qui accompagnent les personnes non voyantes ou malentendantes. Pour se rendre à l'aire d'exercice canin du parc Pilon ou en revenir, tenez votre chien en laisse et empruntez les allées seulement.
- Gardez votre animal sur votre propriété. Surveillez-le afin de l'empêcher de causer des blessures aux personnes et aux autres animaux ou des dommages à la propriété.
- L'abolement d'un chien constitue une nuisance sonore.
- Seuls les animaux domestiques suivants sont autorisés sur le territoire de l'arrondissement : chien, chat, cobaye (cochon d'Inde), hamster, lapin miniature, tortue, souris et oiseau.



NOUVEAU RÈGLEMENT

Constitue une nuisance, contrevient au règlement et est passible d'une amende, quiconque nourrit, garde ou autrement attire des mouettes, des pigeons, des goélands, des écureuils ou tout autre animal vivant en liberté dans les limites de l'arrondissement.

Renseignements : 311

NOUVEAU – COMMUNAUTO

Communauto est une entreprise qui s'est donné pour mission de changer le monde, rien de moins. Elle veut nous inciter à modifier nos habitudes de mobilité automobile. Pour ce faire, l'entreprise met des véhicules à la disposition exclusive de ses membres.

Abonnez-vous et accédez à un parc d'automobiles qui se louent à petits prix pour une demi-heure, une heure, une journée, ou plus.

Depuis l'automne dernier, l'arrondissement de Montréal-Nord est servi par deux stations : la mairie d'arrondissement et la bibliothèque Belleville, où les voitures sont disponibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Renseignements : 514-842-4545

www.communauto.com ou 311



Autobus express 467 Saint-Michel

Au cours de l'été, une nouvelle voie réservée sur le boulevard Saint-Michel a été aménagée pour la ligne 467 express Saint-Michel, qui comprend quatre arrêts à Montréal-Nord : boulevard Industriel, rue Fleury, boulevard Henri-Bourassa et boulevard Gouin. Ce projet, qui comporte un nombre limité d'arrêts, une voie réservée et des mesures prioritaires pour bus aux feux de circulation, a pour but d'améliorer la rapidité et le confort des déplacements en bus sur cet axe routier. La nouvelle ligne part de la station de métro Joliette, passe par la station Saint-Michel et termine sa course à l'intersection des boulevards Saint-Michel et Gouin.

Navette Or autobus 252 et 257

Voir le circuit sur le plan de l'arrondissement au rabat du dos de cette brochure.

La STM (Société de transport de Montréal) a mis sur pied plusieurs lignes d'autobus pour les aînés. Les navettes Or 252 et 257 servent les aînés de Montréal-Nord.

Navette Or 252

Le service est offert les lundis, mercredis et vendredis, de 9 h 30 à 15 h 15.

Arrêts :

- Centre de loisirs, à l'angle de l'avenue Salk et de la rue de Charlevoix
- Bibliothèque Henri-Bourassa, à l'angle des boulevards Henri-Bourassa et Sainte-Colette
- CLSC de Montréal-Nord, Place Levasseur, à l'angle des boulevards Henri-Bourassa et Lacordaire
- Place Bourassa, à l'angle du boulevard Henri-Bourassa et de l'avenue Désy
- Place Désy – Smart Centre
- Piscine Henri-Bourassa, à l'angle des boulevards Rolland et Maurice-Duplessis
- Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord, à l'angle du boulevard Rolland et de la rue Pascal

TRANSPORT

- Mail Léger-Langelier, à l'angle des boulevards Langelier et Léger
- Résidences : Complexe Gouin-Langelier, Tours Gouin, Aimé-Léonard, Manoir Gouin
- Résidences : Château Beaurivage, Cascades des Prairies et Domaine des Prairies
- Résidence : Fil de l'eau
- Résidence : Cité-Rive

Navette Or 257

Cette navette sert principalement les aînés de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies et de quelques résidences de Montréal-Nord pour les conduire, entre autres, aux Galeries d'Anjou.

Le service est offert les mardis et jeudis, de 9 h à 16 h.

Arrêts :

- Galeries d'Anjou (à l'entrée du magasin Sears)
- Résidence : Marcel-Roy
- Résidence : Pavillon Montfort
- Résidences : Complexe Gouin-Langelier, Tours Gouin, Aimé-Léonard, Manoir Gouin
- Résidences : Château Beaurivage, Cascades des Prairies et Domaine des Prairies
- Résidence : Fil de l'eau
- Résidence : Cité Rive
- Centre récréatif de Rivière-des-Prairies
- Habitations Marie-Victorin
- CLSC Rivière-des-Prairies
- Résidence Lionel-Bourdon, Intermarché et Promenade du dollar
- Bibliothèque et Centre communautaire de Rivière-des-Prairies
- Centre aquatique de Rivière-des-Prairies
- Résidence de Rivière-des-Prairies

INDEX DES MOTS CLÉS

Abri temporaire	33	Consultations publiques	8
Accès Internet	23	Conversion d'un immeuble en copropriété	34
Aide financière en habitation	28	Cour municipale	26
Activités aquatiques	57	Culture, sports, loisirs et développement social	51
Aire d'exercice pour chiens	74	Déclaration solennelle	25
Alarme	33	Demande d'accès à l'information	26
Aménagement urbain et services aux entreprises	18, 28	Déneigement	34, 48
Animaux	74	Dérogação mineure	35
Annonces	24	Directions de l'arrondissement	16
Arénas	59	Éclairage de rue	49
Attestation de document	25	Écocentres	45
Avertisseur de fumée	33	Électronique (recyclage)	42
Bureau Accès-Montréal (BAM)	24	Élus de l'arrondissement	6
Bibliothèques	52	Enregistrement de personnes à mobilité réduite	70
Bruit ou travaux bruyants	33	Entretien d'un terrain	35
Budget	14	Escalier	35
Carte Accès Montréal	24	Essences d'arbre non permises	35
Certificat d'autorisation - Abattage d'un arbre	30	Glissoire	59
Certificat d'autorisation - Enseigne commerciale	30	Graffiti	35
Certificat de démolition	30	Herbe à poux	36
Certificat de vie	25	Horticulture	49
Certificat d'occupation commerciale ou d'affaires	30	Jeu d'eau	57
Chambre de commerce et d'industrie de Montréal-Nord (CCIMN)	65	Maison culturelle et communautaire	52
Charte montréalaise	11	Marche inutile d'un véhicule immobilisé	36
Chauffage au bois	33	Médaille de chien	25
Circulaires	34	Missions et réalisations	16
CLD Montréal-Nord et CDÉC	65	Navette biblio	56
Clôture, haie et muret	34	Navettes Or	77
Collecte d'arbres de Noël	42	Neige	36
Collecte de matières recyclables	42	Nettoyage des rues	50
Collecte de résidus domestiques dangereux (RDD)	45	Offres d'emploi de l'arrondissement	64
Collecte de résidus verts	47	Ombudsman	11
Collecte d'objets encombrants	44	Organigramme de l'arrondissement	5
Collecte d'ordures ménagères	44	Organismes de recherche d'emploi	66
Comité consultatif d'urbanisme (CCU)	10	Organismes locaux	60
Comités d'arrondissement	9	Organismes pour personnes vivant avec une déficience	72
Communauto	77	Où se renseigner?	22
Conseil d'arrondissement	9	Païement de contravention, de taxes, etc.	26
Conseil municipal	8	Parcs	36, 49, couvert intérieur arrière
Consultation de documents relatifs aux séances	26	Patageoires	57
		Patinoires extérieures	59
		Patrimoine (PIIA)	37
		Permis de construction	30

Permis d'occupation du domaine public	31	Ramonage	39
Permis pour coupe de trottoir		Réalisations spéciales 2009	20
et de bordure de rue	31	Réfection de routes	50
Permis pour l'installation d'une piscine privée	31	Règlements de A à Z	33
Permis temporaire d'application de pesticides	31	Remises cabanons et	
Piles et autres matières (recyclage)	47	autres bâtiments accessoires	39
Piscines publiques	38	Ressources humaines	64
Piste cyclable	38	Salubrité et entretien des logements	32-39
Planche à roulettes	39	Santé	67
Prêt de locaux	52	Sécurité publique	73
Profil sociodémographique	12	-Service de la sécurité incendie de Montréal	73
Programmes d'aide financière en habitation	28	-Service de police de Montréal	73
• Accession à la propriété	28	Services aux personnes vivant	
• Adaptation de domicile (PAD)	28	avec un handicap	68
• Stabilisation des fondations	29	Site Internet	23
• Démolition de bâtiments accessoires	29	Soutien aux organismes à but non lucratif	52
• Bâtiment endommagé par la pyrite	29	SPCA	75
• Amélioration de la sécurité	29	Taxes	27
• Logement social et communautaire	29	Textile (recyclage)	46
• Logements adaptés pour aînés		Thermopompe	40
autonomes (AAA)	29	Transport et transport adapté	69, 77
Propreté	49	Travaux publics	42
Publications (Infonord et		Vente-débaras	40
Répertoire des services)	24	Voies réservées	40

Le Répertoire des services

est une production de la Direction des affaires publiques et du greffe.

COORDINATION

Hugues Chantal et Claire Gélinas

RÉDACTION

Valérie Morin, Steve Côté, Alain Fournier, Claire Gélinas,
Philippe Leporé, Cécile Lointier, Marie-Josée Roussy et
David Sauvé

NOUS REMERCIONS ÉGALEMENT

Jean Allard d'AlterGo, Aline Bellemare-Smith,
Nicola Cardone, Hugues Chantal, Benoit Ferland,
Serge Geoffrion, Mélissa Giurini, Pierre Hébert,
Anne-Marie Juneau, Mathieu Lapierre, Alain Legault,
Marie Marthe Papineau, Lucie Pelletier, Danielle Perreault,
Mario Quesnel, Céline Raymond, Francine Riel, Samir Tadros,
Claudiel Toussaint et Diane Vandelac

RÉVISION LINGUISTIQUE

Marielle DeLorme
Dorothy-Ann Donovan

GRAPHISME

Prétexte Communications

PHOTOGRAPHIE

Archives de l'arrondissement, Éric Bolté, Caroline Durocher,
Daniel Duplessis, Denis Labine, Robert Laliberté,
Jacques Pharand, Sylvie Trépanier et Martin Viau

IMPRESSION

Imprimerie Transcontinental

TIRAGE

43 500 exemplaires

DÉPÔT LÉGAL

978-2-9807588-5-0

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2009

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada, 2009

Pour soumettre des commentaires, des suggestions ou
des questions, veuillez vous adresser à :

Arrondissement de Montréal-Nord

4243, rue de Charlevoix, Montréal-Nord (Québec) H1H 5R5
Téléphone : 311

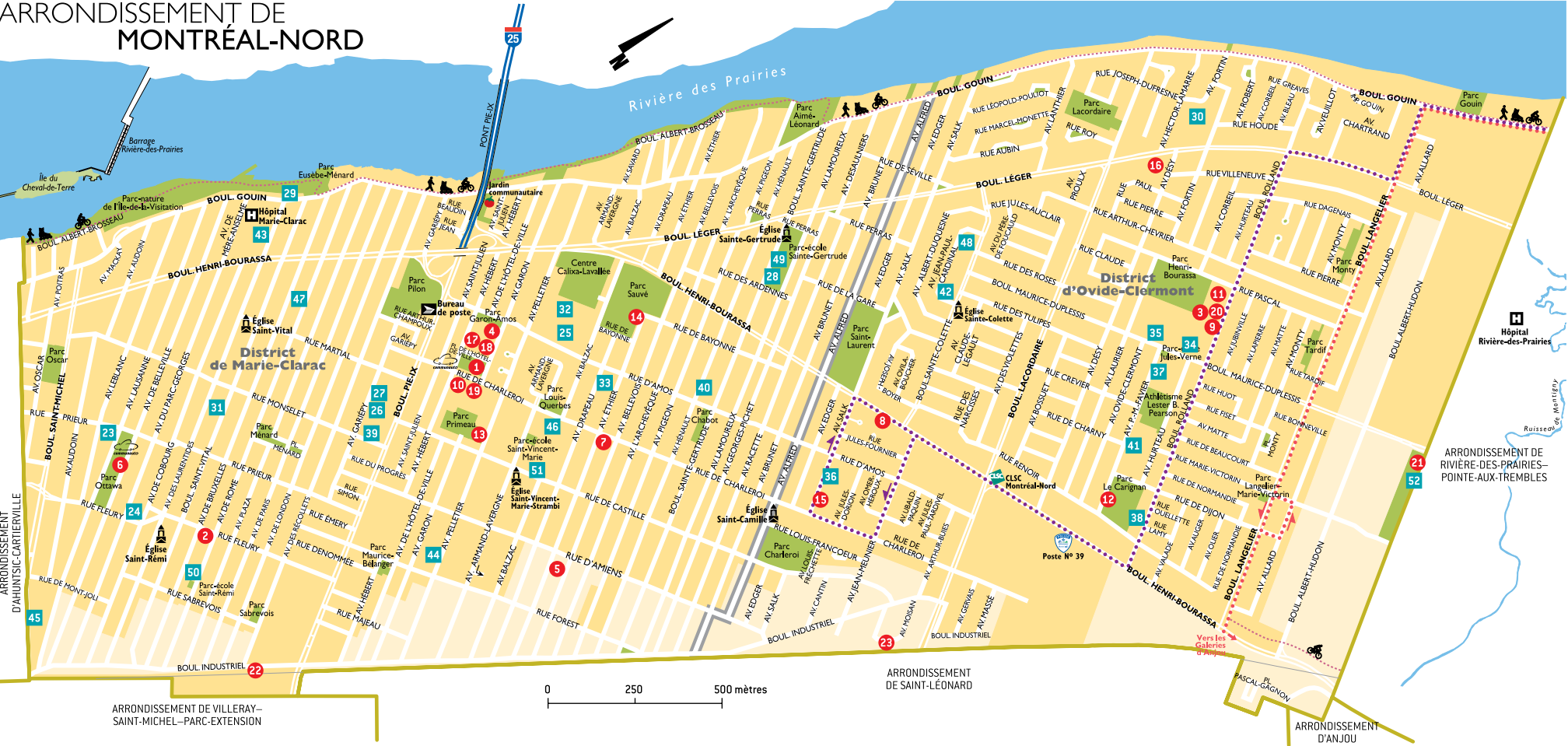
Télécopie : 514-328-4299

Courriel : montréal-nord@ville.montreal.qc.ca

Note – L'emploi du générique masculin ne marque aucune discrimination et ne répond qu'à un souci de concision et de clarté.



ARRONDISSEMENT DE
MONTRÉAL-NORD



ÉDIFICES MUNICIPAUX OU LIEUX DE SERVICE	ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES	PARCS	LÉGENDE	ACTIVITÉS DANS LES PARCS (voir page suivante)
1 Mairie d'arrondissement 2 Aréna Fleury 3 Aréna Henri-Bourassa 4 Aréna Montréal-Nord 5 Ateliers municipaux 6 Bibliothèque Belleville 7 Bibliothèque Charleroi 8 Bibliothèque Henri-Bourassa 9 Bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire 10 Caserne de pompiers n° 17 11 Caserne de pompiers n° 18 12 Centre d'activités communautaires Le Carignan 13 Centre d'activités communautaires Primeau 14 Centre d'activités communautaires Sauvé 15 Centre de loisirs 16 Centre local d'emploi 17 CLD Montréal-Nord [centre local de développement] 18 Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social 19 Direction des travaux publics 20 Maison culturelle et communautaire 21 CAPCE [Centre d'activités physiques et communautaires de l'Est] 22 Futur site de la gare Pie-IX 23 Futur site de la gare Lacordaire	23 Centre académique Fournier [P] 3360, rue Prieur 514-321-1546 24 Centre académique Fournier [S] 10339, av. du Parc-Georges 514-321-2642 25 Centre Calixa-Lavallée [S] 4555, rue d'Amos 514-955-4555 26 Centre de technologie Rosemont–Campus Curtis George [16 ans+] 10909, av. Gariépy 514-376-4976 27 Centre Galiléo [A] 10921, av. Gariépy 514-721-0120 28 Centre Louis-Fréchette [A] 5009, rue des Ardenes 514-328-3588 29 Collège Marie-Clarac [S] 3641, boul. Gouin 514-328-1161 30 École Adéland-Desrosiers [P] 12600, av. Fortin 514-328-3555 31 École Amos [16-21 ans] 10748, boul. Saint-Vital 514-328-3272 32 École Calixa-Lavallée [S] 4444, boul. Henri-Bourassa 514-328-3250 33 École de la Fraternité [P] 11241, av. Drapeau 514-328-3550 34 École Gerald McShane[P] 6111, boul. Maurice-Duplessis 514-321-1100 35 École Henri-Bourassa [S] 6051, boul. Maurice-Duplessis 514-328-3200 36 École Jean-Nicolet [P] 11235, av. Salk 514-328-3560 37 École Jules-Verne [P] 11811, av. P.-M.-Favier 514-328-3565 38 École Le Carignan [P] 11480, boul. Rolland 514-328-3570 39 École Le Prélude [DA] 4041, rue Monselet 514-328-3577 40 École Le Prélude au travail [S] 4975, rue d'Amos 514-326-0660 41 École Lester B. Pearson [S] 11575, av. P.-M.-Favier 514-328-4442 42 École Marc-Lafamme [P] 11960, boul. Sainte-Colette 514-328-3575 43 École Marie-Clarac [P] 3530, boul. Gouin 514-322-1161 44 École Michelet [P] 10550, av. Pelletier 514-321-9551 45 École Our Lady of Pompei [P] 9944, boul. Saint-Michel 514-381-0411 46 École Pierre-de Coubertin [P] 4660, rue Charleroi 514-328-3580 47 École René-Guénette [P] 11070, av. de Rome 514-328-3585 48 École Sainte-Colette [P] 12001, av. Jean-Paul-Cardinal 514-328-3553 49 École Sainte-Gertrude [P] 11813, boul. Sainte-Gertrude 514-328-3566 50 École Saint-Rémi [P] 10152, av. de Rome 514-328-3590 51 École Saint-Vincent-Marie [P] 4601, rue de Castille 514-328-3595 52 Cégep Marie-Victorin 7000, rue Marie-Victorin 514-325-0150	Parc Aimé-Léonard Parc Calixa-Lavallée Parc Chabot Parc Charleroi Parc Garon-Amos Parc Gouin Parc Eusèbe-Ménard Parc Henri-Bourassa Parc Lacordaire Parc Langelier–Marie-Victorin Parc Le Carignan Parc Louis-Querbes Parc Maurice-Bélanger Parc Ménard Parc Monty Parc Ottawa Parc Pilon Parc Primeau Parc Sabrevois Parc Saint-Laurent Parc Sauvé Parc Tardif Parc-école Jules-Verne Parc-école Sainte-Gertrude Parc-école Saint-Rémi Parc-école Saint-Vincent-Marie	Bureau de poste CLSC Église Hôpital Jardin communautaire Limite de districts électoraux Navette Or [252] Navette Or [257] Piste cyclable Police de quartier Station Communautaire Zone industrielle	Aire de jeu Aire de repos Athlétisme Chalet Glissoire Hockey Hockey extérieur-été Jeu d'eau Jeu de fers Jeu de palets [shuffleboard] Parc à chiens Pataugeoire Patin à roulettes Patinoire extérieure Patinoire réfrigérée multifonctions Piscine extérieure Piscine intérieure Planche à roulettes Randonnée pédestre Terrain de balle Terrain de basketball Terrain de bocce Terrain de pétanque Terrain de soccer Terrain de soccer (synthétique) Terrain de tennis Terrain de volleyball Toilets Accessible aux personnes à mobilité réduite